

Fonds pour les recherches forestières et
l'utilisation du bois



Avenir de la forêt privée suisse

Rapport final



Juin 2014

Pan Bern AG | Hirschengraben 24 | Postfach 7511 | 3001 Bern
Telefon 031 381 89 45 | pan@panbern.ch | www.panbern.ch



Impressum

Direction du projet:

Andreas Bernasconi | Pan Bern AG
Telefon 031 381 89 45
Email vorname.nachname@panbern.ch
Internet www.panbern.ch

François Godi | GG Consulting Sàrl
Email ggconsulting@vtx.ch
Tel. 021 887 88 12
www.ggconsultingsarl.ch

Auteurs:

Andreas Bernasconi
Eva Bianchi
François Godi
Marlén Gubsch
Ruedi Iseli
Urs Schroff

Groupe d'accompagnement:

Urs Amstutz
Walter Marti
Emile Piguet
Werner Riegger
Olivier Schneider

Date:

Juin 2014

Document:

WHFF Avenir de la forêt privée CH-Rapport final

Table des matières

1 Contexte	3
1.1 Introduction	3
1.1.1 En Suisse, un tiers de la forêt est privée	3
1.1.2 Quelques caractéristiques	4
1.1.3 Les objectifs des propriétaires de forêts privées sont largement méconnus	4
1.1.4 La mobilisation du bois en forêt privée	4
2 Idées, buts, résultats	5
2.1 Idées	5
2.1.1 Rendre disponibles des connaissances, explorer ensemble des perspectives	5
2.1.2 Facteurs de succès	5
2.2 Buts et questions clés	6
2.2.1 Résultats	6
3 Méthodologie et approche	7
3.1 Objet de l'enquête préalable	7
3.2 Bases méthodologiques	7
3.3 Grille d'analyse	7
3.4 Ateliers	7
3.5 Structure en sept phases	8
3.6 Organisation du projet	9
4 Cas d'étude	10
4.1 Critères de sélection	10
4.2 Etudes de cas en Suisse	10
4.2.1 Répartition régionale	10
4.2.2 Instruments et activation des propriétaires de forêts	11
4.2.3 Bilan	11
4.3 Exemples d'autres pays	12
5 Constats et conclusions	13
5.1 Une présence permanente et exigeante en temps pour le conseil professionnel	13
5.2 La constitution de peuplements forestiers stables est au premier plan	13
5.3 Associations de propriétaires de forêts privées	13
5.4 Actions concrètes et délimitées	14

5.5 Changements en cours	14
6 Remarques finales	15
Annexes	17
Annexe I: Fiches d'informations Suisse	17
BE Houtiwald, Emmental	17
BE Hürnberg, Emmental	17
FR District de la Singine.....	17
GE Associations des propriétaires de forêts	17
JU Groupement forestier "Les Esserts".....	17
LU Organisation régionale	17
NE Groupement des propriétaires et gérants des forêts privées GPGFP	17
SO Bucheggberg.....	17
TI Lugano.....	17
VD Union forestière de Peyres-Possens.....	17
VS Monthey.....	17
ZH Canton Zürich.....	17
Annexe II: Fiches d'informations d'autres pays	17
AT Marketing direct.....	17
D Ecoles sylvicoles Brandenburg et Hesse	17
D Concept forêt privée en Sarre	17
BE Cellule d'appui.....	17
FR Organismes de la forêt privée	17

1 Contexte

1.1 Introduction

1.1.1 En Suisse, un tiers de la forêt est privée

En termes de surface, la forêt privée suisse est très importante : selon l'OFEV (2012) près d'un tiers de la surface forestière est en main privée (363'606 ha de forêt, tableau 1). Cette surface forestière est répartie entre près de 250'000 propriétaires.

Tableau 1: La forêt privée en Suisse (OFEV, 2012).

Cantons	Surface de la forêt privée en ha				Nombre de propriétaires privés	
	Privé	Public	Total	%	Privé < 50 ha	Total
Aarau	10'544	39'119	49'663	21	14'000	14'272
Appenzell Rh.Ex.	5'531	1'680	7'211	77	4'238	4'267
Appenzell Rh. Int.	2'782	2'087	4'869	57	2'996	3'025
Bâle-Campagne	4'435	15'977	20'412	22	6'044	6'136
Bâle-Ville	86	385	471	18	160	164
Berne	86'016	89'722	175'738	49	35'920	36'487
Fribourg	18'516	23'924	42'440	44	11'951	12'161
Genève	1'392	1'625	3'017	46	1'566	1'592
Glaris	2'520	18'203	20'723	12	1'455	1'465
Grisons	18'033	175'841	193'874	9	10'148	10'816
Jura	8'648	29'609	38'257	23	4'508	4'583
Lucerne	28'220	11'791	40'011	71	6'884	11'844
Neuchâtel	13'104	18'161	31'265	42	2'886	2'983
Nidwald	2'453	5'305	7'758	32	571	591
Obwald	1'635	17'024	18'659	9	1'800	1'814
Schaffhouse	2'068	10'748	12'816	16	1'852	1'881
Schwyz	6'748	20'235	26'983	25	3'372	3'462
Soleure	6'415	25'205	31'620	20	5'149	5'292
St. Gall	23'286	32'921	56'207	41	18'323	18'461
Tessin	29'950	112'980	142'930	21	30'878	31'222
Thurgovie	10'899	8'813	19'712	55	8'782	8'873
Uri	2'980	17'636	20'616	14	1'489	1'514
Vaud	41'094	85'293	126'387	32	27'069	27'464
Valais	9'617	99'220	108'837	9	19'774	20'010
Zug	1'813	4'634	6'447	28	803	832
Zürich	24'822	25'549	50'371	49	18'191	18'416
Suisse	363'606	893'688	1'257'294	29	240'809	249'627

La pratique constate que l'exploitation des petites forêts publiques fonctionne de manière similaire à la forêt privée.

1.1.2 Quelques caractéristiques

La forêt privée suisse et ses propriétaires ont fait l'objet d'une étude approfondie réalisée par Wild-Eck et Zimmermann (2005). Quelques résultats de cette étude:

- La forêt privée est composée de très petites structures.
- Plus de la moitié des propriétaires de forêts privées possèdent uniquement un hectare de forêt ou moins, et seulement une ou deux parcelles.
- Plus de la moitié des propriétaires de forêts privées exploitent eux-mêmes leur forêt.
- A peine 15% des propriétaires de forêts se sentent représentés par Economie forestière Suisse.
- Plus des deux-tiers des propriétaires de forêts privées utilisent le bois pour leurs besoins personnels.
- Les instruments principaux de la politique comme p. ex. l'interdiction de défricher sont acceptés ; la multifonctionnalité de la forêt n'est pas contestée.
- Le service forestier local bénéficie d'un haut degré de crédibilité et de qualification ; c'est moins le cas pour d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

1.1.3 Les objectifs des propriétaires de forêts privées sont largement méconnus

Les objectifs d'exploitation des 250'000 propriétaires de forêts privée sont très peu connus. Selon l'étude de Wild-Eck et Zimmermann (2005), la forêt représente au plus une modeste source de revenu ; l'importance économique n'est pas prioritaire. Les données fiables manquent, mais la situation économique actuelle n'encourage certainement pas à investir et à abattre plus de bois. Le matériel sur pied élevé de la forêt privée montre qu'elle a été moins exploitée que la forêt publique dans le passé. Cette appréciation est aussi confirmée par d'autres études de l'étranger (Prömse et al., 2008).

En résumé, les intérêts de la forêt privée, en particulier de la petite forêt privée, sont très hétérogènes et fortement dépendants des valeurs de chaque propriétaire. Des déclarations générales sont donc difficiles et peu significatives.

1.1.4 La mobilisation du bois en forêt privée

Du côté des pouvoirs publics, différents efforts sont en cours pour la mobilisation du bois de la forêt privée dans le but de promouvoir la production de bois et d'assurer un développement durable des forêts (OFEV, 2008; OFEV 2014). Etant donné le manque de connaissances sur les objectifs et les motivations des propriétaires de forêts privées, les succès ont été jusqu'à aujourd'hui limités. Comment mieux utiliser les synergies entre les intérêts des propriétaires de forêts privées et les buts et stratégies de l'économie forestière officielle ?

2 Idées, buts, résultats

2.1 Idées

2.1.1 Rendre disponibles des connaissances, explorer ensemble des perspectives

L'idée principale du projet était de rendre accessibles les connaissances existantes et disponibles, ainsi que les objectifs et les expériences relatives à l'exploitation des forêts privées. Les instruments existants, rapports et expériences devaient être rendus accessibles à un large public spécialisé de manière adéquate.

A cette fin, des entretiens spécialisés ont été réalisés avec différents acteurs de l'économie forestière (autorités cantonales, associations, propriétaires de forêts, etc.). Ces interviews ont été organisées avec des représentants des services forestiers cantonaux et d'autres acteurs de l'économie forestière (en accord avec les services forestiers cantonaux).

D'autre part, des cas d'étude typiques dans différentes régions de Suisse ont été recherchés afin de présenter la situation actuelle de la forêt privée de manière appropriée. Les exemples ont été étudiés à l'aide d'un questionnaire modèle. Pour certains des cas étudiés, des ateliers d'échange ont été organisés pour rassembler les expériences des propriétaires. Les principaux résultats de ces ateliers ont été résumés sous la forme de fiches d'informations.

2.1.2 Facteurs de succès

Des études en Allemagne montrent que les facteurs de succès pour une exploitation de la forêt privée dans un intérêt commun présentent des caractéristiques particulières (fig. 1). Plusieurs de ces facteurs de succès ne sont pas des facteurs économiques purs et durs, mais des facteurs sociaux doux. Dans le cadre de ces travaux, les buts et intérêts des propriétaires de forêts privées ont été approfondis.

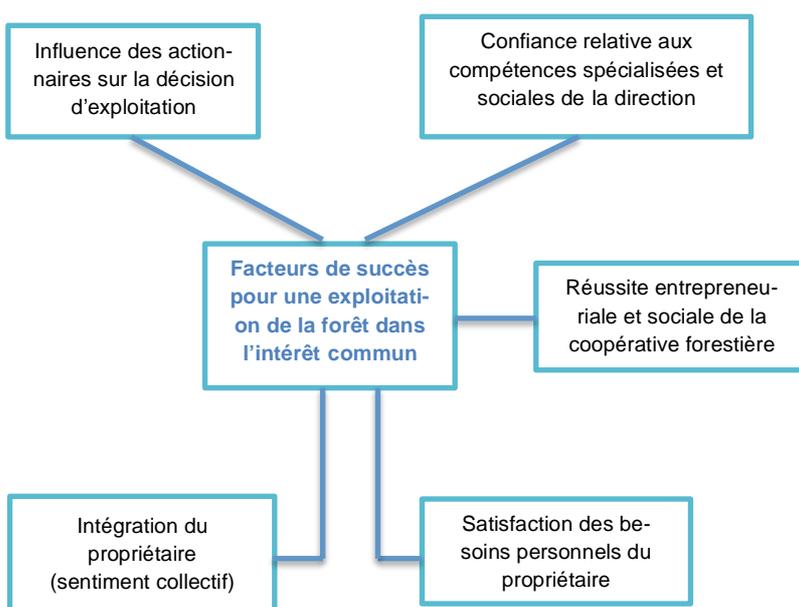


Figure 1: Facteurs de succès pour une exploitation de la forêt dans un intérêt commun (Source: Prömse et al., 2008).

2.2 Buts et questions clés

Le projet visait les objectifs suivants (souhaitait respectivement répondre aux questions clés suivantes):

- *Collecte de données sur l'organisation et les formes de collaborations dans la forêt privée en Suisse*
 - Comment sont organisés les propriétaires de forêts?
 - Pourquoi sont-ils organisés de cette manière?
 - Y a-t-il des types informels de collaboration, par exemple aide entre voisins?
 - Du point de vue des propriétaires, quelles sont les structures qui ont fait leur preuve et pourquoi?
- *Déceler les motivations et le développement des objectifs des propriétaires de forêts*
 - Quels sont les intérêts et motivations des propriétaires de forêts?
 - Pourquoi sont-ils propriétaires de forêts? Quels sont leurs objectifs?
 - Dans quelle mesure peuvent-ils réaliser leurs objectifs et intérêts?
 - Quels sont les principaux obstacles pour la réalisation de leurs propres objectifs?
 - Dans quelle mesure, ces objectifs se différencient-ils des objectifs du service forestier et des autres acteurs forestiers?
 - Avec quels instruments travaillent-ils?
 - Quels sont les besoins et attentes des propriétaires de forêts privées envers le service forestier ou d'autres organismes (par exemple corporation, organisations de propriétaires de forêts publiques) ?
- *Relever des réseaux et de la communication avec les autres acteurs forestiers et non forestiers importants*
 - Quelles sont les relations entre les propriétaires de forêts privées et les autres acteurs forestiers et non forestiers?
 - Comment se déroule la communication?
 - Comment enrichir réciproquement et soutenir les objectifs des propriétaires de forêt privée et ceux des autres acteurs forestiers?

2.2.1 Résultats

Une fiche d'informations a été élaborée pour tous les cas étudiés (voir annexe). Les résultats ont été discutés au sein de groupes spécialisés et présentés lors de différentes manifestations.

3 Méthodologie et approche

3.1 Objet de l'enquête préalable

En mars 2011, la demande pour le projet a été déposée auprès du Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois. De nombreux cantons ont été contactés lors d'une enquête préalable pour rassembler les premières expériences et retours d'informations. Une recherche bibliographique a en outre complété cette première étape.

L'intérêt du thème était présent dans tous les cantons contactés. De nombreux cantons ont souligné l'importance et l'actualité de la thématique qui est pertinente pour l'avenir de la politique forestière. Les retours d'informations des cantons ont été repris dans les activités du projet.

3.2 Bases méthodologiques

Les activités se sont basées sur la méthodologie suivante :

- Entretien avec des spécialistes et multiplicateurs.
- Recherche de cas d'études par canton.
- Entretiens exploratoires et discussions préalables.
- Réalisation des entretiens, resp. des ateliers.
- Analyse comparative des données récoltées.
- Evaluation globale et rédaction du rapport.

3.3 Grille d'analyse

Une grille d'analyse spécifique a été développée pour l'analyse des cas d'études et des entretiens spécialisés. Cette grille, basée sur les connaissances actuelles (en particulier les travaux de Wild-Eck et Zimmermann, 2005), servait à rendre possible une caractérisation appropriée des exemples. Outre, les trois points forts *collaboration, motivation et communication*, d'autres aspects ont été approfondis comme la représentation au sein de groupes interrégionaux et nationaux ou la formation continue et les instruments de travail mis en œuvre.

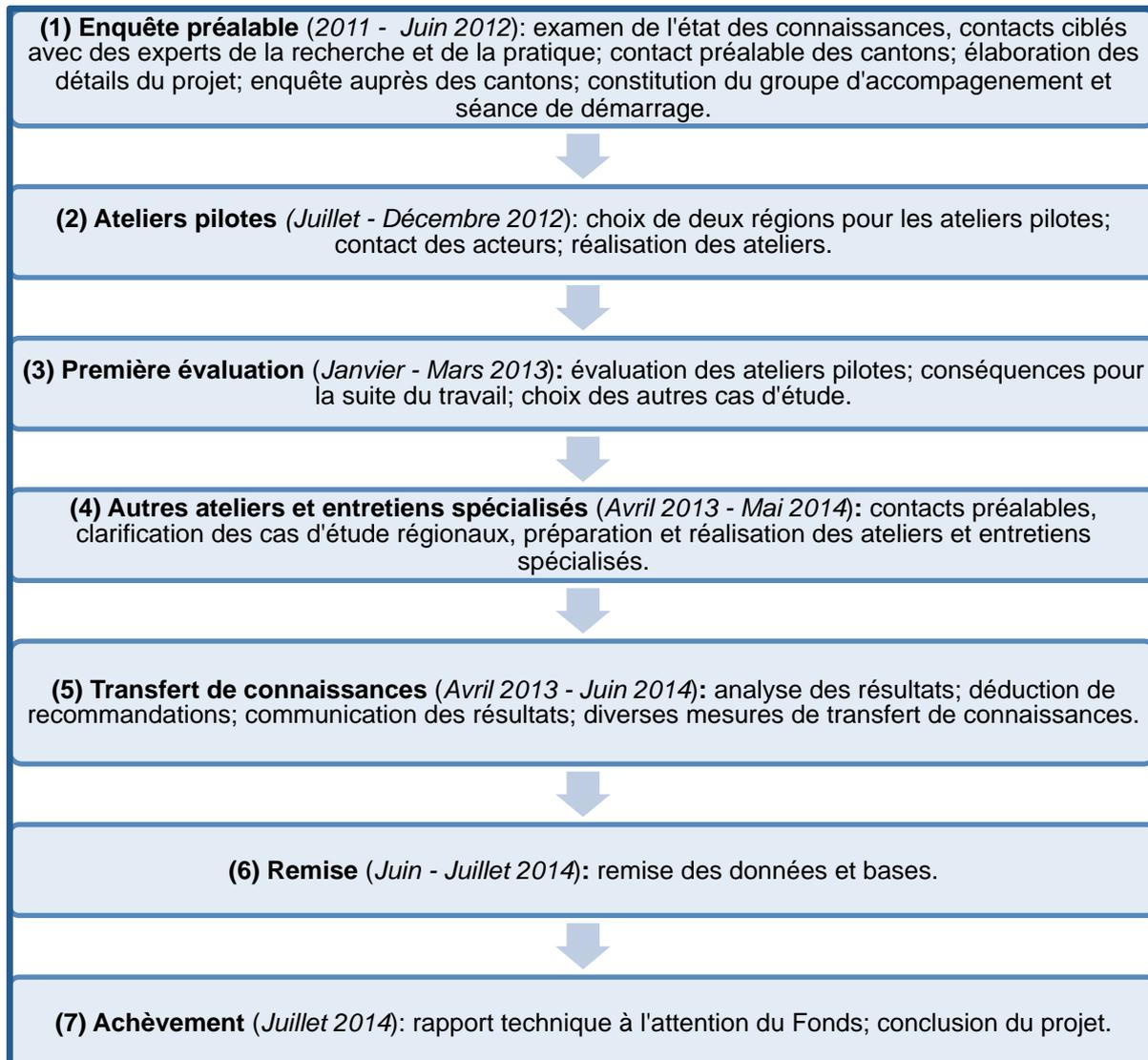
3.4 Ateliers

Les ateliers ont été un élément central des études de cas. Ils ont été préparés et réalisés selon un même modèle. Les ateliers ont été échelonnés dans le temps et se sont ainsi continuellement enrichis avec de nouvelles connaissances (mise à jour continue des bases).

3.5 Structure en sept phases

Les activités se sont déroulées en sept phases. Chaque phase s'est achevée avec un jalon de référence.

Figure 2: Déroulement des activités des sept phases.



3.6 Organisation du projet

Les deux bureaux conseils GG Consulting Sàrl à Bercher et Pan Bern AG à Berne ont été les porteurs du projet. L'équipe du projet a en outre été appuyée par Ruedi Iseli (Hasspacher & Iseli GmbH, Olten). A l'origine, Willem Pleines, Agriforest SA à Bercher, a été *co-initiateur* du projet.

Groupe d'accompagnement: un groupe externe de spécialistes de l'économie forestière a accompagné le développement stratégique du projet dans le cadre de quatre séances. Le groupe d'accompagnement était composé de:

- Représentant du Fonds pour les recherches forestières et l'utilisation du bois: Werner Riegger (WHFF)
- Représentant de la Confédération: Olivier Schneider (OFEV)
- Représentant d'Economie Forestière Suisse: Urs Amstutz (EFS)
- Représentant de la forêt privée: Emile Piguet (propriétaire de forêts privées)
- Représentant des autorités cantonales: Walter Marti (OFOR, BE).

4 Cas d'étude

4.1 Critères de sélection

Face à la complexité des situations régionales et locales et des différentes exigences et jugements de valeur, une large palette de régions et d'expériences a été choisie pour les ateliers et entretiens. Les critères de sélection spécifiques ont été :

- Degré d'organisation resp. ampleur des formes de collaboration existante.
- Nombre et surface de la propriété privée impliquée (accent sur la petite forêt privée).
- La région (Jura, Plateau, Préalpes, Alpes, Sud des Alpes).
- Environnement resp. contexte social (urbain, périurbain, rural).

A l'origine, le concept du projet proposait l'étude de 14 cas. Finalement, 17 cas ont été traités et documentés, soit 12 en Suisse et 5 dans d'autres pays (voir chapitre 4.3).

4.2 Etudes de cas en Suisse

4.2.1 Répartition régionale

Sur la base des contacts et enquêtes préalables, 12 cas ont été finalement étudiés en Suisse.

Tableau 2: Aperçu des études de cas en Suisse

Répartition géographique des études de cas	Région					Contexte		
	J	P	PA	A	SA	U	P	R
BE Houtiwald, Emmental I			●					●
BE Hürnbberg, Emmental II			●					●
FR District de la Singine		●	●				●	●
GE Genève		●				●		
JU Corban / „Les Esserts“	●							●
LU Organisations régionales		●	●				●	●
NE GPGFP	●							●
SO Bucheggberg		●						●
TI Lugano					●	●		
VD Peyres-Possens		●						●
VS Monthey				●				●
ZH Canton Zurich		●					●	●
Part de la forêt privée selon IFN2	25%	41%	49%	23%	25%			

Légende: J : Jura ; P : Plateau ; PA : Préalpes ; A : Alpes ; SA : Sud des Alpes ; U : Urbain ; P: Périurbain; R: Rural.

4.2.2 Instruments et activation des propriétaires de forêts

Différents instruments et niveaux d'activation des propriétaires de forêts privées ont été examinés dans les cas d'études. Parmi les instruments cinq objectifs peuvent être différenciés:

- Encouragement à l'exploitation commune des propriétés forestières (EC).
- Représentation des intérêts politiques des propriétaires de forêts privées (RI).
- Amélioration de la desserte et des infrastructures (AD).
- Conseil et appui général des propriétaires de forêts privées (C).
- Information et formation continue des propriétaires de forêts privées (IF).

Tableau 2: Instruments et niveau d'activation.

Etudes de cas	Objectif de l'instrument					Niveau d'activation		Particularités
	EC	RI	AD	C	IF	local	regio.	
BE Houtiwald, Emmental I	●		●			●		Enquête exhaustive des PFP Manuel de gestion Secrétaire exécutif professionnel Sur l'ensemble du canton Membres de différentes commissions cantonales Petits projets, courte durée Division de la surface forestière en parts par propriétaire Forêt protectrice Campagne d'information régionale
BE Hürnbürg, Emmental II	●					●		
FR District de la Singine	●	○			●	●	●	
GE Genève	●	●		●	●	●		
JU Corban / „Les Esserts“	●	●	●		●	●		
LU Organisations régionales	●	○		●			●	
NE GPGFP		●		●	●		●	
SO Bucheggberg	●			○		●		
TI Lugano					●	●		
VD Peyres-Possens	●		●			●		
VS Monthey	●	○		○	○	●		
ZH Canton Zurich	○				●		●	

Instruments: EC: Exploitation commune, RI: Représentation des intérêts politiques, AD: Amélioration de la desserte, C: Conseil, IF: Information / Formation | Importance: ● primaire, ○ secondaire.

4.2.3 Bilan

Les exemples montrent qu'une large palette d'instruments et de manières de faire existe dans la pratique. Les objectifs précis poursuivis avec les mesures varient de cas en cas et selon le contexte. Trois facteurs de succès concernant l'activation des propriétaires de forêts privées peuvent être identifiés sur la base des expériences réalisées:

- Les rapports de confiance existants vis-à-vis des acteurs de l'économie forestière sont essentiels, c'est-à-dire des prestations préalables instaurant la confiance, souvent sur le long terme, et une présence personnelle sur place sont très utiles.
- Les propositions (par exemple « projets ») des spécialistes et initiateurs doivent être simples et avoir un seuil d'accessibilité très bas en termes de durée, de finances et d'organisation. Par exemple, aucun coût ou uniquement de faibles coûts à long terme (p. ex. amortissements d'investissement) ne devraient résulter pour les propriétaires.
- Les initiatives doivent avoir un caractère volontaire, et ne doivent pas enfreindre les droits de propriété fondamentaux.

4.3 Exemples d'autres pays

En complément des exemples suisses (chapitre précédent), des expériences et mesures actuelles d'autres pays ont également été étudiés.

Tableau 4: Aperçu des cinq exemples d'autres pays.

Exemples	Acteurs	Approches (Instruments)	Particularités
Autriche Marketing direct	Service forestier	Entretien personnel	Sollicitation directe des propriétaires de forêt
Allemagne Ecoles sylvicoles Brandenburg et Hesse Concept forêt privée en Sarre	Association Service forestier Service forestier	Offres locales Véhicules d'enseignement mobiles Inventaire de la forêt privée Recensement des propriétaires de forêts	Collaboration avec le syndicat professionnel de l'agriculture Aide financière européenne partielle pour les frais de personnel des regroupements forestiers
Belgique Cellule d'appui	Office économique Wallon du Bois	Guichet d'informations Banque de données	Conseil individuel Diverses prestations de service Prise en charge de l'organisation des exploitations
France Organisation nationale et régionale	Centre national de la propriété forestière (CNPF) Fédération Forestiers privés de France Union de la coopérative forestière française	Plan de gestion Regroupement forestier Guichet d'informations Recherches Défense des intérêts Assurances Service juridique Exploitation commune Défense des intérêts	Marque faîtière Forêt privée français 

5 Constats et conclusions

5.1 Une présence permanente et exigeante en temps pour le conseil professionnel

L'activation et l'accompagnement spécialisé de la petite propriété forestière demandent beaucoup de temps et une présence régulière sur place. Plusieurs solutions peuvent être proposées : service forestier, organisation régionale, solutions de l'économie privée. Face au parcellaire très morcelé et petit, de l'état des connaissances très différents et des intérêts divergents des propriétaires, la confiance vis-à-vis du personnel spécialisé responsable est une condition importante pour la réussite commune: le conseil est une affaire de confiance. Le conseil spécialisé devrait être assuré par une personnalité indépendante et impartiale avec de bonnes connaissances locales et sylvicoles. Une si possible grande continuité (peu de fluctuations) du côté des conseillers contribue de manière essentielle à la création d'un climat de confiance.

5.2 La constitution de peuplements forestiers stables est au premier plan

Rendre compatibles les réflexions sylvicoles à long terme et l'évolution du marché à court terme est un grand défi permanent. Si les interventions sylvicoles sont réalisées professionnellement et sans perte financière, elles sont en général acceptées par les propriétaires de forêts privées. La satisfaction d'attentes économiques à court terme est généralement subordonnée à la conservation du patrimoine par la constitution de peuplements stables (transfert de la propriété à la génération suivante).

Etant donné le parcellaire très morcelé de la forêt, il y a pour la majorité des propriétaires de forêts privées „le problème de l'importance minimale“: comme ils ne possèdent que peu de forêts, ils n'ont que peu à gagner d'une production de bois efficace car ils ne peuvent pas réaliser une augmentation significative du revenu. D'autre part, ils n'ont que peu à perdre si la production de bois est inefficace. (Pudack, 2005). Les coupes déficitaires ne sont cependant pas acceptées.

5.3 Associations de propriétaires de forêts privées

Les associations de propriétaires de forêts privées peuvent avoir un rôle important en matière de transmission de connaissances, de sensibilisation et d'activation des propriétaires de forêts privées. Les propriétaires de forêts privées désirent cependant toujours pouvoir rester maître de la décision pour leur propre propriété. Les possibilités de participation aux décisions ne doivent pas être uniquement formelles, mais garanties dans les faits. Ceci renforce l'identification avec les buts de l'organisation et contribue à l'appropriation des décisions prises en commun. La participation ou l'intégration dans ces associations des différents acteurs, comme le service forestier, l'entrepreneur forestier ou l'acheteur du bois permet un échange d'expériences et un transfert de connaissances efficaces.

Il y a une multitude de possibilités pour former ces associations sur le plan organisationnel et juridique. A l'avenir, il est important que ces associations restent ouvertes aux nouveaux propriétaires de forêts avec peu ou pas de connaissances de base (bas seuil d'adhésion).

5.4 Actions concrètes et délimitées

Etant donné l'hétérogénéité et les différents contextes des petits propriétaires de forêts privées, les actions concrètes et bien délimitées rencontrent un intérêt. Elles peuvent être déclenchées par des investissements (construction de la desserte, d'une centrale de chauffage à plaquettes, etc.) ou par des initiatives individuelles privées ou publiques. Plus un projet est complexe, plus il nécessite de temps pour rallier les propriétaires; sa réalisation est donc plus difficile.

Quelque soit la stratégie en forêt privée, elle doit s'orienter localement vers les objectifs individuels des propriétaires de forêts (Schaffner et al., 2014). Des approches ascendantes à bas seuil (bottom-up) sont à privilégier.

5.5 Changements en cours

Pour beaucoup de propriétés forestières privées, un changement de génération est en cours ou sur le point de l'être. En outre, de moins en moins de propriétaires réalisent les travaux forestiers eux-mêmes. Ils les confient à des entreprises forestières locales privées ou publiques. Ces dernières sont donc d'importants multiplicateurs en faveur d'une exploitation forestière régulière et constante. En conséquence de ces changements (diminution des connaissances des nouveaux propriétaires de forêts), les prestations de conseils gagnent en importance.

6 Remarques finales

Dans le cadre de ce projet, 17 cas d'études en Suisse et à l'étranger ont été traités. Ces exemples montrent clairement la grande diversité des approches actuelles de la pratique. Malgré cette diversité, il y a quelques points communs qui ont une importance pour la formulation d'une politique forestière qui souhaite se préoccuper plus intensément de la forêt privée.

Etant donné l'hétérogénéité des intérêts, des motivations et des valeurs individuelles des propriétaires de forêts il n'y a pas de recettes miracles pour la forêt privée. Le principe du local et spécial est valable. Des solutions viables dépassant le niveau de la propriété individuelle supposent un très grand engagement personnel et entraînent un grand travail de coordination.

Les auteurs sont persuadés que la forêt privée en Suisse présente - à de nombreux égards - un grand potentiel. Ce dernier ne peut cependant être utilisé que si les différents acteurs travaillent ouvertement ensemble, profitent réciproquement des échanges de connaissances et d'expériences et tiennent compte des attentes et des perspectives de la partie opposée.

Les nombreux propriétaires de forêts offrent en outre, grâce à la grande diversité de leurs arrière-plans, une grande chance pour un large travail de lobbying en faveur du développement et de l'exploitation durable de la forêt.

Table des figures

Figure 1: Facteurs de succès pour une exploitation de la forêt dans un intérêt commun (Source: Prömse et al.,2008)	5
Figure 2: Déroulement des activités des sept phases.....	8

Table des tableaux

Tableau 1: La forêt privée en Suisse (OFEV, 2012).
Tableau 2: Aperçu des études de cas en Suisse
Tableau 3: Instruments et niveau d'activation
Tableau 4 : Aperçu des cinq exemples d'autres pays

Bibliographie

- Fankhauser, R., 2011: Zukünftige Waldbewirtschaftung Hürnberg. Semesterarbeit.
- Lemm R., Stebler, Thees O. 2011 : Innovation dank Zusammenarbeit von Forstpraxis und Forschung am Beispiel Bucheggberg (SO). Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen 162 (2011) 3:59-64.
- OFEV, 2008: Politique de la ressource bois. Stratégie, objectifs et plan d'action bois.
- OFEV, 2012: L'Annuaire La forêt et le bois 2012. Série Etat de l'environnement.
- OFEV, 2014: Politique de la ressource bois. Stratégie, objectifs et plan d'action bois.
- OFS, 2010: L'économie forestière en Suisse. Statistique de poche 2010.
- Prömse, F., et al., 2008: Von Allmenden lernen: Erfolgsfaktoren gemeinwirtschaftlicher Waldbewirtschaftung. In: AFZ-Der Wald, 13/2008, 709-711.
- Pudack, T., 2005: Ansatzpunkte für den Strukturwandel in der Schweizer Forstwirtschaft. WSL. 28 S.
- Schaffner, S., Suda, M., Huml, G., 2014: Mobilisierung – das Unwort des Jahrzehnts. Mobilisierung von Holz funktioniert nur, wenn sie Menschen bewegt. AFZ-Der Wald, 2: S. 19-22.
- Schmithüsen F., Wild-Eck, S., Zimmermann, W. 2000: Einstellungen und Zukunftsperspektiven der Bevölkerung des Berggebietes zum Wald und zur Forstwirtschaft. Ergebnisse einer Befragung in sechs schweizerischen Gebirgskantonen. Zürich: Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Forstwesen, 89.
- Wild-Eck, S., Zimmermann, W., 2005: Les forêts privées suisses et leurs propriétaires. Rapport succinct. Cahier de l'environnement N° 381. 26 p.

Annexes

Annexe I: Fiches d'informations Suisse

- BE Houtiwald, Emmental
- BE Hürnberg, Emmental
- FR District de la Singine
- GE Associations des propriétaires de forêts
- JU Groupement forestier "Les Esserts"
- LU Organisation régionale
- NE Groupement des propriétaires et gérants des forêts privées GPGFP
- SO Bucheggberg
- TI Lugano
- VD Union forestière de Peyres-Possens
- VS Monthey
- ZH Canton Zürich

Annexe II: Fiches d'informations d'autres pays

- AT Marketing direct
- D Ecoles sylvicoles Brandenburg et Hesse
- D Concept forêt privée en Sarre
- BE Cellule d'appui
- FR Organismes de la forêt privée

Avenir de la forêt privée - Exemple Houtiwald (BE)



Résultat d'un atelier avec les propriétaires de forêts privées
29 août 2012



Houtiwald: 70 Parcelles, 31 ha, 23 propriétaires

Le Houtiwald à Richigen (Commune Worb, canton Berne) se trouve entre 680 à 780 m. d'altitude et couvre une surface de 31 ha. La forêt est séparée en 70 parcelles avec 23 propriétaires.

La forêt se compose d'une part d'une vieille futaie dense et d'autre part de surfaces de rajeunissement au stade de fourré ou de perchis. L'accroissement est de 12 m³ par année et par hectare.

Des soins et des exploitations continues sont nécessaires pour assurer le rajeunissement naturel, la diversité des essences et la stabilité de la forêt. Vu la diminution de l'exploitation personnelle dans les petites parcelles privées et la disparition des forces de travail et des chevaux qui existaient dans les exploitations agricoles possédant des forêts, de nouvelles formes d'exploitation dépassant les limites des propriétés sont nécessaires.

Deux projets rassembleurs de propriétés

En 2008, les propriétaires de forêts intéressés ont réalisé une exploitation mécanisée et une vente commune de bois grâce à la jeune coopé-

rative de commercialisation du bois Region Kiental HRK.

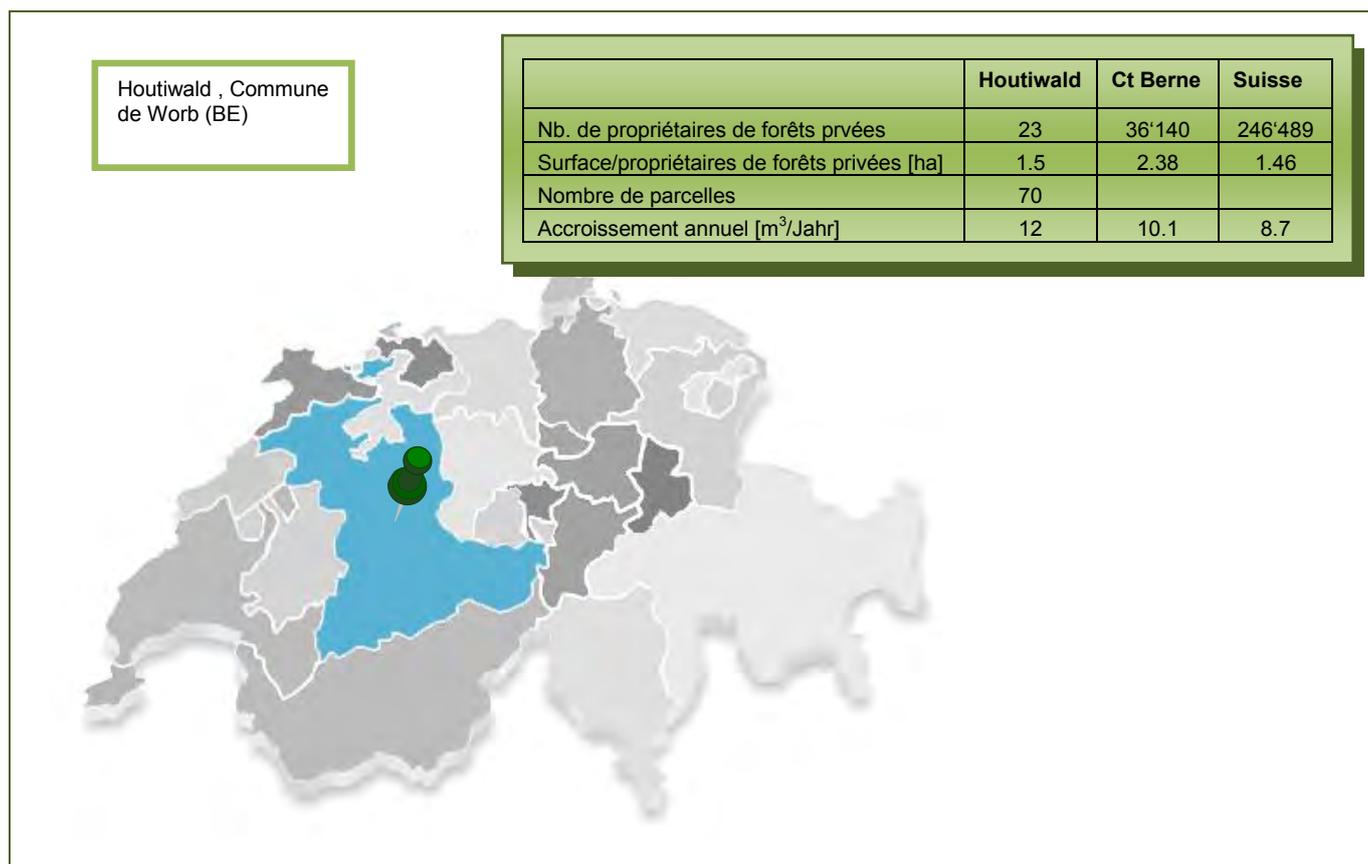
Dix propriétaires de forêts, possédant environ la moitié de la surface du massif forestier se sont joints à cette action. Environ 11.5 ha de forêt ont été traités et partiellement rajeunis représentant un volume exploité total de 1'655 m³.

En 2011 et 2012, un projet de chemin forestier réunissant plusieurs propriétaires a aussi été réalisé avec succès. Ce projet comprenait l'ensemble du massif forestier, ainsi que 5 ha de terre agricole. Le but de ces mesures est d'assurer des processus de travail adaptés, de promouvoir la sécurité du travail et la création de places de dépôt pour le bois.

Les porteurs du projet de chemin forestier, soit 21 propriétaires de forêts, ont fondé une communauté d'intérêts (société simple „Houtiwald“).

Le forestier des forêts domaniales Hansjörg Habbegger a été le conseiller des propriétaires privés et a dirigé l'action.

Figure 1: Quelques données sur la forêt privée dans la forêt de Houtiwald (BE), le canton de Berne et en Suisse.



Expériences & défis

Autrefois, le degré d'exploitation personnel était très élevé : de faibles quantités de bois étaient exploitées pour ses besoins propres, surtout du bois de feu. L'exploitation se déroulait généralement avec un tracteur et un treuil. Aujourd'hui la situation est fondamentalement différente (voir cadre ci-dessous).

Les changements principaux de l'exploitation des forêts privées:

- Diminution du besoin personnel en bois du propriétaire forestier.
- Le propriétaire a moins de temps à disposition pour les travaux forestiers.
- Les propriétaires habitent plus loin et ont un rapport moins important avec la forêt (perte locale des savoirs).
- De nouvelles techniques d'exploitation et de grosses machines nécessitent l'engagement d'entreprises.
- Le marché du bois demande des offres plus importantes et flexibles.
- Le marché du bois se modifie rapidement.

Les techniques d'exploitation se sont fortement modifiées. En outre, de grosses machines sont utilisées, ce qui nécessite l'engagement d'entreprise. Le marché du bois change souvent à court terme et n'est pas facile à cerner pour un propriétaire. C'est pourquoi, la commercialisation à travers une coopérative est une solution vers laquelle nous devons tendre.

L'exploitation sur plusieurs propriétés nécessite cependant un effort de coordination qui ne doit pas être négligé. Le propriétaire dispose en général d'une surface trop faible pour prendre la direction. Il est donc nécessaire de faire appel à un soutien extérieur.

Le morcellement de la propriété a un effet négatif sur l'exploitation forestière. En outre tous les propriétaires n'ont pas le même intérêt pour la forêt et en partie ne peuvent pas y consacrer beaucoup de temps.

En général, les propriétaires n'ont pas le capital risque nécessaire pour d'importants investissements.

Motifs & conditions pour une collaboration entre propriétaires

Un motif important pour la réalisation des projets de collaboration entre propriétaires a été la tempête „Lothar“. Dans la foulée, 10 propriétaires

directement touchés se mirent ensemble pour une récolte mécanisée du bois.

Le forestier des forêts domaniales Hansjörg Habegger a été décisif pour le succès de cette collaboration en motivant les propriétaires et en leurs montrant dès le début les possibilités d'une collaboration.

L'esprit d'ouverture des propriétaires forestiers et de la population a aussi été un élément important. Il y avait ainsi concrètement suffisamment de propriétaires motivés pour démarrer les projets. Les propriétaires critiques envers le projet n'étaient cependant pas contre (pas d'„empêcheur“).

Un avantage a été le nombre gérable de propriétaires qui avaient tous une relation étroite avec la forêt et qui se connaissaient déjà bien.

Une condition importante pour le succès et la confiance mutuelle est la communication régulière et transparente avec tous les participants. Le forestier des forêts domaniales avait ici une très importante fonction d'intégration.

Chances & risques, visions d'avenir

La collaboration a permis à tous les participants d'avoir une vision globale de toute la forêt.

L'exploitation forestière est moins couteuse et plus respectueuse des peuplements. Le rajeunissement de la forêt est durable, la diversité des essences augmente, de même que la sécurité du travail. Suite à la nouvelle desserte, la valeur des parcelles forestières augmente (indépendamment de l'exploitation) et en cas d'éventuels dégâts une intervention peut être réalisée dans les meilleurs délais. La meilleure accessibilité de la forêt a aussi amené des avantages pour les activités dans les domaines des loisirs et du délasserment.

De bonnes conditions ont ainsi été créées pour l'exploitation future. Le propriétaire a le libre choix entre une exploitation autonome ou une collaboration au cas par cas avec d'autres propriétaires de forêts.

La communauté d'intérêt doit être conservée comme outil pour l'échange d'expériences, la coordination des coupes de bois et afin d'assurer l'entretien du chemin forestier.

Expériences & visions d'avenir à Houtiwald



Outils, facteurs de succès et conséquences

Outils

Deux types de projets ont vu le jour à Houtiwald: (I) un projet cadre cantonal pour l'engagement de machines en faveur de plusieurs propriétaires en 2008 et (II) un simple projet de chemin forestier en 2011 et 2012.

Facteurs de succès

Le succès de la réalisation de cette collaboration entre propriétaires de forêt repose sur une série de facteurs (voir cadre). Souvent un événement extérieur (p. ex. la tempête) est l'élément déclencheur qui montre l'importance de l'action commune.

Facteurs de succès Houtiwald:

- Bonnes connaissances des personnes et du massif forestier (connaissances locales).
- Fonction d'intégration et d'animation du forestier des forêts domaniales.
- Processus transparent.
- Utilité directe pour tous les acteurs.
- Faible obstacle administratif, exécution simple du projet.

Conséquences et recommandations

Pour les propriétaires de forêts concernés, une coupe de bois mécanisée pour plusieurs propriétaires est une solution d'avenir pour des raisons économiques, écologiques et aussi sociales (p. ex. sécurité du travail). Cela est particulièrement judicieux où les propriétaires forestiers ne sont plus en mesure d'exploiter eux-mêmes la forêt.

Les propriétaires de forêts privées ne sont pas un collectif homogène. En conséquence, les solutions proposées doivent être très flexibles. Le nombre de propriétaires exploitant eux-mêmes la forêt va continuer à diminuer. Il est donc de plus en plus nécessaire d'avoir une vision commune de la forêt et des interlocuteurs avec de bonnes connaissances locales.

Avant le début de la coupe de bois impliquant plusieurs propriétaires, il est important de régler dans un simple contrat écrit les mesures à réaliser et les modalités financières. A la fin des travaux, un procès-verbal de remise des travaux doit être établi.

Les expériences réalisées devraient être si possible rapidement et régulièrement transmises (inclure si possible beaucoup de propriétaire forestier dans le transfert de connaissances).

Contac

Division forestière 4 Emmental, CH-3552 Bärau;
Téléphone +41 (0)34 409 37 37; www.be.ch/wald

Avenir de la forêt privée - Exemple Hürnbergwald (BE)



Résultats de l'enquête sur l'avenir de l'exploitation forestière réalisée auprès des propriétaires de forêts



Contexte

La forêt du Hürnberg

La forêt du Hürnberg, située sur les communes bernoises de Grosshöchstetten, Konolfingen et Schlosswil, a une superficie de 237.8 ha. La forêt est divisée en 405 parcelles (en moyenne 0.58 ha par parcelle). Elle est essentiellement exploitée par 185 propriétaires.

L'accroissement annuel est de 12 m³, soit nettement supérieur au 5 m³ qui sont exploités annuellement. La conséquence est un matériel sur pied, trop élevé et croissant rapidement, d'environ 600 m³/ha aujourd'hui. Du point de vue d'une production durable avec des peuplements réguliers stables, le matériel sur pied devrait être si possible rapidement réduit à 400 m³/ha en moyenne. La question se posait de savoir comment exploiter et mieux entretenir cette forêt durant les prochaines 20 années.

L'approche

Un travail de semestre d'un étudiant ingénieur forestier devait d'une part mieux évaluer la situation actuelle dans la forêt de Hürnberg et d'autre part proposer aux propriétaires de forêts les intentions futures relatives à l'exploitation de la forêt. Un autre objectif était d'inciter les per-

sonnes concernées à une plus forte exploitation de leur forêt avec des techniques modernes de récolte de bois dépassant le niveau de la propriété individuelle à l'aide d'une enquête et d'informations sylvicoles complémentaires.

Dans ce but, une enquête a été réalisée auprès de tous les propriétaires forestiers du Hürnberg. Des questions relatives aux caractéristiques des propriétaires, ainsi qu'aux intentions d'exploitations actuelles et futures ont été posées. En complément du questionnaire, une fiche d'informations de base était jointe. Cette dernière donnait des indications sur la problématique du matériel sur pied élevé, sur les avantages d'une coupe de bois avec des machines modernes dépassant le niveau de la propriété individuelle, sur l'importance de la deserte de base et des places de stockage du bois pour une exploitation moderne de la forêt.

Le taux de réponse extraordinaire de 82% montre le grand intérêt des propriétaires forestiers pour la thématique et permet une évaluation précise de la situation de l'exploitation actuelle et future de la forêt du Hürnberg.

Figure 1: Situation de la forêt privée du Hürnberg, dans le canton de Berne et en Suisse.

Hürnbergwald sur les communes de Grosshöchstetten, Konolfingen et Schlosswil



	Hürnberg	Canton de Berne	Suisse
Nombre de propriétaires privés	185	36'140	246'489
Surface/propriétaires de forêts[ha]	1.29	2.38	1.46
Parcelles/propriétaires de forêts	2.19		2.78
Age moyen des propriétaires [a]	54		56
Exploitation par le propriétaire[%]	71		53
Agriculteur [%]	42		47.7
Proximité de la forêt <5km [%]	83		70
Matériel sur pied moyen [m ³ /ha]	600	414	366
Accroissement annuel [m ³ /an]	12	10.1	8.7
Exploitation annuelle [m ³ /an]	5	9.95	4.19

Résultats de l'enquête

Caractéristiques des propriétaires de forêts

L'âge moyen des propriétaires de forêts est de 54 ans (70% ont 50 ans et plus). Les propriétaires sont majoritairement des hommes (75%) et habitent à proximité de leur parcelle forestière. 42% des propriétaires sont actifs dans l'agriculture, 16% sont retraités et 32% présentent d'autres profils. Ils correspondent ainsi aux types de propriétaires de forêts privées décrits par Zimmermann et Wild-Eck (2007).

Matériel sur pied actuel et exploitation future

60 % des personnes interrogées (91 personnes) sont satisfaites avec le matériel sur pied de leur parcelle, 7% le trouve plutôt bas ou trop bas, 26% le trouve plutôt élevé et seulement 2% le juge trop élevé. C'est ainsi sans surprise que 3 sur 4 propriétaires souhaitent exploiter à l'avenir autant de bois que par le passé. Seulement 10% souhaitent exploiter plus de bois. Ceci est contraire aux objectifs et besoins d'une exploitation durable de la forêt décrits dans la fiche d'informations (voir page 2).

Exploitation de la forêt actuelle et future

Dans les prochaines années il y aura un changement radical relatif à l'exploitation de la forêt. Le nombre de propriétaires exploitant eux-mêmes leur parcelle va passer de 71% aujourd'hui à 53%, et un quart ne sait pas aujourd'hui qui va exploiter la forêt à l'avenir. Seulement 19% souhaitent à l'avenir travailler avec une entreprise forestière (Figure 2).

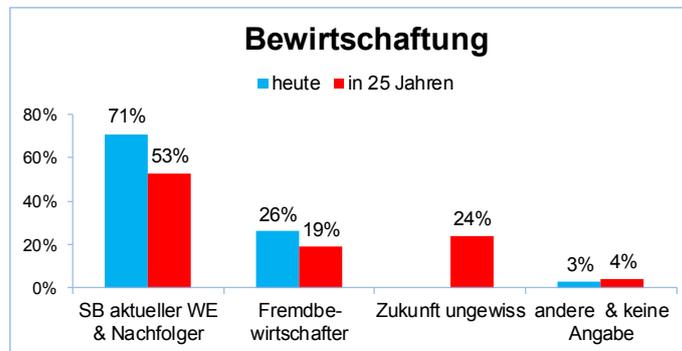


Figure 2: Exploitation aujourd'hui (bleu) et dans 25 ans (rouge), WE=Propriétaire de forêts, SB=Exploitation personnelle, Source: Fankhauser R. (2011).

Technique moderne de récolte du bois et récolte dépassant le niveau de la propriété individuelle

Jusqu'à maintenant, la plupart des propriétaires (94%) n'ont pas encore travaillé avec les techniques modernes de récolte du bois comme les processeurs et porteurs. Cela ne va pas beaucoup changer à l'avenir, seulement un quart serait d'accord de travailler avec des méthodes modernes sur leur parcelle et plus de la moitié des propriétaires rejettent un engagement des techniques modernes sur leur parcelle.

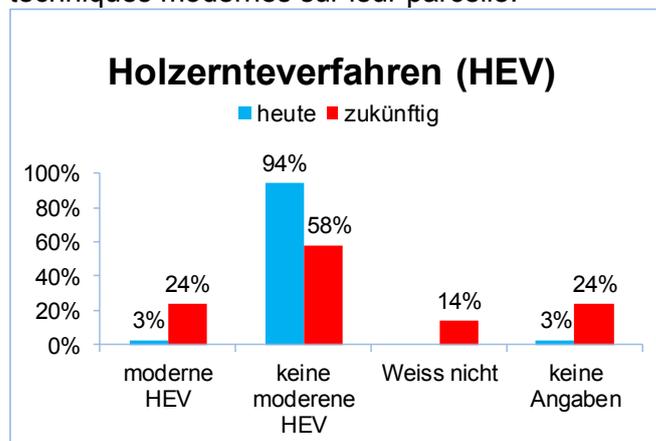


Figure 3: Méthode de récolte du bois (HEV) aujourd'hui (bleu) et à l'avenir (rouge).

Jusqu'à maintenant seulement 6 propriétaires (4%) du Hürnberg ont réalisé une coupe de bois dépassant les limites de la propriété individuelle. A l'avenir 30% des propriétaires pourraient s'imaginer une coupe de bois dépassant les limites de la propriété individuelle.

	Aujourd'hui	A l'avenir
Exploitation de la forêt	71% Exploitation personnelle	53% Exploitation personnelle
Techniques modernes de récolte du bois sur leur propre parcelle	94% non pas encore mis en oeuvre les techniques modernes	24% sont près à mettre en oeuvre les techniques
Coupe de bois dépassant les limites de la propriété individuelle	4% des propriétaires	Envisageable pour 30% des propriétaires

Expériences & résultats de la collaboration au Hürnberg



Instrumentes et expériences, facteurs de succès et conclusions

Instrumentes et expériences

L'enquête auprès des propriétaires de forêts a permis, grâce au taux de réponse de 82%, de caractériser précisément les propriétaires de forêts, d'estimer précisément l'exploitation actuelle et les intentions futures d'exploitation dans la forêt du Hürnberg. Dans le sillage de l'enquête, les acteurs importants ont été invités à une séance d'orientation expliquant l'intérêt pour une meilleure desserte de la forêt. Bien que l'intérêt pour une plus grande exploitation du bois, pour une amélioration de la desserte et une coopération supplémentaire n'a pas convaincu tous les propriétaires concernés, la démarche choisie, avec les instruments « enquête » et « séance d'orientation », a permis de se faire une idée claire sur les intentions futures d'exploitation de la forêt du Hürnberg. Il est en outre possible que l'enquête (y compris les informations de base complémentaires) et la séance d'orientation soient les premières étapes d'un processus de changement et qu'à l'avenir plus de propriétaires soient d'accord d'appliquer des techniques de récolte du bois modernes et dépassant le niveau de la propriété individuelle.

Facteurs de succès

- Les propriétaires de forêts font confiance au service forestier; l'enquête a été prise au sérieux.
- L'enquête a permis d'atteindre directement un grand nombre de propriétaires et de leur fournir des informations actuelles sur leur forêt.
- L'enquête s'est déroulée en plusieurs étapes et était liée à une campagne de sensibilisation. Un rappel a permis d'atteindre un taux de réponse très élevé.

Conclusions

- L'intérêt pour sa propre forêt est très grand, ceci n'implique pas la volonté pour une collaboration dépassant le niveau de la propriété individuelle.
- Le changement des habitudes d'exploitation de la forêt des propriétaires demande du temps. C'est un long processus.
- Les expériences et les connaissances locales sont demandées. La préparation périodique d'informations et la transmission pratique sont des éléments importants sur le chemin d'une exploitation durable de la forêt privée.

Bibliographie:

Fankhauser R. (2011): Holzmobilisierung im Privatwald am Fallbeispiel Hürnbergwald. Zollikofen, Schweizerische Hochschule für Landwirtschaft

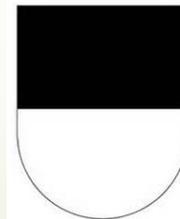
Jahrbuch Wald und Holz 2011: <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/0130/index.html?lang=de> (Abgerufen am 21.11.2012)

Broschüre Berner Wald: http://www.vol.be.ch/vol/de/index/wald/wald/berner_wald/zahlen_fakten.html (Abgerufen 21.11.2012)

Contact:

Amt für Wald des Kantons Bern, Waldabteilung 4 Emmental, CH-3552 Bärau;
Téléphone +41 (0)34 409 37 37; www.be.ch/wald

Avenir de la forêt privée - Exemple District de la Singine Canton de Fribourg



Association sylvicole de la Singine

Coupes coordonnées, transfert de connaissances et intégration active



La forêt privée dans le canton de Fribourg

Dans le canton de Fribourg, environ 43% de la surface forestière est en mains privées. Cela représente près de 18'500 ha en possession d'environ 12'000 propriétaires de forêts privées. Les forêts privées du canton de Fribourg sont, comme partout en Suisse, fortement morcelées et de petite dimension. La surface forestière moyenne par propriétaire privé est d'environ 1.5 ha. En raison de ce désavantage structurel, du manque de desserte et des bas prix du bois, l'exploitation de la forêt privée des dernières décennies est très faible.

Encouragement du Canton

Pour l'amélioration de la structure de la forêt privée, les mesures suivantes sont soutenues par le Canton:

- le regroupement en vue d'une gestion commune,
- l'intégration dans les corporations forestières,
- le remaniement parcellaire.

La création des corporations forestières

Depuis 2013, 31 corporations forestières ont été fondées dans le canton sous l'impulsion du service des forêts et de la faune. Il s'agit d'entreprises indépendantes qui disposent de leur propre équipe forestière, outils, véhicules et machines. Le but principal est de rationaliser la gestion et l'exploitation des forêts. Elles effectuent aussi des travaux pour des tiers (forêt privée) et doivent fournir des prestations d'intérêt public (Information, formation). Elles réalisent

également les travaux de construction et l'entretien d'ouvrages de protection, l'aménagement et l'entretien de biotopes et de lisières.

Alors que presque l'ensemble du canton a été réorganisé, la plus grande partie du District de la Singine n'a pas adhéré aux corporations forestières. La part de forêt privée y est de 80 à 90 % et la volonté de conserver l'indépendance est marquée (voir ci-contre, corporations en couleur) !



Manuel pour les propriétaires de forêts privées

En 2010, le manuel « Forêts privée - manuel de gestion des forêts pour propriétaires privés » a été publié par le service des forêts et de la faune. Il s'agit d'une nouvelle version de l'excellent manuel original pour la région de la Singine. Il constitue un guide global d'informations pour le propriétaire de forêts privées et renforce l'intérêt à sa propre forêt. En plus des aspects sylvicoles (récolte, soins culturels), il contient aussi des informations sur les assortiments, la vente du bois, les impôts, la sécurité du travail, ainsi que des contrats types.

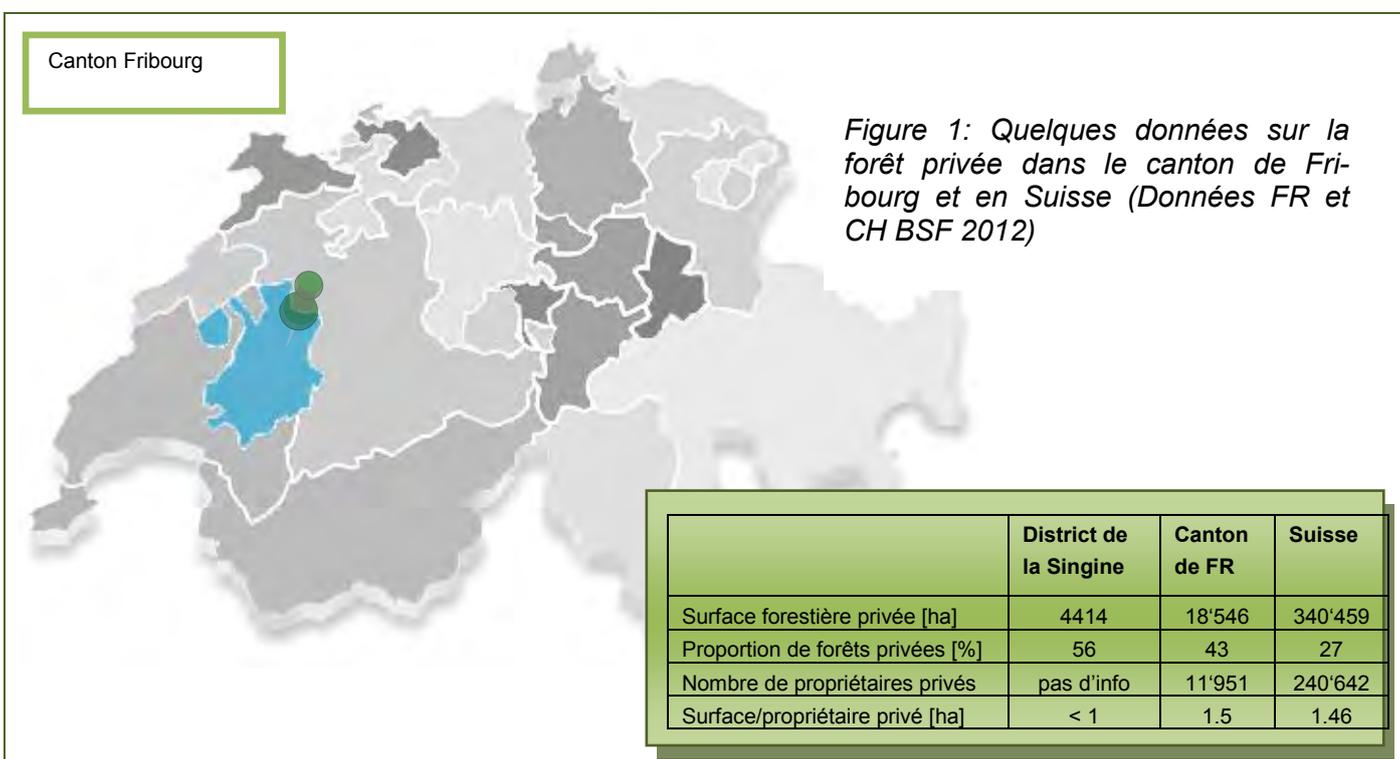


Figure 1: Quelques données sur la forêt privée dans le canton de Fribourg et en Suisse (Données FR et CH BSF 2012)

	District de la Singine	Canton de FR	Suisse
Surface forestière privée [ha]	4414	18'546	340'459
Proportion de forêts privées [%]	56	43	27
Nombre de propriétaires privés	pas d'info	11'951	240'642
Surface/propriétaire privé [ha]	< 1	1.5	1.46

La forêt privée singinoise : activités, instruments et mesures

La forêt privée dans l'arrondissement 2 „Singine“

La part de la forêt privée dans le district de la Singine est de 56%, soit plus élevée que la moyenne suisse. La forêt est également très morcelée et de nombreux propriétaires possèdent jusqu'à 5 parcelles dans différents massifs forestiers. Jusque dans les années 50, les forêts de Singine ont été fortement exploitées. Aujourd'hui, les peuplements sont souvent denses, fragiles et trop âgés. Une exploitation plus intense est donc non seulement nécessaire pour mobiliser du bois, mais aussi en regard de la stabilité et du rajeunissement.

La situation de la forêt privée dans le district de la Singine est différente entre le Plateau et les Préalpes. Sur le Plateau (trilage 2.4), la part de forêt privée est nettement plus élevée avec 90%. En Singine, le matériel sur pied est d'environ 400 m³/ha et l'accroissement annuel de 9 m³/ha (selon le plan de gestion 1998). L'exploitation est faible et nettement inférieure à l'accroissement.

Association sylvicole de la Singine

Dans le district de la Singine, il y avait jusqu'en 2005, cinq associations sylvicoles indépendantes. En 2005, quatre d'entre-elles ont fusionné pour créer l'association sylvicole de la Singine. L'association sylvicole de Guin est restée indépendante.

Si autrefois, la tâche principale des associations sylvicoles était la commercialisation du bois (soumissions) pour pouvoir rester dans la course, depuis 2009 des coupes coordonnées sont de plus en plus organisées. L'association sylvicole a ainsi élargi sa palette d'offres avant tout suite aux changements des conditions cadres dûs à l'engagement optimal et professionnel des techniques modernes de récolte du bois.

Organisation:

L'association sylvicole agit comme association juridiquement enregistrée. Elle est dirigée par cinq membres de comité bénévoles. Le service forestier (garde forestier de triage et ingénieur d'arrondissement) est impliqué en participant par exemple aux séances du comité.

L'association est financièrement entièrement autonome. Elle est financée exclusivement par les cotisations des membres (Fr. 5.- par ha). Les travaux de projets allant au-delà de l'autorité du garde de triage, sont affectés aux projets et compensés par les produits. Les coupes coordonnées ne sont réalisées que si les coûts peuvent être couverts. L'association compte au-

jourd'hui 286 membres (tendance à la hausse !), représentant environ 870 ha, soit une propriété forestière moyenne de 3.4 ha. Cependant, comme quelques membres sont des propriétaires publics (communes, paroisse, villages et CFF), la propriété forestière privée est effectivement plus petite.

Coupes coordonnées

Lors des coupes coordonnées, le martelage est réalisé sans tenir compte des limites de propriété. L'abattage est attribué suite à un appel d'offres à une entreprise forestière. La coupe est réalisée uniquement si les coûts peuvent être couverts. Avec cette démarche, chaque propriétaire de forêt reste responsable de la gestion (pouvoir de décision) de sa forêt.

L'association sylvicole assume la responsabilité de l'attribution du mandat, les accords et contrats avec les propriétaires de forêts, resp. les entreprises forestières et des finances du projet. L'organisation administrative et la direction de la mise en œuvre sont réalisées par le garde forestier de triage. Le décompte, individuel par propriétaire, est réalisé sur la base du protocole de martelage par parcelle.

Sept coupes coordonnées ont été réalisées à la pleine satisfaction de tous les participants et un total de 10'913 m³ de bois a été exploité.

Instruments & mesures

Manuel „La forêt singinoise“

Comme les propriétaires de forêts privées de Singine soumettaient de plus en plus de questions à l'association sylvicole, cette dernière publia en 2008 un manuel « La forêt singinoise - directive pour une exploitation du bois réussie dans le District de la Singine ». Il a été mis à disposition de tous les membres, ainsi qu'aux personnes intéressées. Il a rencontré un grand écho. Il présente avant tout, en plus des savoirs spécialisés, des informations régionales sur les interlocuteurs et sur la forêt singinoise.

Visites quotidiennes des coupes

Afin d'inclure activement le propriétaire de forêts privées dans le processus de la récolte du bois, des visites de la coupe sont encouragées. En voyant la progression, la satisfaction et la confiance sont ainsi renforcées.

Diverses activités de l'association

Par exemples : cours ou excursions annuelles sur des thèmes sylvicoles, participation à des expositions locales, rédaction d'articles et d'informations pour les médias, journées de découvertes pour les écoles, etc.

Ces activités entretiennent les échanges entre les propriétaires de forêts, les sensibilisent, aident à vaincre des préjugés et ont un effet motivant.

Expériences & facteurs de succès de la forêt privée singinoise



Expériences & défis

- **Coupes coordonnées:**
Tous les projets réalisés ont dégagé un résultat financier positif ! La meilleure variante a été la vente sur pied.
Avec de telles coupes, les propriétaires forestiers accordent une attention active à leur forêt (planification de la desserte fine, place de dépôt, entretien des chemins). La réflexion à long terme orientée sur l'avenir est encouragée et avant tout acceptée avec reconnaissance ! La collaboration et la coordination avec le voisin engendrent une dynamique positive.
- **Informations:**
Les démarches relatives aux transferts de connaissances (préparation de l'information pour le manuel « Forêt singinoise », les échanges, etc.) ont reçu des retours très positifs de la part des propriétaires de forêts privées. Les défis futurs sont relatifs à l'actualisation courante et à l'accès aux informations. Un site Internet avec une mise à jour continue des informations actuelles est en cours de discussion.
- **Des types de propriétaires et des intérêts variés:**
Un „hobby“ ou le manque de conscience de la nécessité de l'exploitation du bois sont aussi présents. Afin d'y remédier, des mesures de sensibilisation concrètes sont prises (médias, visites).
- **Dégradation de l'image due à l'évacuation des chablis de tempête**
- L'évacuation des chablis suite à la tempête Lothar a laissé en partie des images de dévastation qui ont profondément marqué la conscience des propriétaires de forêts privées. Un grand travail de persuasion a été nécessaire pour les convaincre de la qualité d'une exploitation normale et des travaux forestiers. Ce phénomène diminue peu à peu.

Facteurs de succès

Manuel „La forêt singinoise“

Il a répondu aux besoins des propriétaires de forêts et est adapté à ce public cible. Cela permet non seulement de renforcer l'identité régionale, mais aussi la confiance des propriétaires des forêts privées.

Responsabilité individuelle et autonomie

Ont une très grande valeur pour les privés et sont maintenus avec cette forme d'organisation. En outre, les coupes coordonnées sont aussi ouvertes aux „non membres“ de l'association sylvicole.

Qualité et confiance:

La collaboration étroite avec les gardes forestiers de triage, les entreprises forestières et les acheteurs du bois et l'implication des privés dans les procédures renforcent la confiance. Les coupes réussies sont des exemples positifs

Facteurs de succès

- Engagement du garde forestier de triage (initiation des coupes) et activités de l'association sylvicole (déroulement des coupes)
- Les propriétaires de forêts privées s'identifient avec leur forêt : les connaissances sylvicoles, la compréhension des processus à long terme de la forêt sont des éléments importants. Néanmoins, les différents intérêts des propriétaires et leurs réserves doivent être davantage pris en compte.

pour les autres.

Conclusions et recommandations

Le maintien de la responsabilité individuelle des propriétaires de forêts privées et une prise en compte renforcée de leurs besoins sont des clés importantes de la réussite. Cela inclut également que la société tienne davantage compte des prestations en faveur de l'intérêt commun!

Bibliographie: www – site internet SFF (Service des forêts et de la faune du canton FR); **Photos:** Association sylvicole de la Singine^{2,3,5} | Pan Bern AG^{1,4} | WALDA⁶ **Contact:** Fritz Burkhalter – Association sylvicole Singine.

Avenir de la forêt privée

Associations des propriétaires de forêts du Canton de Genève

Fiche d'informations



Contexte de la forêt genevoise

La forêt genevoise couvre environ 3000 ha, soit 11% du territoire cantonal. Elle se répartit en trois massifs principaux Chancy, Jussy et Versoix qui présentent un caractère feuillus très marqué avec une large prépondérance du chêne. Elle a été surexploitée sous le régime du taillis du 17^{ème} au 20^{ème} siècle, puis peu à peu délaissée après la seconde guerre mondiale. Il en résulte des peuplements de médiocre qualité ayant peu d'intérêt économique. En 1950, 97 % de la superficie boisée appartenaient à des particuliers, soit de loin le canton suisse avec la plus forte proportion de forêt privée.

Dès le milieu des années 1950, une politique d'acquisitions fut amorcée par l'Etat. Aujourd'hui, 50 % des forêts sont propriétés de l'Etat, 46 % de privés et 4% des communes.

Les associations des propriétaires de forêts

L'Etat de Genève a initié à la fin des années 1990 une politique de soutien au regroupement des propriétaires privés. Une première association s'est constituée en 2000 sur le territoire de la commune de Veyrier. Elle regroupe environ 90 % des propriétaires de la commune. Sur les 86 hectares de forêt, 70 appartiennent à des privés.

En 2007, l'association des propriétaires de forêts de Gy-Jussy-Presinge s'est constituée. Le massif forestier couvre 620 hectares. Environ 500 ha, soit 80 % de la superficie totale, appartiennent aux 69 membres de l'association (350

ha à l'Etat de Genève, 30 ha aux Communes et 120 ha aux privés).

La troisième association s'est constituée en 2008. Elle couvre l'ouest genevois, soit 17 communes d'Onex à Meyrin. Cela représente un potentiel de plus de mille propriétaires, dont quelques grands propriétaires de forêt.

La quatrième association date de 2013 avec pour ambition de regrouper les propriétaires forestiers privés et les communes de la rive droite du Lac, du Grand-Saconnex à Céligny.

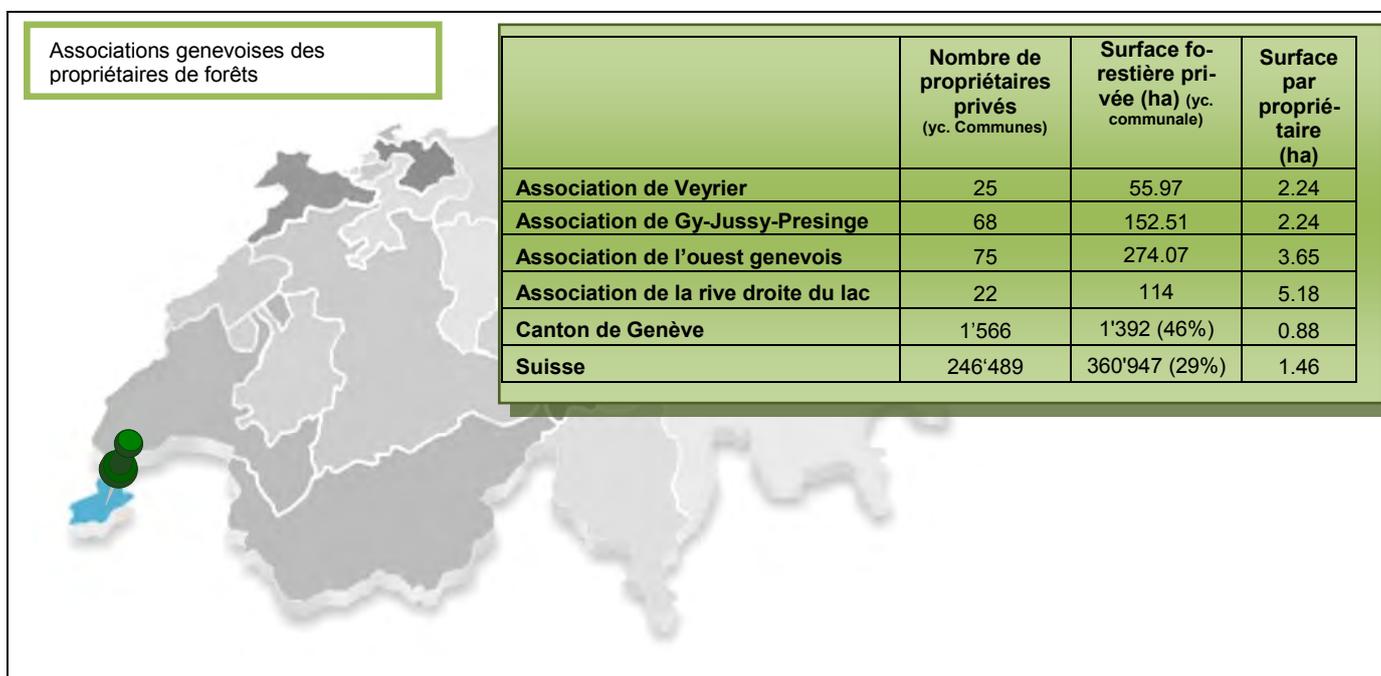
Les quatre associations ont donc des dimensions très différentes et chacune a son histoire.

Les objectifs des associations

Les buts des associations sont principalement de regrouper les propriétaires de forêts et de défendre leurs intérêts, de promouvoir et encourager l'entretien des forêts dans le cadre d'une gestion durable, et de procurer des services techniques, telles que la gestion des forêts des membres souhaitant la confier à l'association.

Les ressources des associations reposent principalement sur les cotisations annuelles des membres, la vente des produits de l'entretien des forêts et les aides financières fédérales et cantonales.

Figure 1: Quelques données sur la forêt privée dans le canton de Genève et en Suisse.



Expériences

Avant la création des associations, la gestion forestière se limitait au patrimoine public, à l'exception de quelques grands domaines forestiers privés. Vu l'importance de la forêt privée dans le canton, le potentiel de la forêt genevoise n'était donc que partiellement mis en valeur.

Le nouvel engouement pour les combustibles renouvelables qui s'est traduit par la mise en place de plusieurs centrales de chauffage au bois nécessitant un approvisionnement local, d'une part pour justifier leur construction, et d'autre part pour assurer une certaine rentabilité des installations, a donné le coup de pouce nécessaire pour la concrétisation de la politique de regroupement souhaitée par l'Etat.

Dans le cas de Veyrier, la possibilité de contribuer avec son bois au chauffage de l'école communale en échange d'un entretien professionnel de sa parcelle a probablement été un argument porteur pour le ralliement de la quasi totalité des propriétaires privés de la commune. En outre, cette association bénéficie de la présence d'une entreprise forestière locale qui est mandatée pour la réalisation de tous les travaux. Cette entreprise joue un rôle de relais important auprès des propriétaires privés et contribue à la bonne marche de l'association.

Avantages principaux des associations:

- Les associations bénéficient du soutien et de la participation de l'Etat.
- A travers les associations, les propriétaires forestiers ont accès aux aides financières fédérales et cantonales des diverses conventions programmes (contrats de prestation).
- De part leur proximité avec les acteurs, les associations jouent un rôle essentiel en matière de sensibilisation et sont ainsi un relais important pour le Service forestier cantonal.
- Les associations permettent de mettre la forêt sur le devant de la scène.

Les trois autres associations, fondées plus récemment, n'ont pas encore atteint le même niveau de fonctionnement de celle de Veyrier. Un grand travail de sensibilisation des propriétaires privés est encore nécessaire pour les rallier à la nécessité d'entreprendre des travaux pour la conservation durable du potentiel forestier de leurs parcelles. Dans ces associations, les travaux sont dans un premier temps principalement réalisés dans les parcelles des Communes puis progressivement dans les parcelles privées.

Néanmoins, elles jouent déjà un rôle dans la mise en avant de problèmes liées à la défense des intérêts des propriétaires membres, tel que la question liée à l'entretien de la desserte, dont la majorité est dans le domaine public communal.

Motifs & conditions pour une collaboration

Outre la politique de soutien de l'Etat au regroupement de la propriété forestière et les impulsions du Service cantonal des forêts, la constitution des différentes associations est aussi liée à des projets communaux, tels que la mise en place de centrale de chauffage au bois de l'école communale de Veyrier et d'ECOGIA ou celles du réseau de chaleur à distance de Cartigny.

Dans un seul cas, celui de Gy-Jussy-Presinge, l'association s'est constituée sous l'impulsion des communes concernées, inspirée par l'exemple de Veyrier.

Les associations sont au bénéfice de plans de gestion et/ou de programme de travail. Les membres concernés par des travaux signent une convention pour la réalisation des travaux.

Chances & Risques, visions d'avenir

Le regroupement des propriétaires bénéficie de conditions cadres favorables avec le soutien de l'Etat. Cependant, cette forte implication de l'Etat, encore accentué par son rôle légal (martelage), peut aussi conduire à une certaine déresponsabilisation des propriétaires privés.

L'expérience de Veyrier montre l'importance de la présence et de l'implication des opérateurs économiques de la filière forêt-bois (entreprises forestières, clients pour les produits de l'exploitation). Sans ces acteurs demandeurs de bois, les objectifs des associations ne peuvent être atteints.

L'espace temps entre deux interventions dans la forêt d'un même propriétaire est une difficulté pour le maintien de l'intérêt et de l'engagement d'un privé sur le long terme.

Vu le potentiel productif, une réflexion sur une gestion commerciale globale des produits a été initiée dans le sens d'optimiser la gestion des flux.

Expériences & visions d'avenir des Associations genevoises de propriétaires de forêts



Outils, facteurs de réussite et conséquences

Outils

Les associations genevoises des propriétaires de forêts disposent de différents outils: des plans de gestion ou des programmes de travail, un secrétaire exécutif professionnel, des structures qui permettent de rassembler les membres. Une association disposera prochainement des résultats d'une enquête sur les besoins et souhaits des propriétaires. Ces résultats seront aussi utiles pour le développement des autres associations.

Facteurs de succès

Les facteurs de succès des associations reposent encore sur un important soutien de l'Etat qui a été le déclencheur des regroupements. L'opportunité de pouvoir proposer aux propriétaires un débouché pour les produits des entretiens sous la forme d'une valorisation énergétique a été un bon argument pour inciter à l'action.

Facteurs de succès des associations:

- La proximité avec les propriétaires de forêts
- L'Etat fait office de garantie.
- L'implication des acteurs économiques de la filière forêt-bois et l'existence de projets de centrale de chauffage au bois.
- La motivation et volonté des propriétaires de forêts membres des comités bénévoles.

Conséquences et recommandations

De dimensions et d'anciennetés différentes, les associations genevoises n'ont pas encore exploité pleinement leur capacité de développement et de mobilisation de la propriété forestière privée. Les structures de base sont en place, mais doivent encore être adaptées en fonction de leur grandeur et potentiel.

A moyen terme, les activités des associations devraient déboucher sur des entretiens et des exploitations plus régulières de l'ensemble des forêts genevoises et donc des volumes de bois importants. La réflexion initiée vers une gestion commerciale commune de ce flux est un des prochains défis à relever.

Les associations jouent un rôle de coordination, de sensibilisation et de défense des intérêts des propriétaires. L'échange d'expériences et la diffusion d'informations à l'interne et à l'externe sont des éléments essentiels des activités des associations. Elles se profilent progressivement comme un acteur local de promotion de la gestion durable des ressources forestières.

Contact

Philippe Poget
Secrétaire exécutif des associations
Bureau d'études Poget & Meynet
e7 foresterie
7, chemin du Fief-de-Chapitre
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 870 19 16
philippe.poget@poget-meynet.ch

Avenir de la forêt privée Exemple du Groupement forestier „Les Esserts“ (JU)



Fiche d'informations



Groupement forestier „Les Esserts“

Le Groupement forestier „Les Esserts“ a été fondé le 14 décembre 2010 dans la Commune de Corban (JU) dans le but de rassembler les propriétaires de forêts du massif forestier des „Esserts“ dont environ 50% sont en main privée.

Le Groupement forestier rassemble 45 propriétaires, soit 42 propriétaires privés (47.9 ha), la Bourgeoisie de Corban (43.3 ha), la Commune de Val Terbi (4.3 ha), la Commune de Corban (0.2 ha de pistes abornées) et la Commune de Courchapoix (0.05 ha de chemin).

Les forêts du Groupement sont principalement des hêtraies avec une bonne fertilité, composés pour environ 60 % de feuillus. Les lignes directrices de gestion du massif indiquent une possibilité de 1'000 m³/an. Les surfaces de vieilles futaies sont importantes. En conséquence, un rajeunissement des peuplements est nécessaire pour éviter un trop fort vieillissement et une dépréciation des bois.

La vocation de ces forêts est la production de bois. Les principes d'une sylviculture proche de la nature guident les interventions.

La volonté d'exploiter la forêt à l'origine du Groupement forestier

La volonté des propriétaires privés d'exploiter leurs forêts du massif forestier a poussé le Syndicat d'amélioration foncière de Corban-Courchapoix-Montsevelier à construire une desserte forestière qui manquait cruellement. L'obtention d'une aide financière des pouvoirs

publics a été conditionnée à la création d'une communauté de gestion pour inciter les propriétaires à réaliser des coupes de bois en commun.

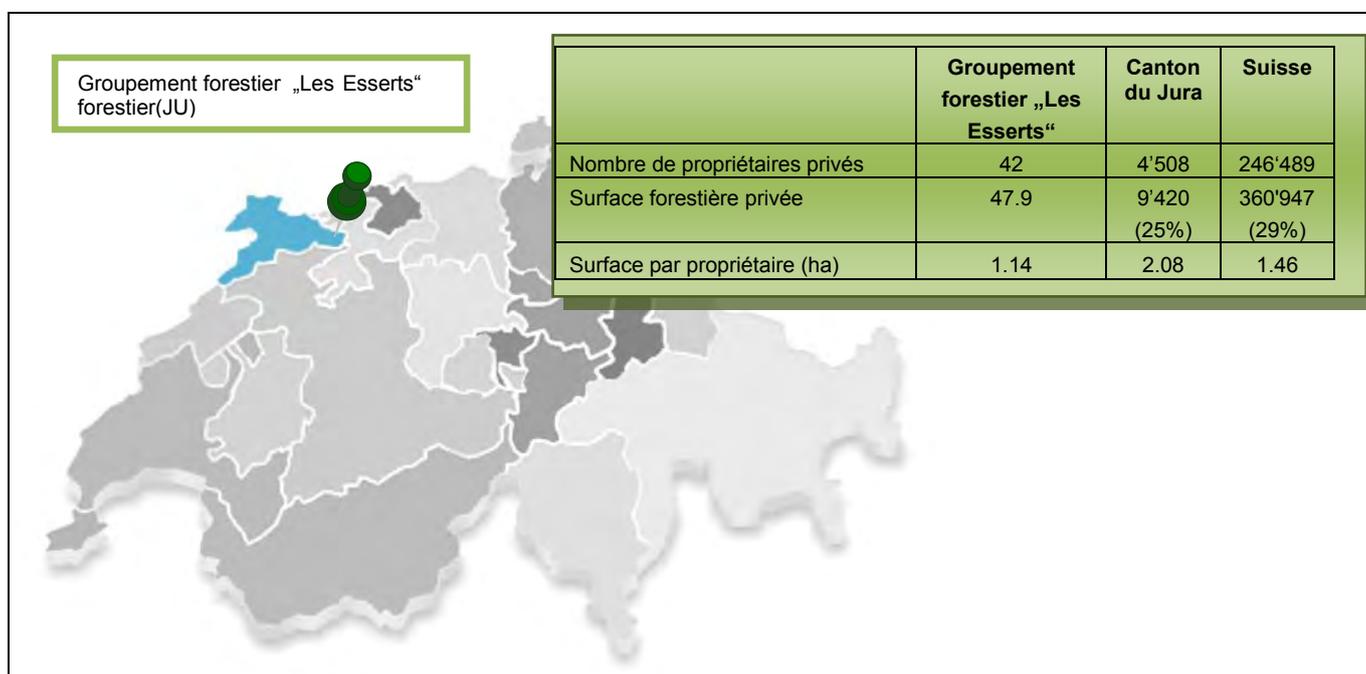
Le Groupement forestier „Les Esserts“ a été constitué en vue de créer une collaboration entre propriétaires, de coordonner le plus possible les opérations relatives à l'exploitation des forêts, principalement les coupes de bois et autres activités sylvicoles, et de défendre les intérêts des propriétaires de forêts privées.

Pour atteindre ses buts, le Groupement collabore avec le triage forestier, organise des assemblées d'information, d'échanges d'expérience ou de décision, des visites de terrain pour vulgariser des connaissances et inciter les membres à l'exploitation. A terme, le Groupement souhaite représenter les intérêts des propriétaires privés auprès de différentes instances, comme l'Association jurassienne d'économie forestière (AJEF) et renforcer le regroupement des propriétaires pour la réalisation des coupes de bois.

Les statuts actuels ne prévoient pas une gestion financière commune. Les décomptes des travaux et des ventes de bois sont donc individualisés par propriétaire.

Les ressources financières du Groupement sont principalement les cotisations annuelles.

Figure 1: Quelques données sur le Groupement forestier „Les Esserts“, la forêt privée dans le canton du Jura et en Suisse.



Expériences & défis

Avant la création du Groupement, l'exploitation du massif forestier „Les Esserts“ était limitée par le manque d'une desserte adéquate. Le potentiel économique de cette forêt n'était donc que partiellement utilisé.

Avec la création du Groupement, l'amélioration de la desserte du massif a pu être financée avec l'aide des pouvoirs publics. Les travaux ont été réalisés entre 2005 et 2008. Cette desserte nécessite un entretien régulier en raison de la forte pente de certains tronçons. A cet effet, un fonds d'entretien co-financé par les partenaires a été négocié.

Suite à la réalisation de la desserte, des lignes directrices pour la gestion des forêts ont été élaborées avec comme objectif de présenter aux propriétaires les principales caractéristiques de leurs forêts, les exploitations potentielles souhaitables et les principaux types d'intervention.

Avantages principaux du Groupement forestier „Les Esserts“:

- Le massif forestier dispose d'une bonne desserte.
- Le Groupement dispose de lignes directrices pour la gestion du massif forestier.
- Les contacts privilégiés avec le garde de triage et le service cantonal permettent un accès à l'information, notamment sur les possibilités d'aides financières et le marché du bois.
- Les propriétaires peuvent faire part de leurs souhaits, questions et expériences dans le cadre des séances du Groupement.

La rentabilisation des investissements réalisés est le défi à poursuivre par le Groupement. Si les questions liées à l'entretien de la desserte sont en passe de se régler avec l'accord signé avec la Commune de Corban qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la question de l'exploitation régulière du massif forestier sur la base des lignes directrices établies est encore à l'état embryonnaire.

Malgré la situation plutôt morose du marché du bois, la maturité de certains peuplements forestiers motive les propriétaires concernés à agir. Ces derniers souhaitent néanmoins avoir plus d'appui pour la planification des travaux.

Motifs & conditions pour une collaboration

La motivation des membres est associée à une volonté d'exploiter un patrimoine forestier ayant une bonne productivité et de pouvoir le faire dans les meilleures conditions cadres possibles.

L'accès aux informations sur l'évolution du marché du bois, les possibilités d'aides financières les développements de la politique forestière cantonale et nationale et sur les actualités forestières au sens large sont également une source de motivation.

Chances & Risques, visions d'avenir

Le Groupement dispose de tous les éléments nécessaires pour une bonne gestion du massif forestier et de propriétaires motivés, bien que l'enthousiasme initial des propriétaires ait été amoindri par les dégâts causés par le passage de la tempête Joachim du 16 décembre 2011.

La structure actuelle du Groupement qui laisse la liberté au propriétaire dans le choix des interventions sylvicoles nécessite un plus grand effort de coordination. Ainsi, la pleine valorisation du potentiel forestier du massif peine à démarquer. Pour franchir cet obstacle, un travail de conviction du comité et un appui important du garde forestier, dont la disponibilité en temps est limitée, sont essentiels.

La gestion de l'après Joachim a montré les limites, notamment administratives, de la gestion individuelle à l'intérieur du Groupement. Les futures coupes groupées devront tenir compte de cette expérience pour simplifier le système.

Au-delà de la gestion du massif forestier, le Groupement peut également jouer un rôle dans la promotion locale du bois et de son utilisation en particulier dans le domaine du bois énergie.

En matière de défense des intérêts de la propriété privée, le Groupement peut être un acteur auprès de l'Association jurassienne d'économie forestière (AJEF) ou d'autres instances cantonales dédiées aux questions forestières.

La nouvelle desserte a offert un nouvel accès à la forêt, très appréciée par la population locale. Une information à la population peut être judicieuse lors de travaux sylvicoles importants.

Expériences & visions d'avenir du Groupement forestier „Les Esserts“



Outils, facteurs de réussite et conséquences

Outils

Le Groupement forestier „Les Esserts“ dispose de différents outils pour faire gérer le massif forestier : sa structure qui permet de rassembler les membres, une desserte fonctionnelle du périmètre concerné et des lignes directrices pour la gestion sylvicole.

Facteurs de succès

Le succès du Groupement et de la collaboration entre propriétaires de forêt repose sur une série de facteurs (voir cadre). L'opportunité d'améliorer la desserte du massif forestier a été l'élément déclencheur de l'action commune. Face à l'adversité, tels que les dégâts causés par Joachim et les besoins d'entretiens de la desserte, le Groupement joue son rôle de coordination et de défense des intérêts des propriétaires comme le montre le récent accord signé sur l'entretien de la desserte.

Facteurs de succès du Groupement forestier „Les Esserts“:

- La volonté et motivation des propriétaires privés à exploiter leur patrimoine forestier.
- La mobilisation des propriétaires privés en faveur de la réalisation de la desserte.
- L'appui des pouvoirs publics pour le cofinancement de la desserte et son entretien, ainsi que des lignes directrices de gestion.
- La dynamique du comité du Groupement.
- L'appui professionnel du garde forestier de triage.

Conséquences et recommandations

Le Groupement forestier „Les Esserts“ est une jeune structure qui n'a pas encore pleinement exploité sa capacité de mobilisation et de collaboration de ses membres autour de la gestion sylvicole du massif forestier. Il dispose des outils pour le faire, mais doit encore définir une stratégie pour initier l'exploitation des peuplements.

Une première planification de travaux, basée sur la carte des interventions établie en 2010, sur une période de deux ans, autour d'un noyau de propriétaires pourrait servir d'exemple et montrer la voie à suivre. Les modalités financières liées aux travaux et à la vente du bois sont toutefois à régler dans une convention.

A terme, il est cependant probable qu'une gestion commune de l'ensemble du massif s'imposera d'elle-même. Des ressources complémentaires seront alors nécessaires.

L'échange d'expériences et la diffusion d'information à l'interne et à l'externe demeurent des éléments essentiels des activités du Groupement. Il peut se profiler comme un acteur local de promoteur du bois et un défenseur de la propriété privée.

Contact

Jean-Louis Rais
Président
En Vevie 3
2825 Courchapoix
Tél. 032 438 85 31
jean-louis.rais@bluewin.ch

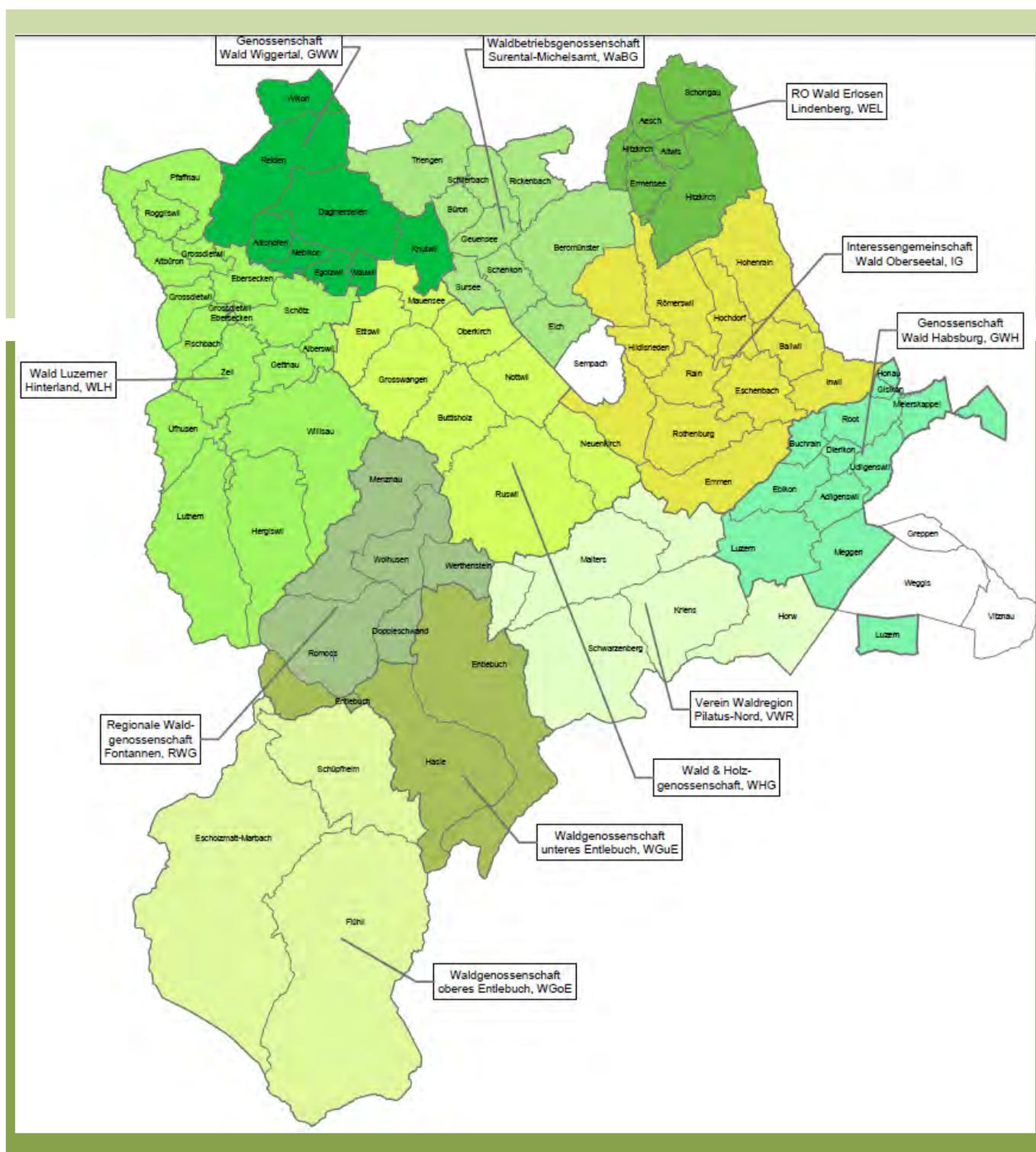
Avenir de la forêt privée

Exemple Canton de Lucerne



Organisations régionales (OR)

Amélioration des structures



L'ouragan Lothar comme déclencheur

Le 26 décembre 1999: l'ouragan Lothar balaie le canton et ébouriffe 2'500 ha ou 6% de la forêt lucernoise. D'un coup, 1 mio. de m³ de bois sont abattus, soit la possibilité de 4 ans. Des 12'000 propriétaires de forêts, plus d'un sur 4 est touché, dont une grande majorité de propriétaires privés. Ces derniers ont en moyenne 250 m³ de chablis à gérer. Le marché du bois est surchargé, la logistique est rompue et les prix du bois s'effondrent. En peu de temps, 42 postes de coordination locale sont mis en place pour façonner les chablis en commun, les stocker et les commercialiser. Cette aide à l'auto-assistance dure près de 2 ans. La majorité des postes de coordination est ensuite dissoute. Est-ce que la coopération a été un échec ? Est-ce un retour à une exploitation traditionnelle individuelle ?

De petites forêts privées avec un matériel sur pied élevé

70%, soit environ 28'000 ha de la forêt lucernoise est privée. Chaque propriétaire privé possède en moyenne 2.4 ha de forêt. La coopération en matière d'exploitation forestière n'existe quasiment pas.

Le volume sur pied de la forêt privée lucernoise est de 485 m³/ha, soit un des plus élevés d'Europe.

Les petites structures : un handicap dans un environnement de production changeant

Les contrats pour les entreprises forestières sont rares dans les petites structures de la forêt privée, car ils sont en général d'une ampleur trop faible et liés à des dépenses de mise en place et administratives élevées. La rationalisation des techniques modernes de récolte du bois ne peut pas être mise en œuvre. Le marché du bois change également. De grandes quantités et des conditions de livraison contraignantes sont demandées. Dans cet environnement changeant, le propriétaire de forêt privée atteint ses limites.

L'exploitation commune au sein des „Organisations régionales“

Devant ce constat, le service de l'agriculture et de la forêt du Canton de Lucerne souhaite améliorer les structures de la forêt privée afin d'améliorer l'exploitation de l'accroissement du bois. En tenant compte de cet aspect, le service de l'agriculture et de la forêt et l'association lucernoise des propriétaires de forêts ont développé en 2005 un concept pour l'exploitation commune des forêts. Le but était que les propriétaires de forêts s'unissent volontairement au sein d'organisations régionales (OR) gérées professionnellement. (Source: Rösli-Brun, 2007)

Canton de Lucerne

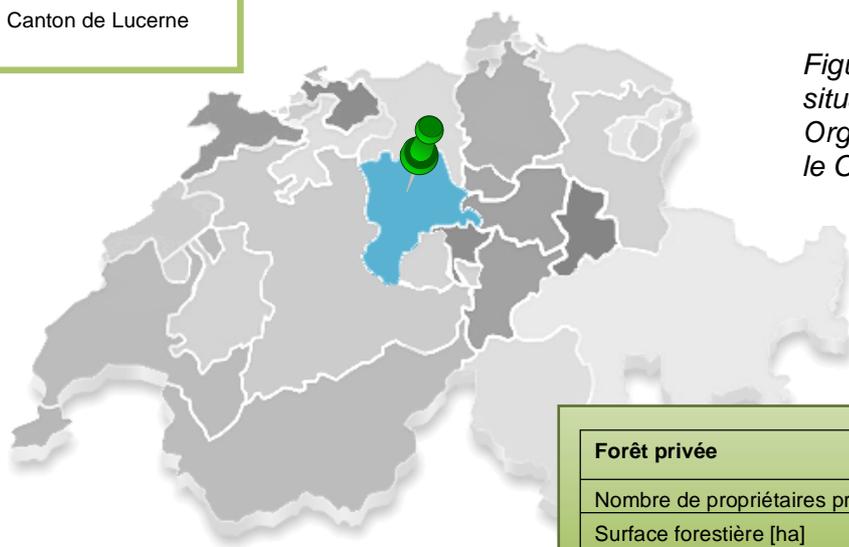


Figure 1: Quelques données sur la situation de la forêt privée dans les Organisations régionales (OR), dans le Canton de Lucerne et en Suisse.

Forêt privée	11 OR	Ct. LU	Suisse
Nombre de propriétaires privés	5'000	11'800	246'489
Surface forestière [ha] (%)	19'500	28'200 (70%)	360'947 (29%)
Waldfläche / Waldeigentümer [ha]	3.9	2.4	1.46
Anzahl Parzellen	13'000	25'000	
Jährlicher Holzzuwachs [m ³ /Jahr]	10	10	8.7

Organisations régionales: aperçu et expériences

Développement et aide financière

Dans le cadre de la réforme cantonale de l'administration de 1999, une dissociation des tâches régaliennes et de celles liées à la gestion forestière s'est engagée. Le retrait de l'Etat des activités de gestion et d'exploitation devait, entre autres, aider à surmonter les obstacles structurels. La création des organisations régionales débuta en 2006 : sur la base d'avant-projets, les propriétaires de forêts créèrent des structures de droit privé, gérées par des professionnels sous la forme de coopératives ou d'associations (d'autres formes juridiques seraient aussi possibles). Le Canton accepta et appuya les phases de constitution consécutives pendant 4 ans avec une contribution fixe et des montants basés sur les prestations. L'ordre de grandeur pour l'autofinancement d'une OR (y compris la participation à la gestion forestière) est défini ainsi : 1'500 - 2'000 ha de surface forestière, 15'000 - 20'000 m³ d'accroissement potentiel.

Le canton a conclu des contrats de prestations avec les OR créées. Les prestations des OR sont indemnisées avec un forfait de base de CHF 30.--/ha et depuis 2013 avec un supplément structurel de CHF 30.--/membre. La partition des rôles entre le forestier de l'OR (tâches de gestion) et le forestier de triage de l'Etat (tâches régaliennes) est réglé dans les contrats de prestations. En 2013, les OR ont été fixées dans la loi forestière cantonale.

La direction des OR doit être assurée par un spécialiste de la forêt.

Les coupes de bois sont toujours soumises à autorisation.

Etat des lieux des OR

Fin 2013, les 11 organisations régionales, dont 7 coopératives et 4 associations, couvrent l'ensemble du Canton. La direction par des spécialistes de la forêt est assurée par un emploi (3x) ou un mandat (8x) avec un taux d'occupation de 30 à 100%. Avant la création des organisations régionales une faible proportion de la forêt lucernoise était « organisée », c'est-à-dire insérée dans une entreprise forestière gérée par un garde forestier (forêt domaniale et corporations). Fin 2013, 56% de la surface forestière étaient organisées en OR, ainsi que 18% autrement (43%, resp. 2% des propriétaires forestiers).

Expériences actuelles

Les comités et les directions des OR ont réalisé avec beaucoup d'engagement un travail de mise en place. De nombreux propriétaires forestiers

ont adhéré. Les principales raisons d'adhésion sont les avantages de la commercialisation (regroupement, prix) et la prestation complète de conseil, du martelage au décompte du bois vendu.

Les OR se financent de manière différenciée: seules quelques OR demandent une cotisation, dans quelques OR, les membres ne doivent payer que des prestations spécifiques concrètes. La plupart des OR ont pu constituer des provisions lors des 4 ans du projet d'encouragement et peuvent encore se passer de cotisations pendant quelques années.

Jusqu'à maintenant, les directions n'avaient pas assez de capacité pour une planification commune des soins et des exploitations ou ne la jugeaient pas comme une tâche prioritaire. Actuellement l'impulsion pour les coupes de bois vient souvent du propriétaire forestier. Cependant, les forestiers des OR arrivent de plus en plus à inclure les parcelles voisines lors des interventions. Ainsi la compréhension des propriétaires forestiers pour une exploitation coordonnée augmente.

Jusqu'à maintenant, les soins aux jeunes peuplements n'ont que rarement pu être réalisés sur la base d'un appel d'offre et un engagement optimal d'entreprises. Ils sont en grande partie réalisés par les propriétaires de forêts. Quelques OR ont investi dans la formation des propriétaires en soins aux forêts.

Le portail internet „Waldportal“ est pour la planification des mesures un instrument adéquat pour une gestion administrative simple.

Les propriétaires forestiers souhaitent toujours un décompte de la coupe de bois par parcelle.

De nombreux acheteurs de bois (scieries, industries) travaillent étroitement avec des OR. Mais, quelques scieurs et commerçants du bois essaient de dissuader des propriétaires forestiers à adhérer à une OR en proposant de meilleurs prix ou un paiement en liquidités.

Cependant, des conflits d'intérêt et des contradictions sont aussi observés : ainsi le souhait des OR d'une gestion couvrante de la propriété forestière s'oppose aux désavantages d'un monopole des prestations de services. Les conflits d'intérêts interviennent également lorsqu'un directeur d'OR est également mandaté comme entreprise indépendante pour offrir des conseils et être un intermédiaire pour le commerce du bois.

Obstacles & facteurs de succès



Obstacles et défis

- L'autofinancement des OR ne peut pas être uniquement atteint par l'augmentation de la surface forestière et du nombre de membre. Un potentiel de réduction des coûts doit être atteint via une planification forestière commune (dans le sens d'un plan sur plusieurs années) et une exécution des mesures selon les meilleures pratiques (y compris la vente groupée),
- Cet important pas du développement des OR exige l'initiative du spécialiste de la forêt, mais aussi la compréhension du propriétaire forestier pour des processus modernes et efficaces de récolte et de soins avec l'engagement d'entreprises dans un régime de concurrence. Ce potentiel de réduction des coûts peut cependant être en contradiction avec des concessions souhaitées comme des relations d'affaire à long terme et la prise en compte des entreprises forestières régionales.

Conséquences pour l'avenir

- Les intérêts publics, par exemple dans le domaine de la biodiversité (réserve forestière, îlots de sénescence) doivent aussi être pris en compte Lors de la planification des mesures.
- D'autres développements potentiels sont entre autres la réduction des dépenses administratives par un décompte forfaitaire des coupes de bois (p. ex. basé sur la surface), des contrats cadres pour l'engagement des entreprises avec des critères de qualité clairs

des cours pour les soins aux jeunes peuplements et la création de groupes de soins pour les propriétaires intéressés, ainsi qu'une nouvelle offre de prestations de service des OR (valeur ajoutée). Eventuellement des modèles d'organisation alternative comme la forêt à bail ou d'autres droits de propriété des OR sont envisageables.

Les facteurs de succès des OR à Lucerne (selon la division forêt du canton de Lucerne):

- Le **rapport de confiance** entre propriétaire de forêt - forestier - comité:
 - politique*: l'appui actif de politiciens locaux dans les groupes de projet, puis dans les comités.
 - opérationnel*: des spécialistes de la forêt qui, déjà avant la création des OR, avaient créé un climat de confiance, par exemple comme forestier de triage.
- Un **développement autonome** des OR: le Canton devait laisser les organisations se construire depuis la base avec peu de conditions cadres.
- Une **adhésion volontaire**: concentration sur les propriétaires de forêts souhaitant participer activement et portant l'idée d'une gestion commune.
- Les propriétaires doivent avoir la possibilité d'apporter des **prestations propres**.
- **Initiative/soutien** de l'association cantonale d'économie forestière.
- une **aide au démarrage** : Confédération/Canton (ainsi aucun investissement ne devait être amorti sous forme de frais de développement et de constitution, la valeur ajoutée de l'intégration est entièrement au bénéfice des membres).
- Une **orientation stratégique** claire des OR relative à l'offre de prestations de services.

Bibliographie: Rösli-Brun, B., 2007: Kooperation im Luzerner Privatwald (Essay), Schweiz. Z. Forstwes.; www – Homepage LAWA (Amt für Landwirtschaft und Wald des Kantons LU); **Fotos:** LAWA ^{1, 2, 4} | WaBG Surental-Michelsamt ³, ⁵

Contact: Alex Arnet, Abteilungsleiter-Stv., Fachleiter Waldnutzung, Abteilung Wald, 6210 Sursee.

Avenir de la forêt privée

Exemple du Groupement des propriétaires et gérants des forêts privées GPGFP (NE)



Fiche d'informations



Groupement des propriétaires et gérants de forêts privées GPGFP

Le Groupement des propriétaires et gérants de forêts privées GPGFP a été fondé le 12 avril 1978 dans le canton de Neuchâtel dans le but de défendre la propriété forestière privée auprès du Service cantonal des forêts. Le GPGFP compte actuellement 33 membres, dont 3 gérants représentant environ 80 propriétaires forestiers privés. Les membres se répartissent sur l'ensemble du territoire cantonal avec toutefois une majorité dans la partie haute du canton qui pour des raisons historiques compte plus de propriétés forestières privées.

Le GPGFP est motivé par la volonté de gérer, d'entretenir et d'exploiter durablement un patrimoine forestier. Il a pour but de défendre et de développer les intérêts des membres en fournissant des informations d'ordre politique et économique sur l'actualité forestière et le marché des bois en particulier. Il apporte des conseils sur toutes les questions liées à la forêt privée et développe des actions en faveur de la forêt privée.

Les compétences professionnelles des membres dans les différents domaines de la gestion forestière (bureaux d'ingénieurs forestiers, entrepreneurs forestiers, commerces de bois) sont mises en valeur.

Le GPGFP facilite et développe les relations entre producteurs et consommateurs de bois en organisant par exemple la vente de bois.

Les ressources financières du groupement sont les cotisations annuelles, la finance d'entrée et des courtages à payer pour tout marché traité par le Comité.

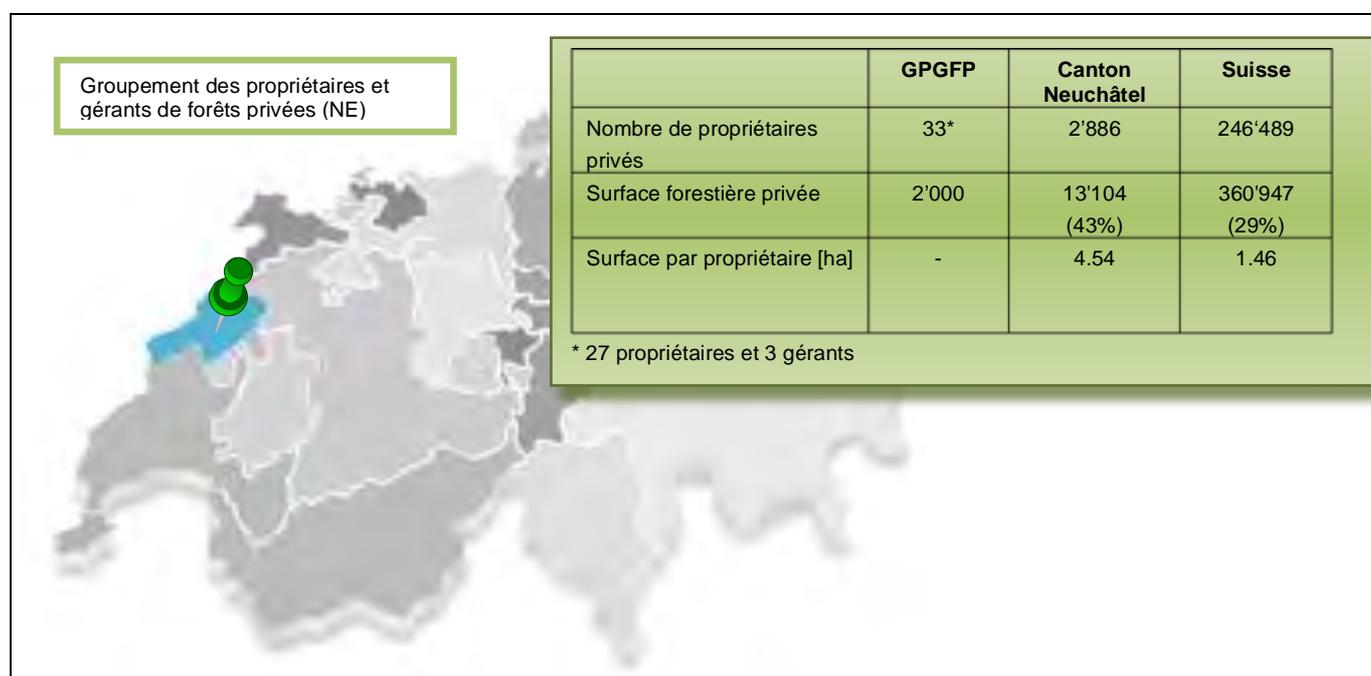
La défense des intérêts à l'origine du GPGFP

La défense des intérêts de la propriété forestière privée est à l'origine du GPGFP. A la fin des années 70, les initiateurs ne se sentant pas assez bien défendus par l'association des propriétaires forestiers (Association forestière neuchâteloise AFN), ont décidé de créer le GPGFP pour mieux défendre leurs demandes et besoins auprès du Service cantonal des forêts.

Cette initiative a progressivement été reconnue par les autorités compétentes. Cette reconnaissance se traduit aujourd'hui par la participation active du GPGFP à différentes instances. Il est représenté à la Commission cantonale de la forêt, à la Commission cantonale de la chasse, à la Commission de certification et à la Commission des accords de prestations. Il est en outre également représenté au Conseil d'administration de l'Association forestière neuchâteloise AFN et au Comité de Lignum-Neuchâtel.

Cette large représentation permet à la propriété privée et aux gérants de cette dernière de faire valoir leurs revendications.

Figure 1: Quelques données sur le GPGFP, la forêt privée dans le canton de Neuchâtel et en Suisse.



Expériences & défis

Avant la création du GPGFP, la propriété forestière privée, qui concerne 43% des forêts neuchâteloises et près de 3000 propriétaires, ne disposait pas d'un organisme de défense de ses intérêts. Quelques propriétaires privés étaient membres de l'Association forestière neuchâteloise AFN et certains le sont toujours aujourd'hui.

Le GPGFP, bien que ne représentant qu'un pourcent des propriétaires privés du canton pour une surface forestière d'environ 2'000 ha (15 % de la forêt privée), a obtenu en quelques années une reconnaissance auprès du Service cantonal des forêts qui lui permet d'être représenté dans les instances cantonales mentionnées précédemment.

A travers cette reconnaissance, la propriété privée a obtenu l'accès à des aides financières, par exemple pour l'amélioration de la dévestiture ou à travers des accords de prestations, telles que la convention programme sur les forêts protectrices.

Avantages principaux du GPGFP:

- Le GPGFP compte parmi ses membres des gestionnaires de la forêt privée et pas uniquement des propriétaires privés.
- Une participation active aux différentes instances cantonales liées à la forêt, à la chasse et au bois.
- Le GPGFP est un interlocuteur reconnu du Service de la faune, des forêts et de la nature.
- Un accès à l'information concernant les possibilités d'aides financières et le marché des bois.
- Un réseau de professionnels de la forêt au service des membres.

Au-delà du lobbying politique et des actions de défense des intérêts tels que l'action menée en 2012 pour s'opposer aux suppressions par CFF Cargo de nombreux points de desserte, le GPGFP développe aussi des projets novateurs.

Le GPGFP travaille notamment sur la mise en place d'un service d'orientation pour le placement des coupes martelées. Par ce service, le GPGFP vise à mettre en relation un propriétaire et un acheteur. Ce service s'adresse principalement aux propriétaires forestiers privés qui ne sont pas gérés par des membres du GPGFP. La condition pour bénéficier de cette prestation est

d'être membre du groupement ou de s'engager à le devenir.

Un des buts de cette action est aussi de toucher les gardes forestiers qui effectuent des travaux pour des privés et de les sensibiliser sur ce service d'intermédiaire du GPGFP entre propriétaire et acheteur de bois. A terme, le projet vise à acquérir de nouveaux membres afin de renforcer les rangs du GPGFP.

Motifs & conditions pour une collaboration

La motivation des membres est associée à une volonté d'exploiter son patrimoine forestier et de pouvoir le faire dans les meilleures conditions cadres possibles.

L'accès aux informations sur l'évolution du marché du bois, les développements de la politique forestière cantonale et nationale et sur les actualités forestières au sens large sont également une source de motivation.

Chances & Risques, visions d'avenir

Le groupement peut faire valoir un certain nombre d'acquis et une reconnaissance qui bénéficient aux membres, mais probablement aussi à l'ensemble de la propriété forestière.

Au vu de l'évolution rapide du monde forestier, que se soit au niveau du regroupement de la gestion, de l'organisation des exploitations, de la mécanisation de l'exploitation, de la filière bois, du marché du bois ou de la politique forestière, le GPGFP risque de manquer de ressources humaines et financières pour faire face aux nombreux défis.

Afin d'y remédier, des démarches visant à renforcer la base du groupement et la collaboration avec l'Association forestière neuchâteloise AFN, sont en cours.

La mobilisation d'un plus grand nombre de propriétaires forestiers privés, notamment à travers une offre de services ciblée (aide à la vente de bois), est un défi et en même temps indispensable pour le futur développement du groupement.

Expériences & visions d'avenir du Groupement de propriétaires et gérants de forêts privées



Outils, facteurs de réussite et conséquences

Outils

Le GPGFP dispose de différents outils pour faire valoir ses intérêts : sa présence dans de diverses instances cantonales, la diffusion d'informations et de conseils, une offre de services principalement pour les membres et des actions de lobbying ciblées sur des thématiques spécifiques.

Facteurs de succès

Le succès du groupement repose sur la dynamique de ses membres, et de ses comités successifs en particulier, qui ont su imposer le GPGFP comme un acteur du secteur forestier neuchâtelois.

Facteurs de succès du GPGFP:

- La mobilisation des gérants de forêts privées et des propriétaires privés autour de la défense de leurs intérêts.
- Un comité bénévole qui a su créer un climat de confiance avec le Service de la faune, des forêts et de la nature.
- La volonté et motivation des membres à exploiter leurs patrimoines forestiers.
- La reconnaissance du GPGFP par les autorités compétentes comme un acteur à part entière du secteur forestier neuchâtelois.

Conséquences et recommandations

Le GPGFP a montré la possibilité qu'une association de propriétaires privés et de gérants de forêts privées peut jouer un rôle et avoir un certain poids dans les décisions cantonales.

Après une période initiale consacrée à la défense des intérêts de la propriété privée, le GPGFP s'est surtout consacré ces dernières années à offrir des conseils et des services à ses membres. Ces services pourraient certainement encore être développés comme par exemple la création d'une cellule d'appui à la petite propriété forestière privée. Cela nécessite toutefois de trouver des ressources complémentaires.

Au vu de la situation actuelle du secteur forestier, l'avenir du GPGFP passera probablement à nouveau par une phase plus revendicative, avec comme pierre angulaire une plus importante mobilisation de la propriété forestière privée neuchâteloise.

Contacts

Francis Tüller, Président
Le Sapel 1
2105 Travers
Tél. 032 863 14 71

Avenir de la forêt privée

Exemple Bucheggberg (SO)

Coupes coordonnées

Exemple Gächliwil – Gosslwil 2012 / 2013



La forêt privée du Bucheggberg

Le district soleurois du Bucheggberg est boisé sur un tiers de son territoire façonné par l'agriculture. Environ 600 ha, soit un tiers de la surface forestière, est en main privée. Les forêts sont en grande partie sur des stations productives de hêtraies à des altitudes variant de 500 à 650 m.

Bien que de nombreuses propriétés de forêts privées soient bien desservies et formées suite aux remaniements parcellaires des années 70 et 80, les conditions pour une exploitation rationnelle ne sont pas idéales à cause des petites surfaces des parcelles et des propriétés.

En outre, un changement de la structure agricole est en cours (entreprise agricole à 1 homme), ce qui - à côté du bas prix du bois - conduit à une baisse d'activité dans les forêts souvent en main d'agriculteurs.

Contexte

Dans aucune association forestière fondée dans le cadre des remaniements parcellaires, un niveau d'intégration élevé (gestion commune) ne s'est développé par le passé. Elles existent aujourd'hui uniquement comme coopératives.

L'inspecteur d'arrondissement, en collaboration avec le garde forestier de triage, et dans le cadre du projet « Encouragement des coupes multipropriétés » essaie d'apporter une réponse au manque de collaboration entre les propriétaires de forêts privées.

Depuis 2004, des parcelles d'environ 120 propriétaires, représentant une surface totale de 80 ha et une exploitation de 9'000 m³, ont pu être traitées dans le cadre de 10 petits projets.

Coupes communes

Exemple: Gächliwil-Gossliwil en hiver 2012 / 2013

La sécurité de la coupe le long de la route cantonale Gächliwil-Gossliwil, soutenu par le canton dans le cadre du projet « Amélioration de la sécurité routière des routes cantonales en forêt », a été le déclencheur de ce processus coordonné. A cette occasion, le périmètre de coupe a été élargi aux parcelles voisines dont les propriétaires avaient annoncé un intérêt pour une coupe coordonnée. 13 propriétaires de forêts y ont participé, représentant 15 parcelles ; une surface totale de 11 ha et un volume de bois exploité d'environ 900 m³.

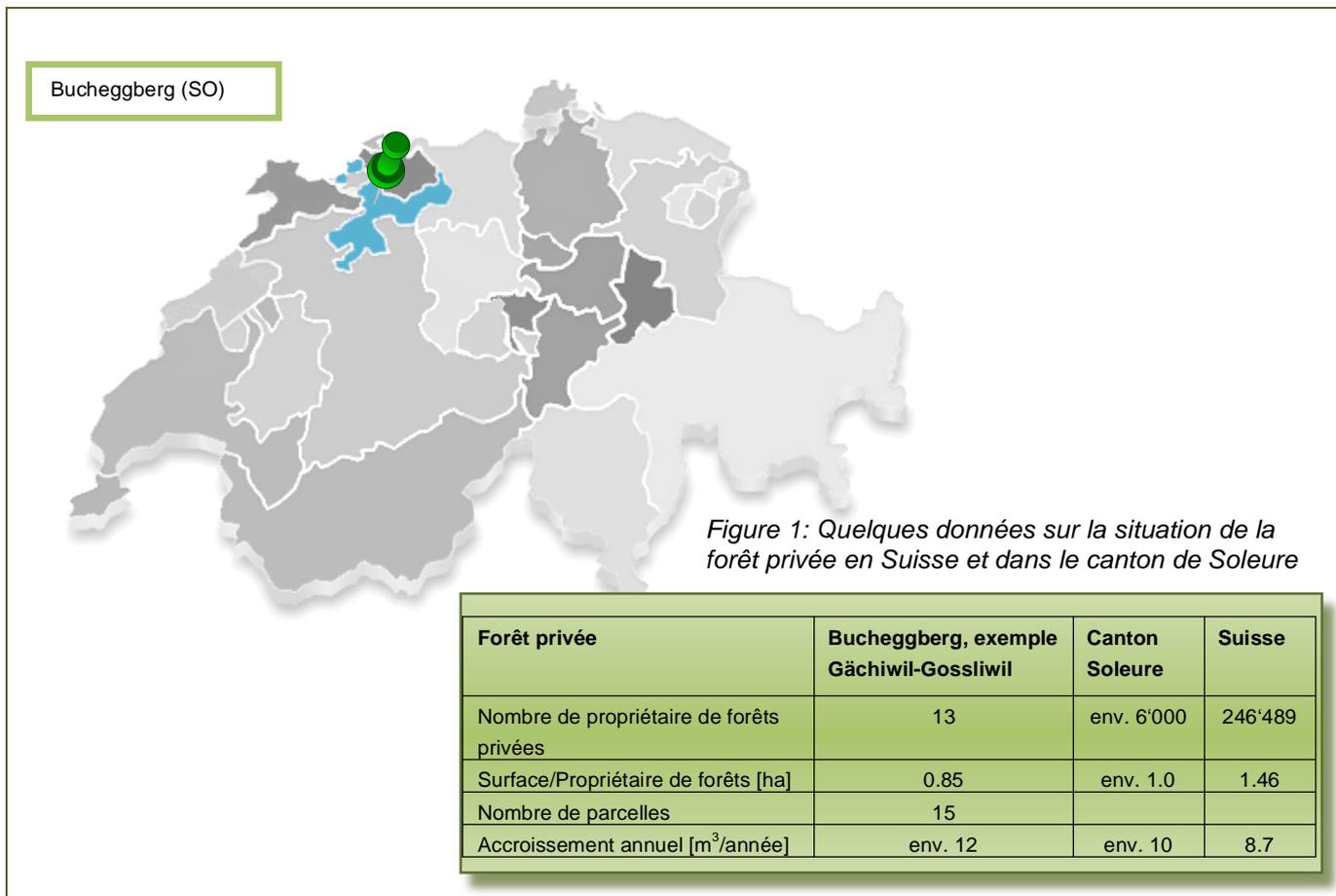


Figure 1: Quelques données sur la situation de la forêt privée en Suisse et dans le canton de Soleure

Project „Encouragement des coupes de bois inter-proprétés en forêt privée“



Comment fonctionne le projet?

Le garde forestier du triage est au cœur du processus : il agit en tant qu'entreprise forestière comme une „entreprise générale“ en proposant aux propriétaires de forêts la prestation de réaliser une coupe de bois inter-proprétés. Le propriétaire de forêts lui donne le mandat d'exécuter la coupe. Dans le cadre des projets d'encouragement du canton, il obtient alors une aide financière pour les coûts de coordination et d'organisation..

Aide cantonale

Selon les instructions de l'Office des forêts, de la chasse et de la pêche (AWJF) de 2009, l'instrument d'encouragement poursuit les buts suivants:

- réduction des retards en matière d'éclaircies et amélioration de la stabilité des peuplements de la forêt privée,
- promotion des techniques de récolte actuelles,
- création d'incitations à la mobilisation de bois supplémentaire.

Condition du canton pour le soutien d'une coupe coordonnée : un minimum de trois propriétaires de forêts et un volume à exploité de 250 sv qui ne doit cependant pas obligatoirement être exploité dans une coupe contiguë locale.

Expériences

Aides cantonales: l'aide cantonale se situe en moyenne entre CHF 2 – 5 pro m³, avec laquelle l'entreprise forestière peut couvrir ses coûts d'organisation et de coordination sans devoir facturer des frais aux propriétaires de forêts.

Rôle de modèle : les projets peuvent se réaliser avec des moyens publics modestes et des frais administratifs relativement bas. Des effets positifs considérables sont ainsi obtenus (soins,

éclaircies de peuplements négligés, sylviculture proche de nature, etc.).

Efficiency: les projets permettent l'engagement de processeurs sans que l'entrepreneur forestier privé aie besoin d'acquérir le mandat auprès de chaque propriétaire de forêts. L'exploitation mécanisée au-delà des limites des parcelles diminue les coûts d'abattage par rapport aux techniques de travail à la tronçonneuse et par parcelle.

Confiance et satisfaction: pour le propriétaire forestier, le triage a été un bon partenaire. La confiance avec le service forestier est renforcée. Les propriétaires de forêts sont satisfaits des résultats du projet.

Déroulement général du projet

- Délimitation du périmètre par l'inspecteur d'arrondissement et le garde forestier de triage (parcelles nécessitant une intervention sylvicole)
- Lettre d'invitation aux propriétaires de forêts
- Réponses des propriétaires de forêts intéressés
- Séance d'orientation en forêt
- Martelage et offres aux propriétaires de forêts
- Décision de participation du propriétaire de forêts. Dans le cadre du projet, le propriétaire de forêts peut aussi mandater le triage pour des soins aux jeunes peuplements.
- Demande de financement du garde de triage au canton avec un plan de situation avec les surfaces d'intervention, liste des parcelles et des propriétaires de forêts, protocole de martelage.
- Exécution de la coupe par le triage en collaboration avec un entrepreneur forestier avec processeur à la charge du triage.
- Vente groupée du bois par le triage en son nom propre. Les propriétaires de forêts peuvent, s'ils le désirent, prendre le bois de feu de leurs forêts.
- Le triage fait un décompte simple par propriétaire de forêts (nombre de m³ selon le protocole de martelage) et paie le produit net (établi sur la base du rapport moyen entre dépenses et recettes par m³) aux propriétaires de forêts.
- Décompte forfaitaire simple du triage vis-à-vis du canton sur la base du nombre de propriétaires de forêts impliqués et de la quantité de bois selon le protocole de martelage.
- Paiement de l'aide cantonale au triage.

Défis, facteurs de succès, recommandations



Défis

Sensibilités des propriétaires de forêts

Elles sont en général très grandes, aucun dégât aux peuplements, au sol et aux chemins n'est admis. Les limites de propriétés doivent être clairement visibles ou marquées afin d'éviter toute intervention non désirée dans d'autres parcelles. Le bois façonné ne doit pas rester longtemps en forêt - le propriétaire de forêts doit avoir le sentiment que son bois est sur le marché.

Organisation sans encombres

Les projets demandent une phase de préparation suffisante : information précoce, délai de réflexion pour les propriétaires de forêts, planification de la coupe en temps utile et réserve de temps suffisante afin de pouvoir prendre en compte les conditions météorologiques et ainsi la protection des sols.

Facteurs de succès

Les facteurs de succès essentiels:

- aucune mise en place de structures et aucune collaboration directe nécessaire entre propriétaires de forêts.
- caractère volontaire : le renoncement d'un propriétaire de forêts ne met pas en danger le projet.
- courte durée de projet : moins d'une année jusqu'au paiement du propriétaire de forêts qui ne doit pas prendre d'engagements à long terme,
- le propriétaire de forêts ne doit pas sortir d'argent (pas de prestation préalable nécessaire, il ne doit pas payer les prestations du garde forestier).
- confiance du propriétaire de forêts envers l'inspecteur d'arrondissement et le garde de triage qui ont l'avantage de connaître les forêts et leurs propriétaires.

Au bénéfice de tous, situation Win-Win-Win

- Le **propriétaire de forêts** a une forêt soignée, sans s'engager personnellement ; malgré tout, il reçoit après la coupe un revenu complémentaire et selon ses désirs, il est alimenté avec son propre bois de feu.
- Le **trilage régional** peut, grâce à l'exécution réussie des coupes, se présenter comme partenaire des propriétaires de forêts privées (p. ex. : se recommander pour la réalisation de mandats de gestion) et mettre en place de nouvelles offres de prestations.
- Le **service cantonal des forêts** peut assumer des intérêts publics : influence sur une gestion proche de la nature y compris une protection des sols conséquentes, stabilité et pérennité des forêts, valeur ajoutée régionale.

Recommandations

Besoins des propriétaires de forêts

Recherche de solutions qui répondent au mieux aux conditions cadres et besoins des propriétaires de forêts.

Structures adaptées

Tendre vers des structures qui permettent une activité de conseils et un accompagnement selon les besoins des propriétaires de forêts privées.

Argumentaire

Les arguments en faveur des soins aux forêts et des coupes de bois inter-propriétés coordonnées sont multiples et se prêtent aussi à l'activation des propriétaires de forêts qui poursuivent dans leur forêt d'autres objectifs que la production de bois.

Avenir de la forêt privée - Exemple Canton du Tessin

La forêt autour de San Clemente à Capriasca

Combinaison d'une exploitation active et passive d'une forêt de loisirs –
Parfaite coexistence des fonctions de délasserement et de production



Contexte

La forêt autour de San Clemente à Capriasca est entièrement en main privée. Elle s'étend sur environ 100 ha et se répartit entre 80 propriétaires

La surface forestière moyenne par propriétaire est de 1,25 ha et se situe donc entre la moyenne du canton du Tessin (0.97 ha) et la moyenne suisse (1.48 ha). La grandeur des parcelles n'est en outre pas homogène.

Les propriétaires de forêts possèdent en général une parcelle. Quelques propriétaires possèdent plusieurs parcelles.

Propriétaires de forêts

Les propriétaires de forêts proviennent des environs et habitent majoritairement à proximité. La majorité sont des hommes. Il y a quelques femmes propriétaires de forêts.

La plupart des parcelles sont transmises de père en fils, ainsi les cas de succession avec différents propriétaires ne sont pas inhabituels. Au sein de ces successions, il est possible qu'un des héritiers n'a pas connaissance de sa propriété forestière. Cela complique l'exploitation commune de la forêt et la coordination par le service forestier.

Les parcelles n'ont en général pas été achetées, la demande n'étant actuellement pas très grande. L'offre est également faible, car le gain potentiel pour le propriétaire de forêts est bas. Ainsi aucun processus de groupement par la vente n'est en cours. Par le passé, le regroupe-

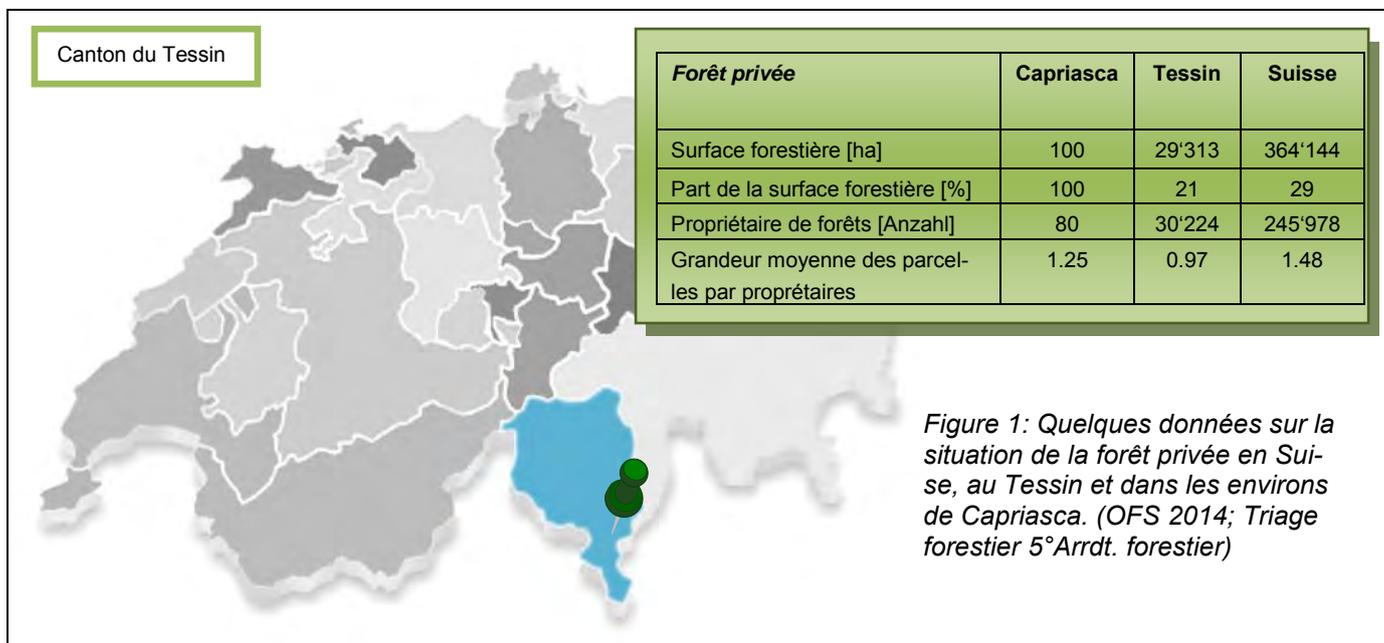
ment territorial a déjà contribué à augmenter la surface moyenne des parcelles forestières.

Production de bois

A l'exception de l'usage personnel, les forêts de San Clemente sont exploitées pour une production commerciale du bois: le bois récolté est vendu et les plaquettes produites des branches sont utilisées dans les centrales de chauffage locales, les écuries ou comme biomasse.

Pour diverses raisons, entre autres celle d'assurer la sécurité le long des rives et des routes, l'exploitation et le rajeunissement de la forêt est nécessaire. Ainsi, les propriétaires privés vendent le bois sur pied de leur parcelle aux entreprises forestières. Le gain est de ce fait réciproque : le propriétaire a un revenu et évite les coûts de l'exploitation (machines, sécurité, personnel, temps), les entreprises forestières gagnent sur la vente du bois.

Comme le hêtre, essence principale de ces forêts, est abondant et vigoureux, le bois est très demandé. Il n'y a en outre pas de problème de rajeunissement. Les peuplements exploités se rajeunissent en général naturellement très bien. La forêt est exploitée soit avec des machines manuelles ou mécaniquement avec des processeurs et des tracteurs.



L'exploitation

La majorité des propriétaires de forêts qui exploitent activement leur parcelle se limite à une exploitation du bois pour un usage personnel.

Les raisons justifiant l'exploitation pour soi-même sont la relation avec la forêt et la possibilité de s'offrir quelques extras.

Si l'on considère les difficultés financières et logistiques d'une coupe de bois, la majorité des propriétaires ne redoutent pas de se lier à un projet dépassant le niveau de la propriété individuelle et d'envisager ainsi l'exploitation active de leur propre parcelle forestière. Un exemple est l'entretien des berges boisées qui est soutenu par la bourgeoisie locale. En général, la tolérance des propriétaires de forêts privées est présente et ils semblent être satisfaits de l'exploitation par des tiers (commune, consortium ou entreprises privées). Le propriétaire de forêts privées, qui ne peut pas exploiter entièrement sa propre parcelle, recherche une entreprise et délègue cette tâche. Les entreprises privées soignent la forêt, récoltent et vendent le bois.

Raisons pour une exploitation passive resp. la cession de l'exploitation

Les propriétaires de forêts expriment toujours plus souvent leur souhait de remettre l'exploitation de leur parcelle à des tiers. Les raisons sont les suivantes : l'âge avancé des propriétaires, la diminution de leur besoin en bois, l'augmentation des professions dans les domaines des prestations des services, le manque de connaissances pratiques de l'exploitation forestière, le manque d'équipement, etc.

La commune, la bourgeoisie et le service forestier demandent une exploitation forestière intensive, que cela soit réalisé par le propriétaire ou un tiers n'a pas d'importance. La mobilisation du bois est ici importante.

La communication entre les propriétaires de forêts privées et les autorités compétentes, en particulier le garde de triage est remarquable. Le dialogue est réciproque.

Changements qui contribuent à une réduction de l'exploitation individuelle:

- la diminution des besoins propres en bois de feu,
- les difficultés financières et logistiques (sécurité, coûts des investissements, ...),
- la perte partielle du savoir-faire technique.

Loisirs et propriétaires de forêts privées

Comme il s'agit d'une zone urbaine, le délasserment est la fonction principale de la forêt autour de San Clemente Capriasca. Cette forêt est notamment très fréquentée par la population locale, les habitants de la région de Lugano et les touristes de tout âge.

Les activités sont très variées : vélo, promenade avec ou sans chien, course, sport équestre, pique-nique. Ces activités sont généralement individuelles, bien que quelques manifestations soient aussi organisées : scouts, course d'orientation, fêtes, VTT.

Il n'y a pas de conflit entre les propriétaires forestiers, les visiteurs et les personnes en quête de détente. Dans le cas d'activités organisées (par exemple une course d'orientation), le propriétaire ne remarque pas que sa parcelle est parcourue car il ne visite pas souvent sa propre parcelle. Quelques propriétaires se plaignent toutefois régulièrement auprès du service forestier pour chaque branche coupée dans leur parcelle sans information préalable. Il y a très rarement des conflits entre les propriétaires, la commune et le service forestier par rapport au nettoyage et à la collecte des déchets laissés en forêt suite aux manifestations ou par les visiteurs individuels.

Bien que les activités (pique-nique et manifestations) se déroulent dans toute la forêt, elles se concentrent sur la parcelle de l'Eglise San Clemente qui dispose de tables et de bancs en bois. Les propriétaires de forêts n'exigent pas de compensation pour le manque à gagner dû à la réduction de la production de bois, car ils n'envisagent de toute manière pas une exploitation intensive. L'exploitation de la forêt n'est pas spécialement limitée par les loisirs, bien que des mesures sont nécessaires pour éviter les accidents (avertissement, signalisation des coupes). Les visiteurs ont remarqué les interventions réalisées par les entreprises forestières et n'étaient dans un premier temps pas contents. Ils souhaitent une forêt proche de la nature, mais n'étaient pas prêts de payer pour cela.

Expériences de la collaboration



Instruments

Le forestier de triage joue un rôle décisif dans l'exploitation de cette forêt. Il dispose des instruments suivants : le martelage, le travail de coordination, l'activité d'information et l'attention apportée aux contacts.

Facteurs de succès

Plusieurs facteurs ont rendu possible la collaboration entre les propriétaires privés et les entreprises forestières. Suite au conseil du forestier de triage, les propriétaires ont compris la nécessité d'exploiter de manière appropriée la forêt pour promouvoir le rajeunissement et éviter le vieillissement des peuplements. Les avantages d'une exploitation réalisée par des professionnels. L'intérêt des entreprises forestières (principalement locales) pour le bois de hêtre a contribué de manière décisive à la collaboration. Le rôle du forestier de triage pour la coordination et l'information des propriétaires forestiers ne doit pas être oublié.

Les facteurs de succès pour une collaboration réussie:

- la compréhension des propriétaires sur la nécessité d'une exploitation de la forêt,
- la prise en compte des avantages d'une exploitation réalisée par des professionnels,
- la conservation d'un certain niveau de liberté d'exploitation pour le propriétaire,
- l'intérêt des entreprises forestières pour le bois,
- le rôle du forestier de triage.

Chances et dangers futurs

La fonction de délassement de cette forêt va gagner en importance. Cependant un certain niveau d'exploitation/de production doit être maintenu. La sécurité par rapport à la protection des rives boisées et à la protection contre les dangers naturels doit être garantie, ainsi que l'usage d'une ressource abondante et spontanée. A long terme, le risque existe que les propriétaires renoncent à une exploitation active et la laisse aux mains des entreprises forestières. Le maintien d'un savoir-faire pour les soins et la réalisation des interventions en forêt serait ainsi menacé.

Particularités de la forêt autour de San Clemente à Capriasca:

- le propriétaire de forêts peut librement choisir s'il désire exploiter lui-même sa forêt en partie ou entièrement ou déléguer à une entreprise forestière,
- un bon exemple de coexistence entre exploitation du bois et délassement.

Conclusions et recommandations

L'actuelle combinaison entre une exploitation par le propriétaire et par un tiers dans les forêts privées autour de San Clemente à Capriasca est une solution exemplaire qui permet le bon entretien d'une forêt de délassement, et, en même temps, la satisfaction des besoins des propriétaires, des entreprises locales et des personnes en quête de détente. Etant donné l'importance de la fonction de délassement, la coexistence et la compréhension réciproque entre les propriétaires et les usagers est exemplaire.

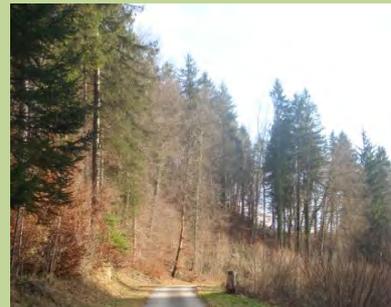
Source: Statistique fédérale, économie forestière, 2014.

Contact: Daniele Bazziga, Forestier de triage °5 Arrdt. forestier.

Avenir de la forêt privée Exemple de L'Union Forestière de Peyres-Possens (VD)



Résultats de l'atelier avec les propriétaires de forêts privées
22 novembre 2012



Union forestière de Peyres-Possens: 35 hectares, 13 copropriétaires

Les forêts de l'Union forestière de Peyres-Possens (Commune de Peyres-Possens, Canton de Vaud) se situent entre 620 et 680 m. d'altitude et couvrent une surface de 35 ha répartie sur 3 parcelles. L'Union forestière regroupe 11 propriétaires privés et 2 propriétaires publics (Communes de Peyres-Possens et Dommartin).

Les forêts de l'Union forestière sont mixtes avec une majorité de feuillus (75%). Elles se situent principalement dans des côtes et sont de ce fait classées en grande majorité (80 %) en forêts protectrices selon les critères de la Confédération. Le matériel sur pied se situe aux alentours de 270 m³/ha.

Selon les années, entre 250 m³ et 600 m³ sont prélevés. La possibilité actuelle est de 350 m³ par an.

Un remaniement parcellaire à l'origine de l'Union forestière

Le remaniement parcellaire intercommunal initié en 1984 est à l'origine de la création de l'Union forestière. Un remaniement parcellaire des forêts du territoire communal étant trop coûteux et disproportionné en regard du rendement de la forêt, la seule manière d'être inclus dans ce processus et de bénéficier des aides financières de la Confédération, du Canton et de la Commune, notamment pour l'amélioration de la desserte, était de regrouper les parcelles forestières sous une même entité.

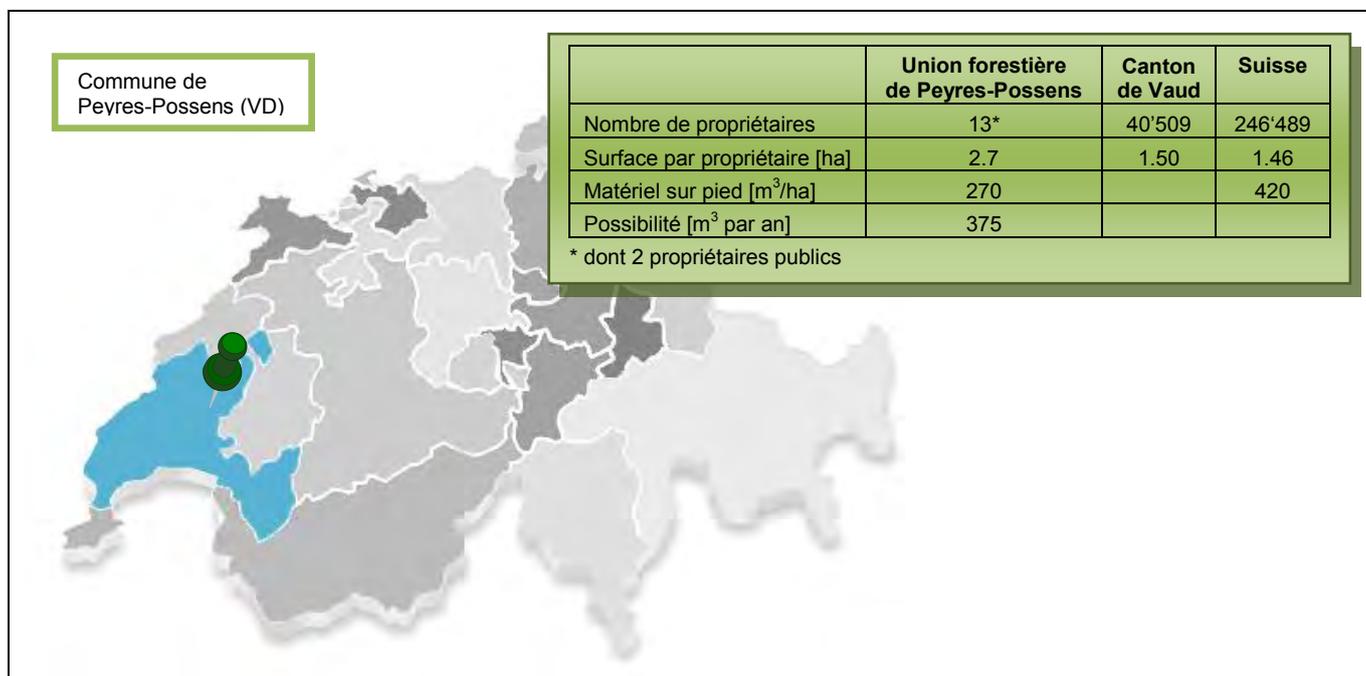
Sous l'impulsion des autorités communales qui ne possédaient que 13 ha de forêt, des négociations ont été initiées avec tous les propriétaires forestiers du territoire communal. Finalement, le 3 septembre 1991, 14 propriétaires ont constitué une communauté de propriété et de gestion sous la forme juridique d'une copropriété au sens des articles 646 à 651 du Code civil pour une durée de 30 ans.

Le statut d'une Union forestière est particulier. D'une part les propriétaires ne sont plus propriétaires d'hectare de forêt, mais de parts (millième) qui ont été définies sur la base d'une expertise de la valeur du sol et des bois sur pied. Ils ne disposent donc plus librement de leur propriété. D'autre part, bien que les forêts restent administrées de façon privée, elles sont gérées selon le statut des forêts publiques¹. Il bénéficie ainsi d'un suivi de l'administration forestière comme pour toute forêt soumise au plan de gestion.

A ce jour, la majorité des membres de l'Union forestière sont des personnes extérieures au village. Tous les propriétaires forestiers privés de la commune n'ont pas adhéré à l'Union forestière, 30 ha sont toujours gérés indépendamment par les propriétaires privés.

Figure 1: Quelques données sur la forêt privée à Peyres-Possens (VD), dans le canton de Vaud et en Suisse.

¹ Art. 6, de l'Arrêté du Conseil fédéral concernant la réunion parcellaire de forêts de particuliers en vue de leur aménagement en commun du 30 novembre 1962.



Expériences & défis

Avant la création de l'Union forestière, l'exploitation était souvent assurée par le propriétaire lui-même et principalement pour son usage personnel. En outre, le manque de desserte poussait les propriétaires à abandonner les zones les moins accessibles.

L'Union forestière a pour but l'aménagement et l'exploitation de toutes les forêts comprises dans le périmètre concerné.

L'Union forestière de Peyres-Possens n'a pas de plan de gestion formellement approuvé par le Département, mais dispose d'une carte des interventions et d'un plan d'exploitation géré par le garde forestier.

Avantages principaux d'une Union forestière:

- Le statut particulier assure le suivi permanent par le garde forestier de triage.
- Les forêts sont ainsi gérées selon les bonnes pratiques en vigueur et les interventions sont régulières et rationnelles.
- Les travaux sont réalisés de plus en plus par des équipes professionnelles ce qui renforce la sécurité.
- Un accès à l'information concernant les possibilités d'aides financières.
- La vente du bois est assurée par le garde forestier.

Le nouveau statut du périmètre a permis de bénéficier d'une part du remaniement parcellaire pour mettre en place une desserte fonctionnelle entièrement subventionnée et une planification forestière des interventions sous la forme d'une carte des interventions sous la supervision de l'administration forestière.

La gestion technique (programme des interventions et mesures, organisation des travaux, vente du bois) est ainsi assurée par le garde forestier de triage. La gestion administrative et financière courante est assumée par le Comité de l'Union forestière. Les mesures proposées par le garde forestier sont soumises pour accord à l'assemblée générale.

Les travaux sont presque entièrement réalisés par des professionnels, soit par l'équipe forestière du triage, soit par des entreprises privées. Il est de plus en plus rare que des copropriétaires effectuent des travaux forestiers.

Les statuts ne permettent pas l'intégration de nouveau propriétaire au sein de l'Union. Par

contre, les parts peuvent être vendues à des tiers, mais avec un droit de préemption en faveur des copropriétaires.

Motifs & conditions pour une collaboration

La motivation des propriétaires pour créer une union forestière a clairement été la démarche liée au remaniement parcellaire.

En outre, dès la fin des années 60, le Service des forêts vaudois a fortement encouragé ce type de coopération entre propriétaires privés basé sur la législation régissant la propriété par étages. Pour constituer une union forestière, il était nécessaire de rassembler, sur le territoire concerné, l'adhésion de 51 % des propriétaires. En outre, la surface forestière totale de ces derniers devait représenter au moins 51 % de la surface forestière du périmètre concerné et couvrir au minimum de 20 ha.

Chances & Risques, visions d'avenir

Les aides financières, fédérales et cantonales, passées et actuelles, octroyées pour la réalisation des divers travaux, ainsi que la vente du bois ont permis une gestion financière équilibrée jusqu'à aujourd'hui.

Les risques se situent actuellement sur le plan économique et sur le plan successoral.

La situation actuelle du marché du bois n'incite pas l'optimisme. Comment réagiront les membres s'ils doivent couvrir des déficits d'exploitation à répétition ne sachant plus ni comment, ni pourquoi ils sont membres de l'Union forestière ?

Cette interrogation est d'autant plus légitime qu'il est actuellement difficile de mobiliser les membres et de trouver des successeurs pour le Comité.

Les copropriétaires se sont engagés pour une période de 30 ans qui se terminera en 2021. Au terme du délai, la convention peut être renouvelée tacitement ou l'assemblée générale peut décider la dissolution avec attribution d'un lot proportionnel à la part de copropriété. Il est également imaginable de vendre la surface forestière, soit à la nouvelle commune de Montanaire (dès 1.1.2013) issue de la fusion de 9 communes, soit à un tiers.

Expériences & visions d'avenir de l'Union forestière de Peyres-Possens (VD)



Outils, facteurs de réussite et conséquences

Outils

Le statut particulier d'une Union forestière permettant une gestion administrative privée et une gestion technique selon le statut des forêts publiques est l'instrument mis en œuvre dans ce cas.

Facteurs de succès

Le succès de la réalisation de cette collaboration entre propriétaires de forêt repose sur une série de facteurs (voir cadre). Comme souvent, un événement extérieur, dans notre cas l'opportunité de réaliser un remaniement parcellaire avec des conditions financières optimales, est l'élément déclencheur qui initie l'action commune.

Facteurs de succès Union forestière Peyres-Possens:

- Les conditions cadres étaient favorables à la constitution d'une union forestière.
- La mise en place d'une desserte fonctionnelle entièrement subventionnée.
- L'engagement des autorités communales lors de l'initiation du projet.
- Un comité bénévole qui a su créer un climat de confiance.
- La responsabilité technique assurée par un professionnel.
- Des résultats financiers équilibrés.

Conséquences et recommandations

Pour les copropriétaires concernés, la gestion commune sous la forme d'une union forestière est une solution d'avenir pour des raisons éco-

nomiques, écologiques et sociales en particulier dans les zones forestières où l'exploitation n'est pas aisée et où les propriétaires ne sont pas en mesure de les exploiter eux-mêmes ou se désintéressent de leurs forêts.

Avec les années, l'implication des membres diminue, d'où l'éloignement croissant de certains copropriétaires avec les réalités de la forêt et de sa gestion. A ce titre, un appel est lancé auprès des associations faîtières de propriétaires et des services forestiers pour renforcer les efforts de communication en faveur des propriétaires forestiers privés.

Contacts

Marcel Pelet, administrateur de L'Union forestière de Peyres-Possens, Châtelet 1, 1063 Peyres-Possens, tél. 021 905 50 75

Pierre Cherbuin, inspecteur des forêts du 8^{ème} arrdt., Centre forestier de Clar-Chanay, 1404 Villars-Epeney, tél. 024 420 29 10, pierre.cherbuin@vd.ch

Roland Rapin, garde forestier Triage Menthue, ch. des Esserts 2, 1058 Villars-Tiercelin, tél. 021 903 23 34, roland.rapin@vd.ch

Marcel Gyger, garde forestier Triage Saint-Cierges, La Tuilières 9, 1047 Oppens, tél. 021 887 66 45, marcel.gyger@vd.ch

Avenir de la forêt privée

Service forestier de Monthey (VS)

Entretien des forêts protectrices privées



Fiche d'informations



Le Service forestier de Monthey : appui aux propriétaires de forêts privées

Le Service forestier de Monthey est une entité du Service des Travaux Publics, Mobilité & Environnement de la Commune de Monthey. Il a pour tâche l'élaboration de projets sylvicoles, l'entretien des forêts de protection, la police des forêts et les conseils aux propriétaires de forêts privées.

La Commune de Monthey compte environ 1'250 ha de forêt, dont 986 ha productif, soit près de 44% du territoire. La Commune possède 1000 ha et les privés 250 ha, soit 20 %. Soit un part nettement plus élevée que la moyenne cantonale.

La grande majorité des forêts est classée en forêt protectrice. Le maintien et l'amélioration de la fonction protectrice des forêts sont essentiels pour une protection efficace contre les dangers naturels tels qu'avalanches, chutes de pierres et glissements de terrain.

La garantie de la fonction protectrice est uniquement assurée par une action sur l'ensemble d'un massif forestier. Depuis 2002, le Service forestier de Monthey implique donc les propriétaires privés en intégrant l'entretien des biens-fonds privés dans son programme de travaux en forêt protectrice.

La garantie de la fonction protectrice à l'origine de la collaboration

Les forêts protectrices ont été délimitées selon des critères uniformes (SilvaProtect). Cette délimitation, indépendante de la propriété, est la

référence pour le versement des subventions pour les travaux d'entretien.

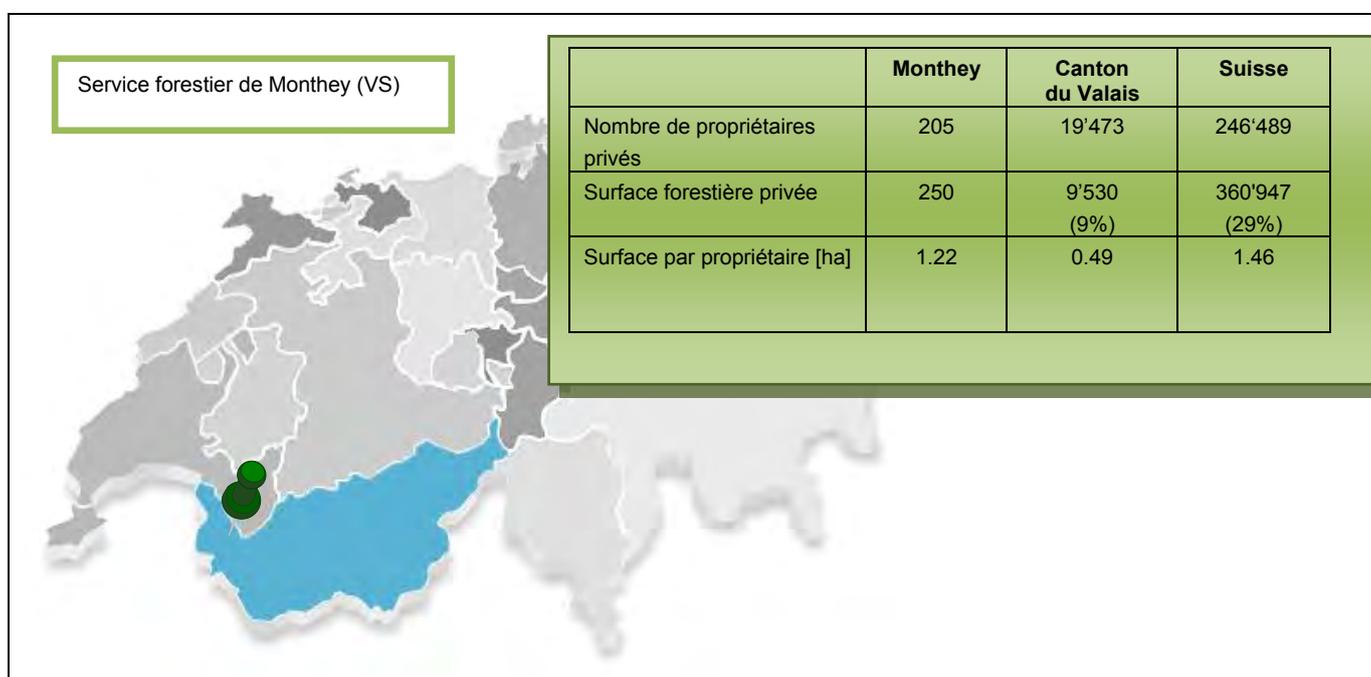
Pour la protection contre les dangers naturels, le canton doit garantir des soins minimaux là où la sauvegarde de la fonction protectrice l'exige (art. 20 LFo). A cet effet, le Canton du Valais a défini les zones prioritaires à entretenir et signé avec la Commune de Monthey, un contrat de prestation pour traiter 23 ha de forêts protectrices en zone prioritaire par année pour la période 2012-2015.

Vu la répartition de la propriété forestière dans les massifs de forêts protectrices de la Commune, la collaboration avec les privés est indispensable pour garantir un impact positif des interventions, une organisation optimale des travaux et un usage rationnel des moyens et ressources.

La gestion commune de l'entretien du massif forestier a donné l'occasion à des propriétaires de forêts privées d'entretenir leurs biens-fonds par des professionnels selon les règles de l'art et sans frais, la vente des bois et la subvention obtenue ayant permis de couvrir les charges, voir de laisser un modeste excédent.

Le suivi des interventions, réalisées dans les forêts protectrices il y a une vingtaine d'années, montre les effets positifs des entretiens tels que la diminution des chutes de pierre, l'initiation du rajeunissement et une plus grande diversité des essences.

Figure 1: Quelques données sur la forêt privée de Monthey, du Canton du Valais et en Suisse.



Expériences & défis

L'intégration des propriétaires privés dans l'entretien des forêts protectrices a débuté dans le cadre des projets sylvicoles ABC de la Confédération entre 2002 et 2007. Lors de cette première phase, 13.2 ha de forêts privées ont été traités, appartenant à 6 propriétaires privés. Les coûts d'exploitation ont pu être couverts par la vente des bois et la subvention obtenue. Les propriétaires n'ont pas été indemnisés à l'exception de quelques stères de bois de feu.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons a modifié les conditions cadres. Les travaux sont réalisés dans le cadre de la convention programme Forêt protectrice d'une durée de 4 ans qui alloue des subventions sous la forme de forfait par hectare traité. La première période RPT1 2008-2011 a permis d'entretenir 18.4 ha de forêt privée et d'impliquer 17 propriétaires. Les travaux ont permis de dégager de modestes excédents qui ont été versés aux propriétaires concernés.

Avantages principaux de l'intégration des privés dans l'entretien des forêts protectrices:

- Le massif forestier concerné peut être traité dans son ensemble et ainsi garantir au mieux sa fonction protectrice.
- Le propriétaire privé bénéficie d'un entretien dans les règles réalisé par des professionnels.
- L'entretien n'occasionne pas de frais pour le propriétaire privé. Si les conditions du marché sont favorables, un excédent modeste peut être réalisé.
- Les relations entre le service forestier et la propriété privée sont renforcées.

Dans le cadre de la deuxième convention programme Forêt protectrice 2012-2015, la volonté du Service forestier de Monthey d'intégrer les propriétaires privés concernés par les zones d'intervention prioritaire est réaffirmée. Dans le cadre des travaux prévus dans les forêts de « Pré-Martin » en automne 2013, 13 propriétaires privés pour une surface de 18 ha ont été contactés et informés des intentions. Les interventions ont été définies selon les principes de gestion durable des forêts de protection.

Dans un premier temps, il est demandé au propriétaire d'autoriser le Service forestier à effectuer le martelage. Les données du martelage permettent de lancer un appel d'offre pour la réalisation des travaux auprès d'entreprises forestières privées. Sur la base de l'offre choisie,

une estimation financière est réalisée en fonction des coûts d'exploitation, des recettes estimées de la vente des bois et de la subvention escomptée. Cette simulation accompagnera la proposition de convention entre la Commune de Monthey et les propriétaires privés concernés. En cas d'éventuel excédent (actuellement peu probable), celui-ci sera réparti au pro rata des surfaces des propriétaires participants. Une indemnisation en bois de feu peut également être envisagée.

Motifs & conditions pour une collaboration

La motivation des propriétaires privés est associée à une volonté de maintenir la durabilité de leur patrimoine forestier. Par ailleurs, la satisfaction de pouvoir contribuer à la garantie de la fonction protectrice et à une action également bénéfique à la diversité biologique en forêt sont aussi des motifs poussant à la collaboration. Le bénéfice est avant tout moral et pas financier, car les conditions actuelles du marché des bois sont défavorables.

La réalisation des travaux par des professionnels et le suivi par le garde forestier sont des conditions préalables pour une collaboration. En outre, l'équilibre financier des interventions est acceptable pour le propriétaire privé.

Chances & Risques, visions d'avenir

La convention programme Forêt protectrice permet d'intégrer les propriétaires privés dans l'entretien des forêts de protection. Les aides financières de la période RPT 2012-2015 permettent encore de réaliser l'équilibre financier.

L'intégration des propriétaires privés nécessite un investissement en temps important du garde forestier et peut donc entrer en conflit avec d'autres tâches.

La forêt protectrice demeurera à l'avenir une des priorités de la politique forestière de la Confédération. Cependant, la tendance générale va vers une diminution des aides financières. L'après 2015 est donc incertain. Sans une reprise du marché du bois, l'équilibre financier actuel de telles interventions pourrait être mis en danger à moyen terme. Il sera donc de plus en plus difficile de convaincre le propriétaire privé à entretenir son patrimoine forestier si une part des coûts est à sa charge. Il est alors probable que la commune devra faire exécuter les mesures nécessaires lorsque la fonction protectrice n'est plus assurée comme l'y autorise la législation fédérale et cantonale.

Expériences & visions d'avenir du Service forestier de Monthey (VS)



Outils, facteurs de réussite et conséquences

Outils

La convention programme Forêt protectrice est l'instrument d'aides financières permettant l'entretien des forêts privées.

Le cahier des tâches du garde forestier spécifiant son rôle de conseils auprès des propriétaires privés permet d'entreprendre les démarches nécessaires.

Facteurs de succès

Le succès de la collaboration avec les propriétaires privés repose sur la promesse d'un équilibre financier, la dynamique du garde forestier dans son travail de conviction et la volonté des propriétaires à maintenir leur patrimoine forestier en bonne santé.

Facteurs de succès :

- Des aides financières qui permettent un équilibre financier des interventions.
- Le travail de communication et d'information du garde forestier auprès des propriétaires privés concernés par l'entretien d'un massif de forêt protectrice.
- La volonté et motivation des propriétaires de maintenir la durabilité de leur patrimoine forestier.

Conséquences et recommandations

Les expériences réalisées par le Service forestier de Monthey ont montré la possibilité de réunir des propriétaires privés en faveur de l'entretien de forêts protectrices. Cela nécessite un important travail d'information qui ne doit pas se résumer aux aspects financiers, mais aussi s'étendre sur les effets visés par l'intervention. Les objectifs et les mesures sylvicoles doivent être expliqués afin que le propriétaire soit convaincu par la nécessité de l'intervention.

La soirée d'information permet une information générale. Cette dernière pourrait également se faire directement sur le terrain par une visite d'un chantier réalisé et la visite du site concerné afin de rendre très concret les soins aux forêts envisagés. L'information générale sera complétée par des contacts personnels pour les propriétaires réticents.

La réalisation du chantier est aussi une opportunité de rencontre et d'information des propriétaires privés directement concernés ou dans un avenir proche. L'invitation des médias à de telles rencontres permet un travail de sensibilisation d'un plus large public qui pourrait à son tour être concerné. A ce propos, l'utilisation du journal communal comme vecteur d'information sur le travail du Service forestier en général et avec les propriétaires privés en particulier est une possibilité à saisir.

Contacts

Jean-Luc DUBOIS, Garde forestier, ZI En Boeufferrant , CP 512, 1870 Monthey 1

Tél. 024 472 79 22, fax. 024 475 79 22, mobile 079 622 33 11, courriel : sfmonthey@netplus.ch

Roland METRAL, Chef d'arrondissement, Ing. gestion des forêts, Rue du Léman 29, 1920 Martigny

Tél. 027 607 10 00, mobile 079 227 42 04, courriel : Roland.METRAL@admin.vs.ch

Avenir de la forêt privée - Exemple du canton de Zurich

Campagne „Avenir de la forêt privée Zurich“
Sensibilisation et accès aux informations



Kalkulation	
Aufwand	Total Fr. Fr./m ³
Unternehmer (Akkordlohn)	54 900 57,50
Nebenkosten (Wasser, Strom, Entschädigungen)	4 500 94,75
Umsatzsteuer (20%)	2 900 65,10
Total Aufwand	62 300 65,35
Ertrag	Total Fr. Fr./m ³
Holzverkauf (Netto, Steuernabsetzung)	49 000 52,19
Beitrag Seilkrans (Beitrag Mauer)	14 500 15,25
Total Ertrag	64 000 67,35
Reinertrag	Total Fr. Fr./m³
Total Ertrag	64 000 67,35
Total Aufwand	62 300 65,35
Gewinn	2 700 62,00



Contexte

Bien que Zurich soit un canton typique du Plateau, son altitude varie de 300 à 1'300 m. et sa géologie est en conséquence très variée.

Le canton de Zurich est en outre très marqué par la ville de Zurich et ses agglomérations. Cet environnement urbain et périurbain demande en partie une approche en matière de communication sur la forêt.

La mise à disposition et le traitement adéquat de l'information sont au premier plan de la mobilisation passée et actuelle des propriétaires de forêts privées.

La forêt privée dans le canton de Zurich

En termes de surface forestière, le canton de Zurich a une proportion d'environ 48% de forêts privées, soit une part nettement plus élevée que la moyenne suisse (voir Fig. 1).

Les conditions de propriétés sont cependant régionalement très différentes. Ainsi dans les arrondissements forestiers du sud (Arrdt 1: Knoeneramt, Zimmerberg et rive gauche du lac, Arrdt. 2: Ville de Zurich, Pfannenstiel et Glattal Sud; Arrdt 3: Oberland) la proportion est encore plus élevée avec 60-77%.

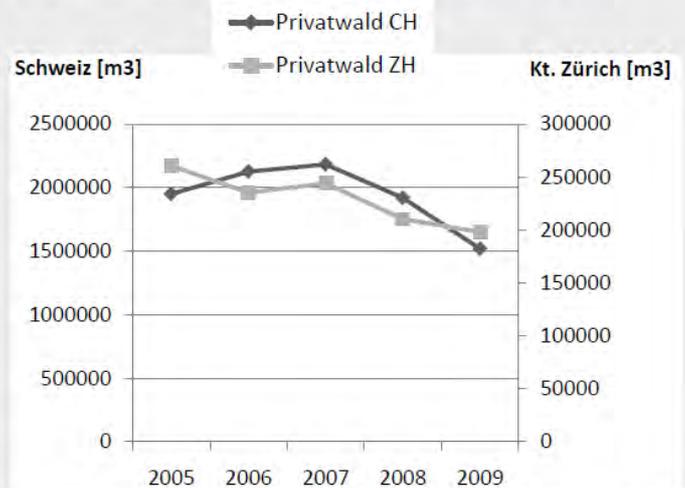
Au total, le canton de Zurich compte plus de 18'000 propriétaires de forêts privées avec une parcelle moyenne de 1.3 ha de forêt. A cause du morcellement et en partie de la mauvaise

desserte, l'exploitation du bois est aussi ici plus difficile et faible que dans la forêt publique. Le matériel sur pied est en conséquence aussi plus élevé dans la forêt privée zurichoise.

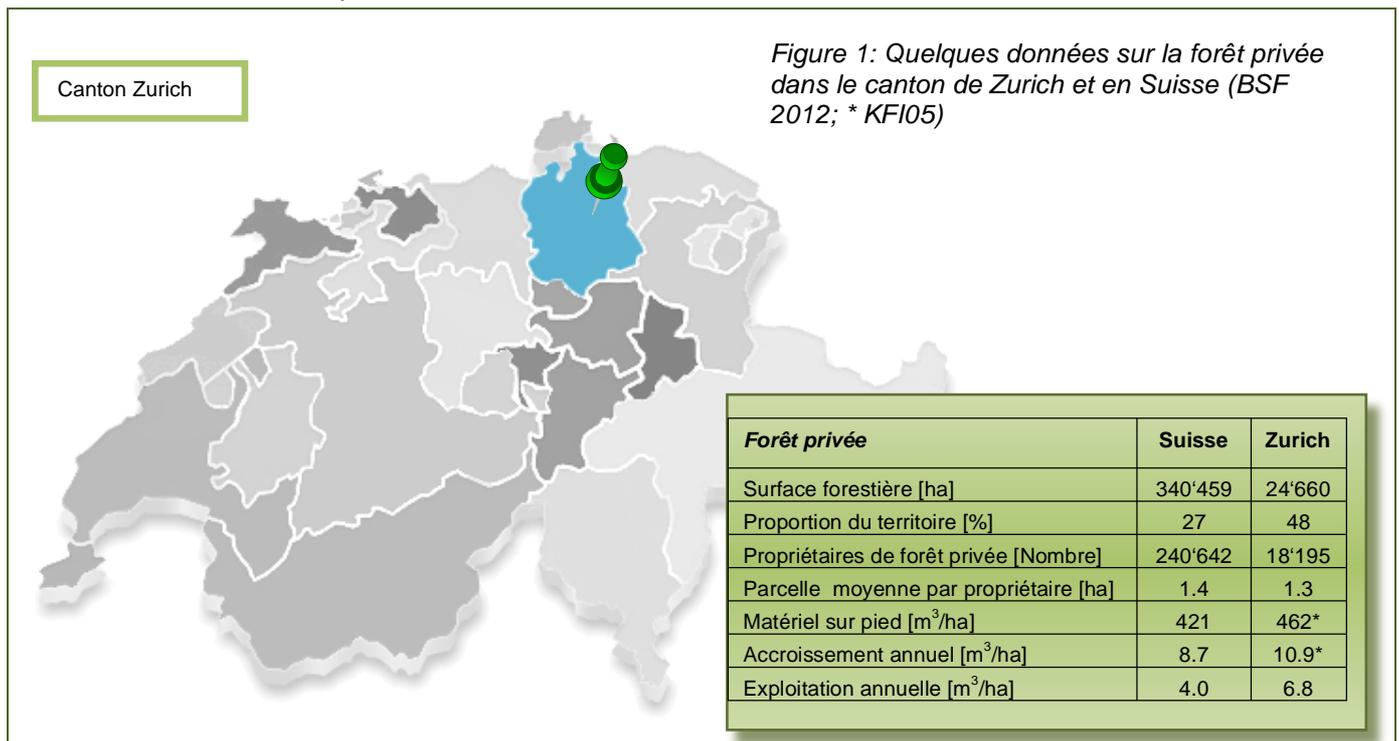
L'importante campagne de sensibilisation et d'information du projet « Avenir de la forêt privée Zurich » a permis d'atteindre - à court et à moyen terme - une certaine activité parmi une partie des propriétaires privés.

En comparant par exemple la statistique d'exploitation du bois en 2009 - soit une année après les activités principales - on constate que le volume exploité en forêt privée dans le canton de Zurich a moins diminué (- 5-6%) qu'au niveau national (-18%, voir Fig. ci-après).

Holznutzungsmengen in m³ im Privatwald über alle Sortimenten:
Der Kanton Zürich im Vergleich mit nationalen Werten.



Zürcher Wald 4/10, S. 39, *Quelle: Forststatistik 2009*



Projet „Avenir de la forêt privée Zurich“

Situation

Dans le canton de Zurich, le projet « Avenir de la forêt privée Zurich » a été lancé au milieu des années 2000 par l'Association zurichoise d'économie forestière, la division forêt du service forestier cantonal et l'Association zurichoise du personnel forestier. Le projet a aussi été soutenu de manière prépondérante par Bois 21 dans le cadre de l'action « mobilisation du bois de la forêt privée.

Il avait pour but d'encourager la collaboration entre propriétaires avec différentes actions destinées aux propriétaires de forêts privées pour renforcer les échanges d'informations.

Activités „Avenir de la forêt privée Zurich“

Le projet s'appuie sur un concept global qui n'a pas seulement été préparé spécialement pour les propriétaires de forêts, mais qui servait aussi le renforcement du rôle des forestiers de triage. En impliquant les médias locaux, le grand public a aussi été sensibilisé à la thématique.

- **Conférences de lancement**
En 2006 et 2007, deux manifestations régionales ont eu lieu. A côté des forestiers de triage, les comités forestiers des communes, les présidents des corporations, les associations de la forêt privée et 5 propriétaires proactifs par triage ont été invités.

- **Rencontres des triages**

Suite aux conférences de lancement, quatre rencontres de triage ont eu lieu en 2007 – 2008 pour concrétiser les idées au niveau

du triage. La participation totale de 480 propriétaires a été importante même si en termes de surface forestière (1'230 ha) la proportion est plutôt faible. Les forestiers de triage ont été auparavant motivés et formés avec le module de relations publiques « Astuces pour le travail de relations publiques des forestiers »



- **Journée d'information et de formation continue pour les forestiers de triage**
La formation avait avant tout comme but d'améliorer la compréhension du rôle de tous les forestiers de triage zurichois relatif à leur mandat de conseil et d'accompagnement de la forêt privée. Lors d'une des conférences de lancement, il s'est révélé que la compréhension de leur rôle était très différente et que seulement 50% des forestiers de triage assumaient réellement activement ce rôle.
- **Information et transfert de connaissances**
La brochure « Est-ce que votre forêt est en forme » a été envoyée aux 100 forestiers de triage et environ 6'000 exemplaires distribués aux propriétaires privés des triages.
- **Information aux médias**
Une attention particulière a été portée à la presse spécialisée et quotidienne. L'écho a été grand avec notamment une contribution radiophonique dans le journal régional zurichois sur DRS 1. Ainsi, on a pu attirer l'attention des propriétaires de forêt des autres régions, ainsi que celle du grand public.

Résumé

Près de 600 propriétaires de forêt et décideurs politiques, représentant 6'000ha de forêt (25% de la forêt privée) ont pu être directement abordés et sensibilisés.

Le projet a aussi partiellement lancé une initiative, sans une demande d'appui auprès des responsables du projet (création d'une association forestière, réécriture des statuts d'associations de propriétaires de forêts privées).

Obstacles et pierres d'achoppement

Aussi à Zurich, très peu de propriétaires de forêts dépendent des revenus de l'économie forestière. Il manque donc l'attrait économique pour changer les structures existantes. Les privés s'opposent en outre contre des structures permanentes. Ils désirent être libres de décider et souhaitent réaliser les coupes selon la situation du marché. Il est aussi arrivé que la création d'une association de propriétaires privés échoue par crainte d'un doublon avec des coopératives d'entretiens existantes (exemple Russikon).

Instruments, facteurs de succès et conséquences



Autres instruments et mesures

A côté de la campagne d'information globale, mais limitée à la région, d'autres efforts sont entrepris pour informer, soutenir et ainsi motiver le propriétaire de forêts :

- *Journal „La forêt zurichoise“*

Il est disponible en version imprimée et digitale et donne des informations sur l'évolution du marché et des prix du bois, sur les activités forestières importantes dans le canton de Zurich et traite à chaque fois un thème principal. Il paraît 6 fois par année.

En 2011, un exemplaire gratuit du journal a été envoyé à tous les propriétaires de forêts joignables. Avec l'aide des communes, 15'000 (~ 80%) des propriétaires de forêts privées ont été atteints par cette action unique.

- *Plateformes Internet www.zueriwald.ch et www.privatwald.ch*

De nombreuses informations sont présentées et mises à jour en continu, par exemple les prix actuels du bois, les manifestations (sécurité du travail et cours d'abattage) et aussi diverses informations générales comme des fiches thématiques sur les impôts et l'obligation de déclarer.

Ces sites Internet sont souvent visités – par exemple zueriwald.ch dénombre environ 1 mio. de visites par année.

- *Réseau social*

Depuis 2012, l'Association zurichoise d'économie forestière est présent sur facebook. Les jeunes propriétaires de forêts sont ainsi principalement approchés. Cela répond au changement de génération. Il manque cependant actuellement des moyens financiers pour une mise à jour suffisante de cette plateforme.

- *Aide financière du canton*

Lors d'un regroupement entre plusieurs propriétaires, l'engagement de câble-grue ou la planification sylvicole (carte des peuplements et calcul de la possibilité) est subventionné !

Facteurs de succès

Les facteurs de succès essentiels dans le canton de Zurich:

- *Attention et manifestation d'intérêts*
Les conférences de lancement et les rencontres de triages sont des déclarations d'intention politiques et sociales vis-à-vis des propriétaires forestiers. La forte présence des médias a permis une sensibilisation mais a aussi montré l'actualité et l'importance de la thématique.
- *Accessibilité des propriétaires de forêts privées*
Il a été démontré qu'un répertoire central des adresses et des parcelles serait idéal pour pouvoir contacter activement et en tout temps les propriétaires de forêts privées. Des efforts particuliers seront entrepris pour établir un tel répertoire.
- *Rôles du forestier de triage*
Un changement de paradigme, soit de passer du devoir à l'obligation, doit avoir lieu. L'attitude et l'engagement des forestiers responsables ont été jusqu'ici déterminants, comme la sensibilité nécessaire et l'existence d'un concept durable avec des étapes raisonnables.

Les prix du bois et la rentabilité globale pour la mise en œuvre d'un projet concret sont comme toujours des points essentiels, mais pas les seuls.

Conséquences et recommandations

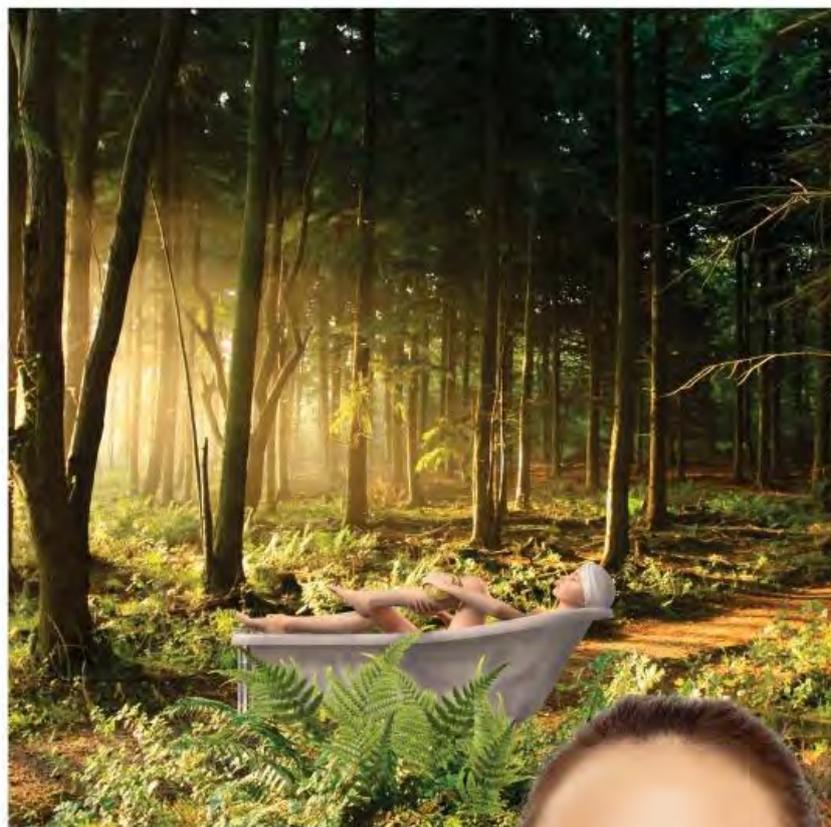
Vu la présence d'instruments éprouvés et d'idées, il s'agit de maintenir à l'avenir la thématique dans la conscience des propriétaires de forêts et le flux continu d'informations. Pour la prochaine période RPT, des contrats de prestations en faveur de la forêt privée devraient permettre l'organisation de conférences de lancement et les rencontres de triages dans les autres parties du canton.

Bibliographie Zürcher Wald (2010): Schwerpunkt Holzmobilisierung, Nr 4 / 2010.; F. Keller (2008): Projekt Zukunft Privatwald Zürich. Schlussbericht; Zimmermann, W. et al. (2012): Evaluation der Fördermassnahmen zur Strukturverbesserung der Forstbetriebe. Schlussbericht im Auftrag vom BAFU. | Photos: WVZ |

Contact: Felix Keller, Chargé d'affaire de l'Association zurichoise d'économie forestière

Avenir de la forêt privée - Exemple Marketing direct en Autriche

Mobilisation des propriétaires de forêts privées



**„Mein Wald finanziert mir
heuer mein Wellness-Bad.“**

„Mein Name ist Maria. Ich bin Zahnarzthelferin aus Mödling und besitze 28 Hektar Wald, der von meinem forstlichen Partner bewirtschaftet wird. Mit dem jährlichen Ertrag von 3.990,- Euro habe ich mir heuer mein neues Wellness-Bad gekauft.“

www.waldverband.at

WV
waldverband
österreich

Contexte

Selon le dernier recensement, l'Autriche compte environ 170'000 propriétaires forestiers. Trois cinquièmes sont des agriculteurs, un tiers des propriétaires de forêts n'habitent plus à proximité de leur parcelle et 3% ont loués leur forêt. Au moyen du marketing direct, une étude a été réalisée pour savoir si l'information génère un *changement de comportement des propriétaires de forêts* n'habitent plus à proximité de leur parcelle (ci-après PFPP)

La forêt en Autriche: un aperçu

Selon le dernier recensement de la structure agricole autrichienne, la surface forestière totale est d'environ 3.3. mio ha. Elle est répartie entre 170'548 propriétaires, soit une surface forestière moyenne par propriétaire de 19 ha.

Le plus grand potentiel de mobilisation des réserves de bois des forêts autrichiennes se trouve chez les propriétaires privés. La forêt privée présente avec près de 350 sylves/ha, le matériel sur pied par ha le plus élevé (310 sylves/ha pour les autres catégories de propriétaires de forêts). Un potentiel d'exploitation du

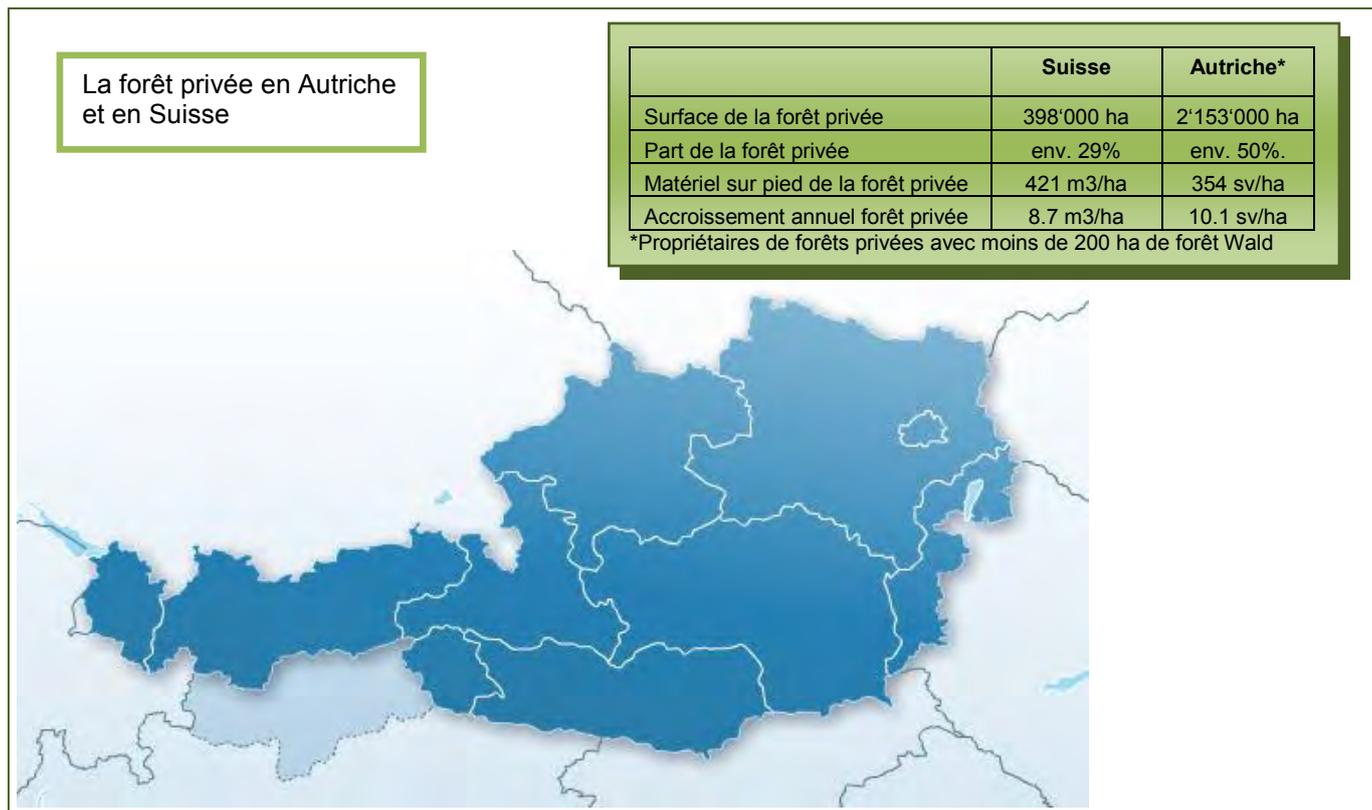
bois non réalisé de 1.3 million m³ a été calculé pour l'année 2007.

Suite aux changements sociodémographiques dans les entreprises agricoles et forestières beaucoup de nouveaux propriétaires de forêts privées ont perdu le lien avec l'économie agricole et forestière. L'enquête réalisée en 2003 a montré que la moitié des propriétaires n'ont plus vendu de bois entre 1990 et 2000. Les motivations des propriétaires privés pour l'entretien des forêts peuvent être très diverses et correspondent à 8 modes d'actions très différents. C'est pourquoi, il n'est pas possible d'élaborer une recette générale pour réussir une mobilisation du bois.

Comparaison avec la situation en Suisse

En Suisse, la différence entre la forêt privée et publique est encore plus grande (Fig. 1). L'enquête, réalisée en 2005, montre que près de la moitié des propriétaires de forêts privés n'ont pas exploité leur forêt depuis 12 ans. La part de forêt privée est cependant moins importante qu'en Autriche.

Figure 1: Quelques données sur la situation de la forêt privée en Autriche et en Suisse.



Mobilisation par le marketing direct

Un projet a examiné de quelle manière un changement de comportement d'un groupe de propriétaires de forêts privées pouvait être atteint par la mise à disposition gratuite d'informations. L'instrument utilisé a été le marketing direct (voir encadré). Un échantillonnage aléatoire de 838 propriétaires forestiers a montré que la proportion de PFPP représente un tiers des propriétaires de forêts privées. Les différents types de dialogue ont été utilisés uniquement sur le groupe de PFPP.

Marketing direct

Il existe différents types de marketing direct („One-to-one-Marketing“). Le principe central de la méthode est le dialogue – ici entre les pouvoirs publics et le propriétaire forestier ??? -, qui permet de cibler la conversation sur les besoins individuels et les intérêts propres. Le déroulement comporte 6 étapes (prise de contact, segmentation, motivation, information, conviction et évaluation).

La première prise de contact s'est faite sous forme écrite avec une lettre d'annonce. Après quelques jours, un contact téléphonique a été fait (informations sur le projet et sondage de l'état des connaissances du propriétaire). Sur la base de cet entretien, trois groupes d'acteurs ont été différenciés : (R) régulièrement actif, (I) intéressé et (N) pas intéressé (voir fig.). Les étapes suivantes se sont concentrées sur les groupes R et I. Cependant, selon les groupes, les mesures de communication mises en œuvre ont été différentes. L'objectif central était de provoquer un changement de comportement volontaire chez le propriétaire de forêts. Ce changement de comportement devait finalement conduire vers une augmentation de l'exploitation du bois.

Les propriétaires de forêts privées du groupe I ont été personnellement conseillés par la délivrance à domicile d'informations gratuites, rapides et personnelles. Ainsi, le besoin individuel d'informations a pu être fourni et la collaboration intensifiée par la visite à domicile.

A la fin du projet, le changement de comportement des propriétaires de forêts privées a été évalué par un sondage.

Résultats

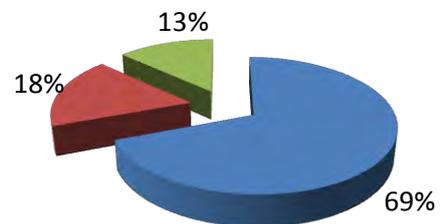
En résumé, un potentiel de mobilisation du bois de 2.3 sylvies par ha et par an a pu être identifié chez les PFPP. Cela correspond - rapporté à l'ensemble de l'Autriche - a un potentiel d'exploitation théorique durable de 1.7 mio de sylvies par an.

85% des PFPP spécifient qu'ils réalisent eux-mêmes les travaux forestiers ou avec des membres de leur famille.

Deux cinquièmes des PFPP contactés sont prêts à participer au dialogue. Suite aux entretiens, les trois groupes ($N=69%$) pas intéressé, ($I=18%$) intéressé et ($R=13%$) régulièrement actif ont été différenciés.

Groupe de propriétaires de forêts privées

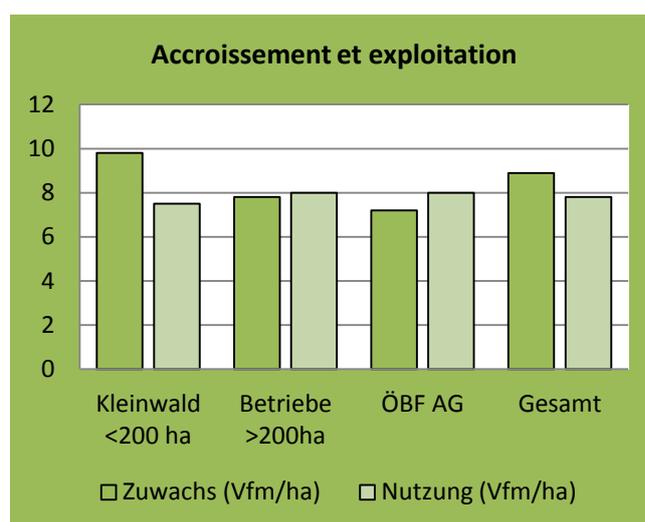
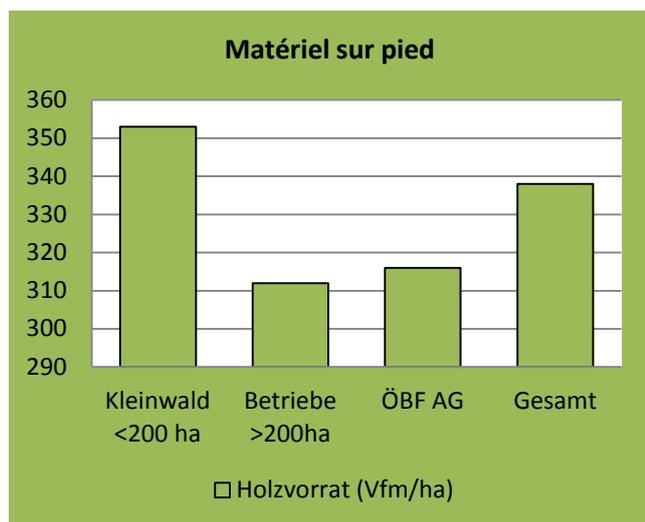
■ Nicht-Interessierte (N) ■ Interessierte (I)
■ Regelmäßig Aktive (R)



Les propriétaires de forêts privées du groupe N n'ont pas senti le besoin de participer au programme d'appui car ils avaient déjà eu des expériences avec les prestations du service forestier. Les propriétaires de forêts privées du groupe I ont certes montré de l'intérêt, mais cette première entrée en matière pour une information par courrier ou courriel n'a pas conduit à un changement de comportement significatif. Chez les propriétaires de forêts privées du groupe R (13%), un changement de comportement a pu être prouvé dès le premier envoi de l'information par courrier ou courriel.

Beaucoup de propriétaires de forêts privées du groupe I ne connaissaient pas les différentes prestations du service forestier et étaient aussi persuadés que leurs parcelles forestières étaient trop petites, et donc qu'une exploitation ne serait pas rentable.

Avenir de la forêt privée – Exemple marketing direct



Perspectives

Effet de la méthode du marketing direct

La démarche itérative du marketing direct permet d'identifier les différents acteurs et de concentrer les forces sur les groupes cibles ayant d'une part un intérêt propre et d'autre part sont importants pour les objectifs de l'économie forestière. Les problèmes et les besoins d'actions ont pu être identifiés rapidement.

L'étude pilote a montré que la méthode du marketing direct permettait de provoquer un changement de comportement chez PFPP. En outre, un conseil personnel relatif à l'entretien de leurs forêts a pu être donné à quelques propriétaires de forêts.

En général, la demande d'informations et d'offres de prestations est la plus grande chez des propriétaires de forêts inexpérimentés. Les petits propriétaires de forêts (moins de 3 ha de surface forestière) ne se sentent toutefois pas concernés par les mesures relatives à la mobilisation du bois.

Conclusions

Lors des entretiens, les attentes individuelles spécifiques ont été prises en considération, ainsi que les suggestions et propositions des proprié-

taires de forêts. La connaissance de ces attentes, respectivement la « parole des PFPP », est un élément essentiel d'une politique d'encouragement transparente et efficace.

La mise en place d'une ligne téléphonique forestière a remporté un franc succès. Les PFPP nécessitant un conseil peuvent à tout moment y accéder (voir encadré).

Mesures complémentaires au dialogue

- Offrir une ligne téléphonique forestière aux propriétaires de forêts privées accessible à tout moment.
- Organiser des tables rondes locales (régionales) pour les propriétaires de forêts privées.
- Réaliser des campagnes d'annonces destinées aux propriétaires de forêts privées, incluant les médias de masse.
- Mettre en place les réseaux sociaux manquants.
- Diffuser régulièrement de l'information.

La connaissance des véritables objectifs et motivations des propriétaires de forêts privées est déterminante (p. exemple la forêt comme objet de charme ou comme productrice du bois de feu pour ses propres besoins).

Source

Schiebel, W., Huber W., 2010: Mobilisierung hofferter Waldbesitzer. Abschlussbericht. Institut für Marketing & Innovation, Universität für Bodenkultur Wien. 29 S.

Avenir de la forêt privée - Exemple Ecoles sylvicoles en Allemagne

Mobilisation par transfert de connaissances

Ecoles sylvicoles mobiles en Hesse et offre de formation continue sur mesure dans le Brandebourg



Contexte

La forêt allemande se caractérise par une part élevée de structures privées. Environ 44% de la surface forestière et 47% du matériel sur pied sont en main privée, ce qui n'est pas négligeable en termes de mobilisation des réserves de bois.

La proportion des propriétés forestières privées rurales moyennes diminue depuis le milieu du 20^{ème} siècle suite au changement structurel au profit de propriétés forestières privées d'une surface <0.5 ha. Ainsi, les objectifs des nouveaux propriétaires se diversifient au-delà de l'entretien de leur patrimoine forestier dans un but uniquement économique.

Le transfert de connaissances comme principe de base

L'Allemagne mise sur le transfert de connaissances, car le savoir crée l'identité et renforce le lien avec la propriété. Lors des manifestations très pratiques, l'accent principal est mis sur la sécurité du travail lors du bûcheronnage (exemple des *écoles sylvicoles mobiles* en Hesse) avec comme but de minimiser le risque d'accident. L'accès des propriétaires de forêts privées à l'offre de formation est facilité par la version mobile. Cette idée existe en Allemagne depuis la fin des années 1980 et aujourd'hui ces roulettes d'enseignement sont en fonction dans différents Länder (Basse-Saxe, Sarre, Rhénanie-Palatinat). D'autre part, des écoles sylvicoles offrent *des formations continues sur me-*

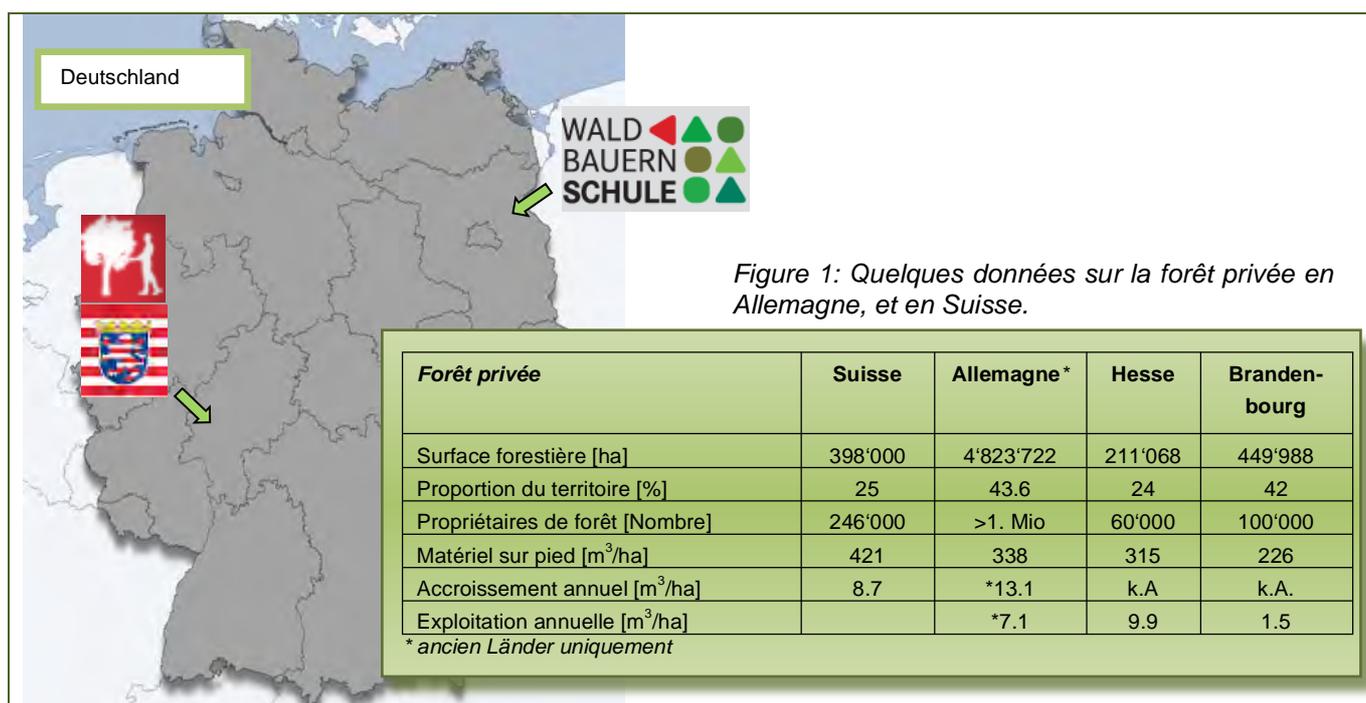
sure pour transmettre de manière pratique et théorique des connaissances juridiques et sylvicoles en traitant des exemples pertinents en forêt (par exemple l'école sylvicole de Brandebourg).

Aperçu de la forêt et de la propriété forestière en Allemagne

Selon le deuxième inventaire forestier fédéral 2001/2002, l'Allemagne dispose d'une surface forestière totale d'environ 11.1 mio ha dont environ 4.8 mio ha en mains privées.

Le secteur forestier privé se caractérise par un fort déficit d'exploitation - seulement 55% de l'accroissement en forêt privée est exploité (uniquement pour les anciens Länder ; les données manquent pour les nouveaux Länder). Le matériel sur pied moyen est de 338 m³/ha en forêt privée, soit plus élevé que la moyenne nationale.

La grandeur moyenne de la propriété est de 2.4 ha. La structure de la propriété forestière privée allemande est très diverse. Les forêts privées allemandes sont en général petites - environ 57% des surfaces de forêts privées et 60% du matériel sur pied, soit 30 % du matériel sur pied total du pays, se trouvent dans des propriétés de moins de 20ha. Selon le rapport sur la politique agricole du gouvernement fédéral (2005) toutes ces entreprises forestières ne tirent aucun produit durable de l'économie forestière.



Expérience & vision d'avenir transfert de connaissances

Exemple Hessenforst -

Ecole sylvicole mobile (MWBS)

Il s'agit d'une offre de formation spécialement conçue pour les propriétaires de forêts privées. La solution mobile au moyen d'une roulotte d'enseignement permet d'organiser les formations directement en forêt, de manière décentralisée et à proximité.

Equipement

L'aménagement mobile est une roulotte de chantier complètement équipée avec du matériel d'enseignement et des outils de travail. Il a de la place pour huit personnes. Le Land de Hesse exploite 3 véhicules d'enseignement (Odenwald, Diemelstadt, Burghaun).

Porteur et financement

Le Landesbetrieb „Hessenforst“ est à l'origine de cette initiative qui est en outre financée par la caisse professionnelle forestière et agricole de Hesse, Rhénanie-Palatinat et de Sarre. La participation est gratuite pour les membres de la caisse professionnelle.

Offre de formation

Trois formations différentes sont proposées :

- 1 *Récolte du bois* (a) usage de la tronçonneuse, sécurité du travail, technique d'abattage, (b) tri, débardage, desserte, (c) particularités
- 2 *Soins au peuplement, cultures forestières* (nettoisement, martelage, plantation, élagage)
- 3 *Gestion forestière* (bases juridiques, sylviculture, protection de la nature, certification)

Activation / Promotion

Avec la roulotte d'enseignement d'Odenwald environ 700 propriétaires de forêts sont formés chaque année et depuis sa création, plus de 10'000 propriétaires. Les écoles sylvicoles mobiles ont été créées en 1989 afin d'atteindre plus de personnes. Les participants aux offres de formation continue d'alors étaient souvent les mêmes et leur nombre stagnait. Les cours d'aujourd'hui présente un taux de première participation de 40%. La plupart ne suivent qu'un module de formation. Les participants aux trois modules sont nettement moins nombreux.

Certificat de sylviculteur de Hesse

Ce certificat est attribué lors d'une cérémonie publique suite à la conclusion positive des 3 modules de formation (avec examen final).

Exemple Brandenburg –

Connaissances des propriétaires de forêts

Ce type de formation continue transmet des connaissances théoriques à l'aide d'exercices pratiques. Elle s'oriente spécifiquement sur les conditions dans le Brandenburg.

Porteur et financement

Soutien du fonds européen de l'agriculture pour le développement de l'espace rural et du Land de Brandenburg. Le solde des coûts est couvert par les contributions des associations, des dons et une modeste finance d'inscription de 30.-€ par module de formation.

Organisation

L'école sylvicole existe depuis 2008 avec le statut d'association. Elle compte environ 20 collaborateurs (experts forestiers, sylviculteurs, juristes, experts en droit fiscal). Elle est également organisée de manière décentralisée en trois régions avec une équipe chacune. Il y a 23 lieux de formation et une administration centrale.

Offre de formation

Deux fois par année des modules de formation de 1 à 2 jours sont proposés pour le renforcement des compétences des propriétaires de forêts.

- *Séances d'informations* sur l'évolution actuelle, les changements du cadre politique (directives d'encouragement, marché du bois)
- *Exercices pratiques* (données forestières, martelages,...)
- *Connaissances spécialisées* (objectifs sylvicoles, obligation d'assurer la sécurité, assortiment, étude des stations)
- *Connaissances générales* (droits et impôts de la petite propriété forestière privée, bases sur les regroupements forestiers).

D'autres thèmes spécifiques sont traités, comme la gestion des conflits liés aux limites de propriété. Ce thème est un grand défi pour les petits propriétaires de forêts privées, car avec des parcelles minuscules il est difficile de trouver et de préciser le lieu de sa parcelle.

Activation / Promotion

Les offres sont communiquées via les services forestiers. A côté du service forestier, le centre de compétence Eberswald soutient l'école avec du matériel. Depuis 2009, environ 2'300 personnes ont suivi des cours, soit 300 à 400 par année avec une tendance à la hausse. La formation est également certifiée.

Instrument, facteurs de succès et conclusions



Instrument et mesures

- *Organisation décentralisée*: comme les propriétaires de forêts sont encore souvent actifs dans l'agriculture, ce type d'organisation leur permet d'accomplir les travaux de la ferme. En outre, ils sont plutôt familiers avec le site et peuvent mieux transposer les connaissances à leurs propres conditions.
- *Roulottes d'enseignement* servent l'apprentissage des outils les plus importants et du matériel nécessaire aux travaux forestiers et montrent les techniques sûres de récolte du bois. Ainsi, elles contribuent à l'augmentation de la sécurité du travail.
- *Certificat de sylviculteur* est attractif. Il augmente le sentiment de valeur et donne de la fierté au détenteur.
- *Renforcement des formateurs*: Les instructeurs des roulottes d'enseignement mobiles sont sur la route pendant des semaines et des mois, ce qui n'est pas sans effets sur l'équilibre vie professionnelle et vie privée. Des avantages financiers, infrastructurels et sociaux sont offerts afin de maintenir la motivation et l'engagement, car leurs contributions au succès sont essentielles.

Facteurs de succès

- *Le partenariat avec la caisse professionnelle agricole (assurance sociale)*: cette dernière ne participe pas uniquement au financement, mais est aussi un partenaire de communication important. Une image unifiée et des manifestations communes renforcent la prise de conscience et la confiance des nombreux propriétaires forestiers du monde rural. En outre, une plateforme plus grande est offerte et permet d'atteindre directement plus de propriétaires de forêts. Avec l'introduction des écoles sylvicoles mobiles, le risque d'accident a diminué de manière significative. Ainsi, le recours à la caisse accident a forte-

ment diminué. Par ailleurs, en cas d'accident, la caisse ne paie que si le cours sur la récolte des bois a été suivi.

- *Le besoin en formation continue*: de telles offres sont demandées dans le Brandebourg. Dans le contexte rural caractérisé par des horizons de planification courts (cultures annuelles), une certaine insécurité accompagne souvent les longues périodes de l'exploitation forestière.
- *Les offres mobiles et locales* permettent d'atteindre les propriétaires de forêts où ils se trouvent. L'intégration des forestiers locaux stimule la confiance et l'acceptation (lien local ; connaissance des conditions locales).

Facteurs de succès: savoirs et formation

La connaissance de sa propre forêt et les nombreuses options d'action, ainsi que l'appropriation de connaissances spécifiques sur la forêt lors des cours:

- promeuvent l'identité,
- motivent l'action,
- encouragent l'échange entre pairs et les discussions d'égal à égal, ainsi que l'entretien des contacts,
- renforcent les compétences individuelles et la confiance en soi des propriétaires de forêts privées vis-à-vis de tiers et du service forestier,
- garantissent l'indépendance hors de structures fixes.

Conclusions et recommandations

La promotion des offres de formation et de formation continue est une décision politique délicate, qui reflète un système de valeurs sociales. A l'avenir, le transfert de connaissances jouera un grand rôle dans le renforcement de la motivation et des intérêts des propriétaires de forêts privées.

Avenir de la forêt privée - Exemple Concept forêt privée en Sarre

Mobilisation par des prestations de services particulières pour les propriétaires de forêts privées

Encouragement des regroupements et collecte de données en forêt privée



Aperçu de la forêt et de la propriété forestière en Allemagne

Selon le deuxième inventaire forestier fédéral 2001/2002, l'Allemagne dispose d'une surface forestière totale d'environ 11.1 mio ha. Les forêts allemandes se caractérisent par une forte proportion de structures privées - environ 44% de la surface forestière et 47% du volume sur pied sont en main privée, ce qui n'est pas négligeable en termes de mobilisation des réserves de bois.

Le secteur forestier privé se caractérise par un fort déficit d'exploitation - seulement 55% de l'accroissement en forêt privée est exploité (uniquement pour les anciens Länder ; les données manquent pour les nouveaux Länder). Le matériel sur pied moyen est de 338 m³/ha en forêt privée, soit plus élevé que la moyenne nationale.

Les forêts privées allemandes sont petites - environ 57% des surfaces de forêts privées et 60% du matériel sur pied, soit 30 % du matériel sur pied total du pays, se trouvent dans des propriétés de moins de 20ha. Selon le rapport sur la politique agricole du gouvernement fédéral (2005) ce sont toutes des entreprises forestières qui ne tirent aucun produit durable de l'économie forestière.

Contexte: base légale des regroupements forestiers

En raison des grandes réserves de bois « dormants » de la forêt privée, le politique s'est vu sommé d'agir dès les années 60.

Pour surmonter le désavantage structurel des petites parcelles de forêts privées, la loi fédérale sur les forêts a inclus l'instrument des regroupements forestiers. Les communautés d'entreprises forestières et les associations d'économie forestière sont des regroupements de droit privé reconnus ayant droit aux subventions.

Politique d'aides

En Allemagne, les regroupements forestiers sont encouragés dans le cadre des „Tâches communes de la structure agricole et de la protection des côtes (GAK)“. Il y a aussi d'autres aides pour la mobilisation des réserves de la matière première. La mise en œuvre a lieu au niveau des Länder. En Sarre, une surface forestière minimale de 1'000 ha est par exemple exigée.

Les communautés d'entreprises forestières

ont avant tout pour but une exploitation commune des forêts. Les tâches typiques sont:

- la réalisation de l'exploitation,
- l'acquisition et l'engagement des machines,
- la construction / l'entretien des chemins,
- le conseil et l'information sur les subventions / la situation du marché,
- la vente de bois groupée.

Les associations d'économie forestière

ont pour but exclusif l'adaptation de la production et la vente des produits forestiers aux variations du marché par:

- la formation / le conseil,
- la coordination de la vente,
- la préparation, le stockage et la commercialisation des produits,
- l'acquisition et l'engagement des machines.

La réalisation des travaux d'exploitation du bois est exclue.



Figure 1: Quelques données sur la forêt privée en Allemagne, en Sarre et en Suisse (* seulement les anciens Länder)

Forêt privée	Suisse	Allemagne*	Sarre
Surface forestière [ha]	398'000	4'823'722	26'500
Proportion du territoire [%]	25	43.6	28.5
Propriétaires de forêt [Nombre]		> 1. Mio	35'000
Matériel sur pied [m ³ /ha]	421	338	201
Accroissement annuel [m ³ /ha]	8.7	*13.1	7.6
Exploitation annuelle [m ³ /ha]		*7.1	3.4

* anciens Länder

Concept forêt privée en Sarre: expériences & vision d'avenir

Les forêts privées de Sarre

La Sarre est certes le plus petit Länder d'Allemagne, mais avec une surface forestière de 36% un des plus riches en forêt du pays.

La part de forêt privée est d'environ 28.5% (26'500 ha), soit plus basse que la moyenne allemande (Fig. 1). En raison de l'ordre de succession existant, une grande partie de la propriété forestière est partagée entre une multitude de personnes physiques et de petites, voire minuscules parcelles. Le nombre de propriétaires privés est estimé à environ 35'000, dont seulement 8 % possèdent plus de 20 ha. Ainsi, la moyenne est de 0.5 ha de forêt par propriétaire. La grandeur moyenne des parcelles forestières est encore plus petite avec 0.25ha. Ce déficit structurel est encore accentué par la forte dispersion des parcelles. L'accroissement annuel en forêt privée est de 7.6 m³/ha (200'000 m³), soit aussi élevé que dans les forêts publiques. Seul 44% de l'accroissement annuel est exploité. Les entretiens et les exploitations sur environ 40% de la forêt privée sont très partiels ou absents.

Relation à la forêt

La Sarre est une région fortement marquée par l'industrie houillère et métallurgique. La relation et le lien de la population avec la forêt sont en conséquence plutôt minces.

De même, l'intérêt des propriétaires pour leur forêt est faible. Ceci est encore accentué par le peu de transfert de connaissances entre les anciennes et nouvelles générations, ainsi qu'en partie par la méconnaissance du lieu exact de leurs parcelles.

L'importance de la forêt privée de Sarre a été traitée de manière superficielle jusqu'au milieu des années 1980. Dès lors, les autorités ont pris un rôle actif pour guider et encourager la forêt privée et pour créer des communautés d'entreprises forestières selon la loi forestière fédérale.

Regroupements forestiers

Il existe actuellement 2 grandes communautés d'entreprises forestières en Sarre (Saar et Merzing Wadern), comptant 13'000 ha et 700 membres. 95% des membres sont des petits propriétaires de forêt avec une petite part de la

surface forestière totale. Depuis leurs créations au milieu des années 1990, les communautés d'entreprises forestières ont fait leurs preuves.

Concept forêt privée et groupe de travail

En 2012, un groupe de travail, réunissant des représentants des communautés d'entreprises forestières, de l'association des propriétaires forestiers, du Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs, ainsi que des conseillers externes a été créé dans le but d'élaborer un concept pour une plus forte activation des propriétaires de forêts privées.

Les objectifs sont :

- Un renforcement de l'offre de prestations des regroupements forestiers, afin de les rendre à long terme indépendante des aides financières.
- La mise en place d'un organisme de commercialisation commun porté par les propriétaires de forêts et le lancement d'une marque faitière.



Derrière l'idée de la création d'une union d'économie forestière commune on trouve avant tout des réflexions de politique financière, car le service forestier de Sarre ne peut mettre à disposition qu'une seule personne pour le travail de conseil et d'accompagnement des forêts privées.

Comme les politiques d'encouragement européennes et allemandes permettent le financement partiel des coûts de personnel des regroupements forestiers, le goulet d'étranglement en matière de personnel a ainsi pu être levé et les propriétaires forestiers privés soutenus dans le sens d'une indépendance à long terme.

En raison de diverses difficultés l'union d'économie forestière n'a pas encore été créée. Cependant, la mise en œuvre est toujours d'actualité et on y travaille intensément.

Concept forêt privée en Sarre: Instruments et facteur de succès



Mesures

- *Inventaire de la forêt privée*
Un outil d'aménagement pour l'ensemble de la forêt privée a été créé. Il fournit non seulement des données opérationnelles, mais documente aussi un intérêt public et renforce ainsi la confiance en soi et l'identité des propriétaires de forêts privées.
- *Recensement de l'identité des propriétaires de forêts*
Sans les adresses de contact des propriétaires de forêts privées, il n'est pas possible de les mobiliser. Les forêts des privés représentent environ 74% de la surface forestière. Depuis 2006, un recensement des propriétaires par parcelle est en cours. Cependant, par expérience, un tiers ne pourra être identifié.
- *Journées sylvicoles*
Ces manifestations publiques sont organisées à des intervalles réguliers et incluent différentes actions comme par exemple un parcours avec des postes thématiques de la plantation à la récolte du bois. Elles servent les échanges réciproques et renforcent le sentiment communautaire et la cohésion. La participation est forte et les retours très bons.

Instruments

- *Directives d'encouragement*
Elles encouragent le regroupement de grandes surfaces forestières et jettent les bases d'une autonomie et d'une plus grande force d'action des propriétaires de forêts.
- *Lancement d'une marque faîtière*
Avec la mise en œuvre de l'union d'économie forestière, la création d'une marque faîtière commune pour les forêts privées de Sarre est aussi planifiée pour renforcer l'identité.

- *Ecole sylvicole mobile*
Le véhicule d'enseignement mobile permet d'informer sur place les propriétaires de forêts privées dans les domaines de la sécurité du travail et de l'usage de la tronçonneuse. Il s'agit d'une offre de formation gratuite soutenue financièrement par la caisse professionnelle et réalisée en collaboration avec l'association des propriétaires de forêts privées et le Ministère de l'environnement et la protection des consommateurs.
- *Information directe*
Les propriétaires de forêts - grâce au répertoire existant des propriétaires de forêts - sont directement contactés par courrier et informés des prestations de conseils et de la possibilité de devenir membre de la communauté d'entreprises forestières.
- *Contrats d'entretien des forêts*
A l'avenir, des contrats d'entretien des forêts seront proposés. Aucune expérience n'a encore été réalisée.

Facteurs de succès

Les principaux facteurs de succès:

Les deux principaux facteurs de succès sont :

- l'inventaire des données de la propriété forestière
- la planification opérationnelle en forêt privée (Aménagement forestier).

Ils permettent une communication directe et représentent une base de décision fondée. De même, l'encouragement global au regroupement forestier contribue aussi au succès.

Bibliographie Ministerium für Umwelt (2005): Inventur des Privatwaldes. | Steinmetz, T. (2013): Privatwald im Saarland – auf neuen Wegen? AFZ-Der Wald 15/2013 | <http://www.fbg-saar.de> | Titelfotos: @John Deere, @Saarforst | andere Fotos:

@FBG Saar; **Contact** Thomas Steinmetz, Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz – Referat Privat- und Kommunalwald, Forstbetriebsaufsicht, Saarland

Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée - Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

Activités de valorisation économique des ressources forestières des petits propriétaires forestiers privés en Wallonie (Belgique)



POUR VOUS AIDER À MIEUX CONNAÎTRE ET VALORISER VOTRE PARCELLE FORESTIÈRE !

> N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER...

Tél. : 084 46 03 58 - Fax : 084 46 03 59 - Mail : info@capfp.be

La forêt privée wallonne représente 290 000 hectares (53 % de l'ensemble de la forêt) et concerne quelque 100 000 propriétaires. Environ 90 000 propriétaires ne possèdent que l'une ou l'autre petite (moins de 5 ha), voire très petite parcelle. Ils totalisent le quart de la surface forestière privée.

Valoriser les ressources en bois de ces parcelles est loin d'être chose aisée, compte tenu des faibles surfaces et volumes de bois concernés !

C'est dans ce contexte qu'une Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée a été créée. Elle aide les petits propriétaires forestiers privés à améliorer la valorisation économique de leurs ressources forestières, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés, et en accord avec la politique forestière wallonne.

CELLULE d'APPUI
à la PETITE
FORÊT PRIVÉE



Un service de l'Office Économique Wallon du Bois

LA CELLULE D'APPUI À LA PETITE FORÊT PRIVÉE PROPOSE TROIS TYPES DE SERVICES INDIVIDUELS AUX PROPRIÉTAIRES DE PETITES PARCELLES



LE GUICHET D'INFORMATION



La Cellule répond à toutes vos questions et vous redirige vers les organismes et professionnels les plus compétents.

[En savoir plus](#)



LA VISITE DE DIAGNOSTIC



La Cellule vous propose de visiter votre parcelle et d'identifier les opérations utiles à effectuer.

[En savoir plus](#)



LE PORTAIL
CARTOGRAPHIQUE



Toutes les informations cartographiques concernant votre parcelle forestière en Wallonie !

[En savoir plus](#)

Contexte

En Wallonie, la filière du bois représente environ 19'000 emplois directs, répartis dans 3'350 entreprises et 4'500 indépendants. Une demande générale en bois croissante exacerbe la concurrence sur les approvisionnements pour la plupart des acteurs primaires de la filière : chantiers de découpe, scieries, usines de pâte à papier et de panneaux et bois énergie. Ce déficit est particulièrement marqué pour les résineux, pour lesquels la demande dépasse largement l'offre, malgré des coupes en forêt largement supérieures aux accroissements naturels ces dernières années.

C'est dans ce contexte que l'Office Économique Wallon du Bois s'est doté d'un service spécialement dédié à la valorisation des ressources présentes en petite forêt privée. En effet, la Cellule d'Appui a pour but d'aider les petits propriétaires forestiers privés en Wallonie par différents moyens afin d'apporter plus de valeur économique à leurs ressources forestières. Cela devrait permettre de pouvoir également réinjecter du bois « dormant » dans le circuit commercial.

Les forêts en Wallonie

Les surfaces forestières en Wallonie représentent 79% de la forêt Belge et recouvrent actuellement plus de 555'000 ha, ce qui représente environ le tiers de la surface de la Wallonie. Une particularité: la région des Ardennes compte à elle seule 62% (!) de la surface forestière de la Wallonie. L'équilibre entre les forêts de feuillus (53%), dominées par les chênes et les hêtres, et de résineux (47%), dominées principalement par

l'épicéa, qui prévalait lors de la rédaction du nouveau code forestier en 2008 est en train de basculer progressivement au profit des feuillus avec un rapport qui s'établit selon les dernières données de l'inventaire forestier régional à 57% - 43%.

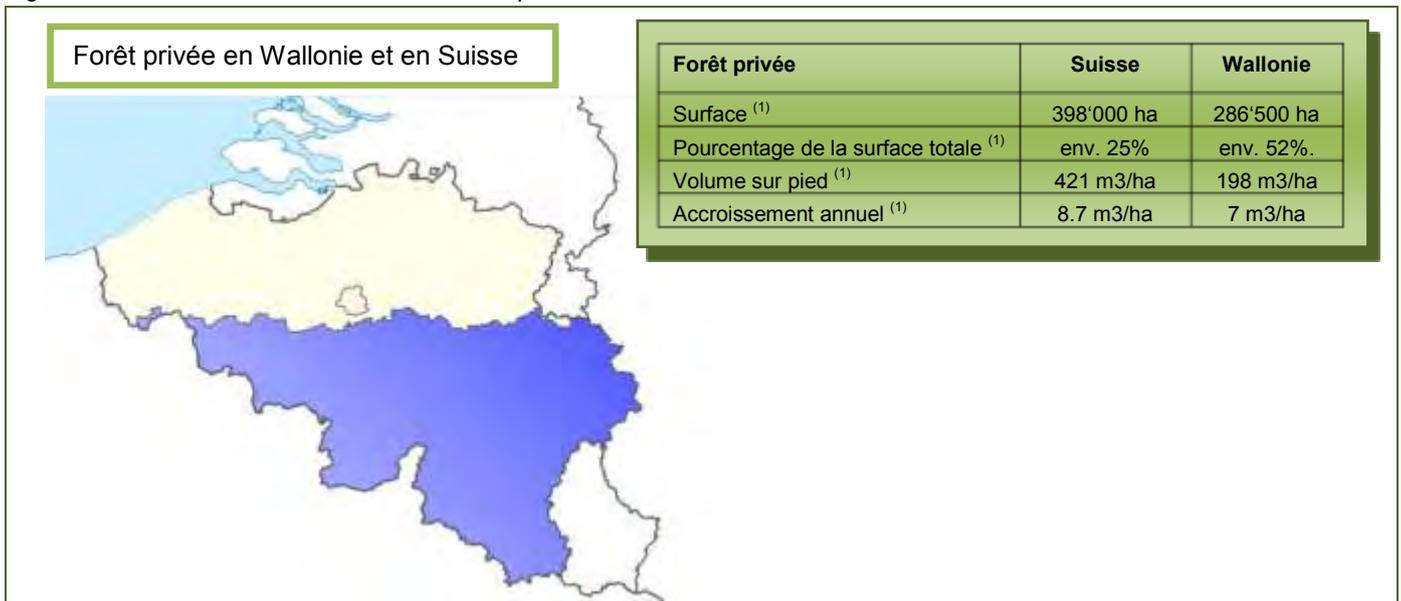
Un peu plus de la moitié de la forêt en Wallonie, à savoir 290'000 ha, appartient à quelques 100'000 propriétaires forestiers privés. La plupart d'entre eux possèdent en règle générale moins de 5 ha, ce qui représente dans l'ensemble le quart de la surface forestière totale. Le quart restant concerne des plus grandes propriétés allant jusqu'à plusieurs centaines d'hectares.

Comparaison avec la Suisse

En Suisse, l'offre des bois de résineux diminue également rapidement et a pour conséquence une augmentation de l'importation de bois afin de pouvoir satisfaire la demande des scieurs. Alors que les récoltes de bois sont au plus bas depuis 30 ans, les industries ont de la peine à acquérir leur matière première et les 80'000 emplois que représente la filière du bois en Suisse risquent d'être mis à mal à l'avenir.

Les forêts privées en Suisse représentent des surfaces moins importantes que celles en Wallonie, mais possèdent un potentiel d'exploitation tout aussi intéressant pour les scieries de part leurs importants volumes sur pied. Différents projets sont en cours afin de pouvoir mobiliser davantage de bois chez les propriétaires privés, notamment sous l'impulsion de l'office fédéral de l'environnement (OFEV).

Figure 1: Les chiffres clés concernant les forêts privées



Missions et actions

Afin d'atteindre son objectif, la Cellule d'Appui est chargée de réaliser les missions suivantes:

- la mise en place d'un guichet d'information
- une contribution à la mise en valeur de massifs privés morcelés (développement d'opérations de gestion groupées);
- la mise en œuvre progressive d'une base de connaissances (suivi global) sur la petite forêt privée en Wallonie.

Plus concrètement, la Cellule d'Appui propose différents services auprès des propriétaires de petites parcelles boisées afin d'optimiser la mobilisation des ressources forestières privées et ce notamment en leur apportant des informations et en les sensibilisant sur la gestion durable et les bonnes pratiques sylvicoles.

Financement et partenaires

Pour réaliser ces projets, la Cellule bénéficie d'un financement du Service Public. Une part d'autofinancement lui est cependant demandée. La Cellule travaille en relation étroite avec l'Administration forestière wallonne mais également avec des institutions (universités, centres de recherches), associations (vulgarisation, formation, représentants des propriétaires), unions et fédérations professionnelles (entrepreneurs, gestionnaires, exploitants,...).

Communication

Pour communiquer, la Cellule d'Appui possède en premier lieu d'un site internet contenant la plupart des informations nécessaires aux petits propriétaires forestiers privés. De plus une ligne téléphonique, un fax et une adresse email servent de moyens d'échange d'information. Enfin, la publication d'une newsletter mensuelle donne un aperçu des activités passées et à venir ainsi que des services proposés par la Cellule d'Appui. En plus, divers autres médias comme dépliants, stands, articles de journaux ou reportages servent à attirer l'attention des personnes intéressées par leurs services.

Services proposés

Le site internet présente et guide les petits propriétaires de forêt privée vers les quatre principaux services proposés.

Le **guichet d'information** gratuit: celui-ci renseigne sur les entreprises/professionnels de la région, aptes à tous les travaux liés à la forêt. De plus, des liens sur le site internet dirigent le

visiteur vers différents organes et institutions spécialisés dans des certaines thématiques.

Le **portail cartographique**: ce portail, hébergé sur un site internet externe, est un système d'information géographique (SIG). Ce service est payant et sécurisé. Il a un double but:

- permettre au propriétaire de consulter l'ensemble des données cartographiques existantes. Une quinzaine de thématiques sont ainsi disponibles (limites administratives, photos aériennes, cartes ...)
- Établir une carte de gestion (fusion et division des parcelles cadastrales pour dresser une carte des peuplements, et décrire ceux-ci). Ce deuxième objectif s'inscrit dans la volonté d'encourager le propriétaire à transmettre à ses successeurs les informations utiles à connaître sur les parcelles.



Les services du portail cartographique permettent notamment à l'utilisateur de:

- localiser et décrire ses parcelles forestières
- planifier et documenter sa gestion
- modifier ses parcelles à souhait
- éditer et imprimer des rapports, fiches cartographiques et descriptifs forestiers
- superposer des cartes annexes contenant différentes informations géographiques

La **visite de diagnostic**: la visite sur le terrain permet à celui qui le souhaite de faire évaluer le potentiel de sa parcelle pour planifier ensuite les opérations utiles. La Cellule d'Appui établit, puis envoie un rapport de diagnostic. Le propriétaire a la possibilité de disposer par ce service de recommandations personnalisées pour identifier les opérations à réaliser.

Un nouveau service: **foretavendre.be**: Pour mettre en relation des vendeurs potentiels de parcelles forestières et des candidats acheteurs, un site internet «foretavendre.be» vient d'être développé. Ce site permet de consulter les annonces... et d'être tenu informé dès qu'une nouvelle parcelle est mise en vente.

Autre service : la mise en valeur de massifs morcelés

En 2013, la Cellule d'Appui a également entrepris l'organisation de ventes de bois et de travaux groupés au sein de massifs fortement morcelés. Ces projets sont réalisés en collaboration avec les communes, les acteurs locaux et s'adressent aux propriétaires qui le souhaitent. Plusieurs résultats de ces projets ont été documentés et communiqués par l'intermédiaire du site internet et des newsletters publiées.

Dans ces différents massifs, des travaux de reboisement et des coupes de bois ont été proposés aux propriétaires. La Cellule d'Appui contacte les propriétaires, visite des parcelles, sensibilise à la gestion. Pour chaque massif, un gestionnaire forestier privé est ensuite sélectionné (après appel à candidatures) pour réaliser les marquages, la mise en vente et le suivi

des coupes. Dans le cas des travaux de reboisement, la Cellule rassemble les demandes des propriétaires et lance des appels d'offres

Méthode

- Contacter les propriétaires du massif forestier concerné
- Visiter le terrain avec les propriétaires pour évaluer les opérations à effectuer
- Proposer aux propriétaires d'adhérer à la vente de bois et/ou aux travaux groupés
- Contacter les professionnels de la branche pour la réalisation de la vente et/ou des travaux groupés
- Contrôler la réalisation des opérations et suivre le projet afin de répondre à d'éventuels besoins complémentaires

Figure 1 : Synthèse des projets de travaux forestiers et de ventes de bois groupés pour la mise en valeur des massifs morcelés en Wallonie.

Commune	Forêt privée	Sont concernés	Sont intéressés	Travaux de reboisement sur	Ventes de bois
Meix-devant-Virton	811 ha	588 propriétés	62 propriétés (10%)	7 ha	3.600m ³
Manhay	89 ha	94 propriétés (142 propriétaires)	25 propriétés	8 ha	600 m ³
Vielsalm	500 ha	264 propriétés (340 propriétaire)	34 propriétés (13%)	-	1.000m ³
Compogne-Bertogne	486 ha	287 propriétés (455 propriétaires)	en cours	en cours	en cours

Bilan

Après 18 mois d'activités, la Cellule d'Appui a démontré un bilan très encourageant:

- 292 demandes aboutissant à la redirection vers des organismes spécialisés
- 118 visites de diagnostic réalisées sur le terrain avec les propriétaires;
- 97 accès au portail cartographique.

Enfin, le nombre d'abonnés à la newsletter ne cesse d'augmenter.

Observations

Les propriétaires les plus intéressés sont, de façon simplifiée, ceux redécouvrant leur parcelle, éloignés géographiquement de celle-ci, ne disposant plus des capacités physiques pour s'occuper eux-mêmes de leur parcelle. En outre,

la neutralité de la Cellule attire également l'intérêt de propriétaires méfiants par nature.

Sources

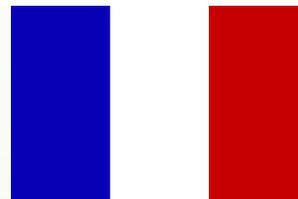
Office Économique Wallons du Bois : <http://www.oewb.be>
Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie 2013, 2^{ème} cycle - campagnes de mesurage T11, T12 et T13.

Newsletter de la Cellule d'Appui à la petite forêt privée
Article tiré du journal « L'Avenir » paru le lundi 14 octobre 2013

Chiffre pour la Suisse : Office fédéral de l'environnement OFEV/ Lignum Suisse/ Task Force Forêt+Bois+Energie

Avenir de la forêt privée

Exemple France



Organismes de la forêt privée
Niveau national et régional



La forêt privée en France

En France, la forêt couvre **15,7 millions d'hectares**, soit **28,6% du territoire**. La France est le 3^{ème} pays européen pour la surface forestière après la Suède et la Finlande. La surface a doublé depuis 1827. **3/4 de la forêt française appartient à des propriétaires privés !** La surface de la forêt privée couvre plus de 11 millions d'hectares soit près de 20% du territoire national et 71% du volume sur pied (1'701 Mm³).

Dans l'ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90%. Elle est par contre plus réduite dans le nord-est.

La forêt française est essentiellement feuillue (chênes, hêtre, châtaignier...). Elle comporte des résineux (sapin-épicéa, pin maritime, pin sylvestre...) pour 1/3 des surfaces boisées environ. La récolte annuelle de bois en forêt privée est de plus de 40 Mm³.

La majorité des propriétaires forestiers, soit 3 millions, possèdent moins de 4 ha de forêt. L'unité moyenne de gestion est de 1.8 ha, le fractionnement est donc important.

Un tiers de la forêt privée est gérée selon un document de gestion durable.

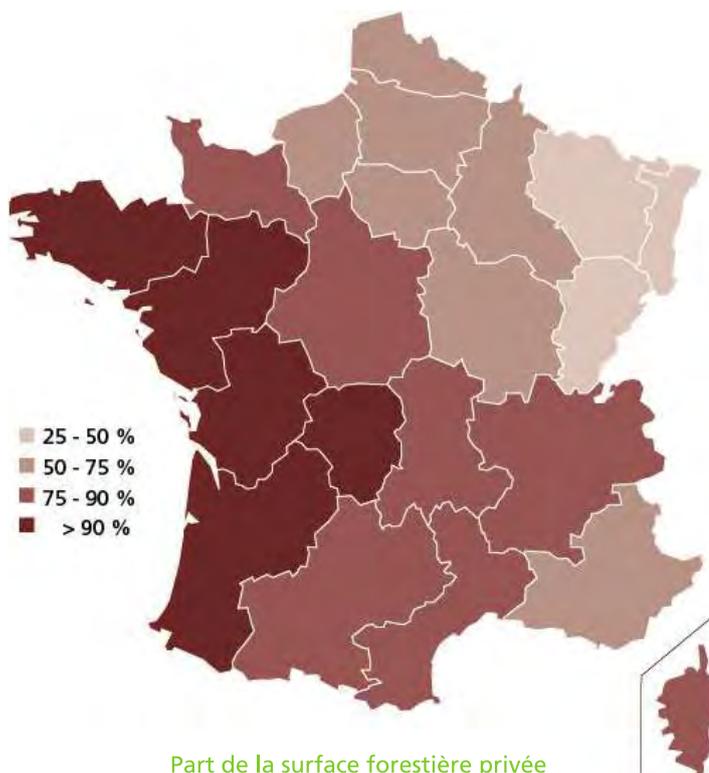
Organisation de la forêt privée française

Les organismes de la forêt privée française se répartissent en trois familles qui agissent de façon complémentaire, au niveau national et régional, pour soutenir les activités des propriétaires forestiers privés:

- **le Centre national de la propriété forestière (CNPF)** avec les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et son service d'utilité forestière, l'Institut pour le développement forestier (IDF), qui anime et coordonne les organismes de développement forestier (CETEF, GDF) ;
- **la Fédération Forestiers privés de France**, la fédération nationale des syndicats de forestiers privés,
- **l'Union de la coopération forestière française**, qui regroupe les coopératives et les organismes de gestion en commun.

Tous ces organismes se coordonnent sous l'identité commune **Forêt Privée Française**.

Figure 1: Les chiffres clés concernant les forêts privées françaises et suisses



Part de la surface forestière privée par région administrative

Forêt privée	Suisse	France
Surface ⁽¹⁾	398'000 ha	11'618'500 ha
Pourcentage de la surface totale ⁽¹⁾	env. 25%	env. 74%
Volume sur pied ⁽¹⁾	421 m ³ /ha	146 m ³ /ha
Nombre de propriétaire ⁽¹⁾	246'489	3'500'000

Missions des établissements

Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) a pour mission de contribuer aux actions de développement concernant la forêt, par l'animation, la coordination, la recherche, la formation, et la diffusion des connaissances.

Les actions de coordination et d'animation concernent principalement les 18 **Centres régionaux de la propriété forestière** (CRPF). Les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), créé en 1963, ont pour mission d'orienter et développer la gestion forestière des forêts privées. En tant qu'organismes publics, l'État leur a confié plusieurs missions:

- élaborer les 22 schémas régionaux de gestion sylvicole;
- agréer les 33 500 plans simples de gestion des forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant, pour une superficie de 3 400 000 ha;
- rédiger les codes de bonne pratique sylvicole et enregistrer les adhésions à de tels codes;
- agréer les règlements type de gestion.

En tant qu'organismes de développement, les CRPF interviennent pour inciter les propriétaires à se regrouper:

- plus de 1 000 associations syndicales de travaux, couvrant une surface supérieure à 110 000 ha ont été créées;
- au niveau foncier, plus de 100 opérations de regroupement, sous des formes très diverses, sont réalisées tous les ans;
- l'appui aux organismes de gestion en commun (OGEC) est continu.

Les CRPF interviennent également en formation et information des sylviculteurs, pour promouvoir toutes les méthodes de sylviculture. Tous les ans, plus de 400 000 sylviculteurs sont contactés et 37 000 bénéficient d'une formation individuelle ou collective. Ces actions de développement forestier s'appuient sur des réseaux de références techniques et économiques.

La recherche, la formation et la diffusion des connaissances sont le fait de l'**Institut pour le développement forestier** (IDF), service d'utilité forestière et institut technique qualifié du CNPF. L'IDF appuie et coordonne le réseau national des **organismes de développement forestier** : centres d'études techniques et économiques forestières (CETEF) et groupements de développements (GDF). Ces associations locales regroupent les propriétaires forestiers qui veu-

lent améliorer leurs pratiques sylvicoles et mener une gestion forestière plus dynamique.

Actuellement, le CNPF emploie près de 520 salariés.

Fédération Forestiers privés de France

Elle regroupe les syndicats départementaux et représente la forêt privée auprès des instances nationales. La fédération regroupe début 2013:

- 18 unions régionales
- 78 syndicats départementaux ou interdépartementaux
- **50 000 adhérents** et **2,3 millions d'hectares** (1/5^e de la surface des forêts privées).

La fédération est essentiellement financée par les cotisations des propriétaires forestiers adhérant aux syndicats départementaux.

Chaque syndicat des forestiers privés a deux missions:

- **défendre et représenter** les propriétaires forestiers dans toutes les instances départementales et régionales,
- **informer et conseiller** ses adhérents sur la réglementation, la fiscalité et la gestion forestière.

Les syndicats offrent à leurs adhérents des services et des informations, tels que:

- La défense des intérêts dans les commissions départementales et régionales
- Une assurance responsabilité civile
- L'information sur les aides publiques, nouvelles lois, cours du bois...
- Le conseil technique
- Le service juridique
- Des publications ou objets à tarif réduit
- L'espace « adhérents » en ligne.

Union de la coopération forestière française (UCFF)

L'Union de la coopération forestière française (UCFF) regroupe plus de trente coopératives forestières et groupements de gestion répartis sur le territoire national.



Cette Fédération agit pour le développement de ces organisations dans le but de mieux défendre les intérêts économiques des propriétaires forestiers, qui sont leurs adhérents et fondateurs.

L'UCFF assure un rôle d'animateur de ce réseau, de porteur de projets mutualisés, et de représentation politique au niveau des institutions nationales et européennes.

Les missions de l'UCFF sont de :

- représenter les organisations de producteurs de bois au sein de la filière forêt-bois
- s'impliquer dans l'organisation et la structuration de la filière forêt-bois
- assurer un rôle de représentation politique au niveau des institutions nationales et européennes
- animer le réseau des coopératives forestières pour promouvoir la mise en synergie des compétences et des savoir-faire
- favoriser l'innovation en portant et coordonnant les actions de recherche et développement au sein du réseau
- s'engager pour la gestion durable des forêts à travers sa double certification ISO 14001 et PEFC, en soutenant les producteurs de la forêt privée dans la mise en place des moyens techniques nécessaires à une gestion forestière durable et de qualité.

Les coopératives forestières et les organismes de gestion en commun, ce sont :

- 35 groupes coopératifs,
- 83 000 producteurs, 1,8 millions d'hectares,

Sources

Forêt privée Française : www.foretpriveefrancaise.com

Centre national de la propriété forestière - CNPF . www.cnpf.fr

Union de la coopération forestière française : www.ucff.asso.fr

Institut national de l'information géographique et forestière, Inventaire forestier : <http://inventaire-forestier.ign.fr/spip>

- 900 salariés directs, 1500 emplois complémentaires en sous-traitance,

13 000 hectares de boisements, reboisements et 4,3 millions de m³ de bois commercialisé par an.

Les organismes de la coopération forestière sont créés et administrés par des producteurs forestiers pour :

- mettre en commun des moyens matériels et humains nécessaires à une gestion durable et de qualité de la forêt,
- améliorer les conditions d'approvisionnement du secteur de la 1^{ère} transformation du bois en assurant le **regroupement** technique, économique et logistique de la production forestière privée, avec un objectif de fiabilisation quantitative et qualitative.

Le travail en réseau de ces organismes au sein de la fédération nationale, l'UCFF, permet l'optimisation de services tels que:

- production de plaquettes forestières pour le **bois-énergie**,
- coordination des **approvisionnements** réalisés par plusieurs coopératives sur les mêmes **sites industriels**,
- **certification** de la gestion durable des forêts de leurs adhérents, recherche et développement de **techniques innovantes** : cartographie numérisée, logistique...

